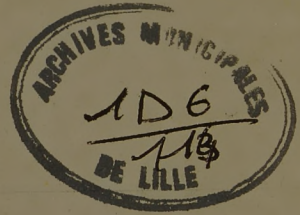




Procès verbaux

Travaux



Commission de la Voie Publique

2^e mandat Salengro

1929 - 1935



Commission de la Voie Publique

Séance du 10 Juillet 1934



MM. les Membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis, le Mardi 10 Juillet 1934 à 9 heures 1/2, dans le bureau de M. le Directeur des Travaux Municipaux, sous la présidence de M. l'adjoint Spriet.

Etait présent : M. Spriet, adjoint au maire,

Excusés : MM. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux
Piacentini, Commandant des Gardiens de la Paix.

Absents : MM. Bour, Conseiller Municipal
Brodé d°
Vautrin d°

Assistaient également à la réunion :

MM. Moutier, Ingénieur des T.P.E. Chef du Service de la Voie Publique et du Démantèlement.
Duflot, Inspecteur-voyer
Orbie, Officier de Paix
Eycken, Président du Comité des fêtes du Vieux-Lille.

1° Procès-verbal de la réunion du 26 Juin 1934.

Adopté sans observation.

2° Modification des lignes O.R.X. Etablissement ou modification des "sens unique".

La Commission regrette l'absence de M. le Président du Groupement des Commerçants de la rue Esquermoise et des rues adjacentes ou de son délégué.

Elle a donné à M. Eycken, président du Comité des Fêtes du Vieux-Lille, les raisons qui militent en faveur des modifications de "sens unique" existants ou de la création d'autres "Sens unique" dans le quartier du Vieux-Lille.

M. Eycken fait remarquer que, par suite de la création d'un "sens unique" rue de la Monnaie la circulation dans la rue Alphonse Colas sera rendue plus intense; or, dans cette artère, il existe des écoles primaires, d'où danger pour les élèves lors du croisement d'un tramway et d'un autre véhicule.

La Commission a estimé que cette objection était fondée et qu'il y aurait lieu de demander au personnel enseignant de prendre toutes précautions utiles à la sortie des élèves.

La Commission a ensuite décidé, d'annuler le projet d'établissement d'un sens unique rue de la Barre, partie comprise entre la rue des Bouchers et la rue Esquermoise.

3° - Raccordement de l'Institut de Mécanique des Fluides à l'Institut de Médecine légale - Etablissement de canalisations souterraines.

La Commission donne un avis favorable sous réserve :

a) que le radier des canalisations sera au minimum à Im en contrebas du niveau supérieur du trottoir.

b) que le permissionnaire se conformera en tous points aux prescriptions des articles 277 à 279 du Code des Arrêtés Municipaux.

4° - Etablissement d'un sens unique Rue Bernos - Proposition de M. Rousseau, conseiller municipal.

La Commission estime qu'il n'est pas nécessaire d'établir un sens unique dans cette artère, attendu que cette voie est interdite aux poids lourds et que, modifier la circulation à cet endroit amènerait une recrudescence du passage des véhicules rue Pierre Legrand et créerait des points de conflit aux carrefours de cette rue avec les rues transversales.

Pour obvier à tous les inconvénients, la Commission de la Voie Publique propose de faire placer des glaces rétroviseurs

- a) rue de Bouvines face à la rue Bernos,
- b) rue Bernos angle de la rue du Prieuré
- c) rue Guillaume Werniers face à la rue Bernos

La dépense - soit 5.000 frs pourrait être supportée par l'article 26 du B.E.

5° - Etablissement d'un sens unique rue des Augustins - Voeu de M. l'adjoint Ch. Saint Venant.

La Commission estime qu'établir un sens unique dans cette artère serait embouteiller davantage encore la rue Gustave Delory ancienne rue Ban de Wedde et la rue de Paris notamment au carrefour de la rue du Molinel.

Dans ces conditions, elle maintient l'avis émis au cours de la séance du 26 Juin 1934, tout en signalant que la question pourra être revue ultérieurement.

Séance levée à 10 h 45

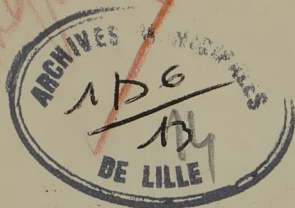
Le Secrétaire :

signé : MOUTIER.

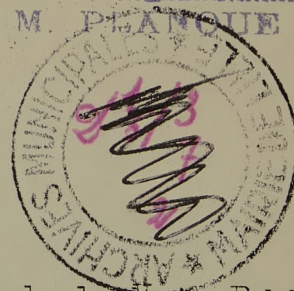
Conseil d'Administration
Réunion du 28 JANV 1935

Commission de la Voie Publique

M. PÉANQUE



Séance du II Décembre 1934



Messieurs les Membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis le mardi II Décembre 1934, à 9 heures 30, dans le bureau de M. le Directeur des Travaux Municipaux, sous la présidence de M. l'adjoint Spriet .

Etait présent : M. Spriet, adjoint au Maire,
Excusés : M.M. Bour et Brodel, Conseillers Municipaux;
Assistaient à la réunion : M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux;
Piacentini, commandant des gardiens de la Paix;
Dufлот, inspecteur-voyer;
Orbie, officier de paix,

I Procès-verbal de la réunion du 10 Juillet 1934 .-
Adopté sans observation .

II Circulation rue des Augustins - Création d'un sens unique.
Proposition de M. l'adjoint Saint Venant .
M. l'adjoint Ch. Saint Venant, retenu au Bureau de Bienfaisance, s'étant fait excuser, l'étude de la question est renvoyée à la prochaine réunion de la Commission .

III Implantation d'une voie d'évitement rue du Long Pot, partie comprise entre les rues d'Oran et Matteotti. Demande de la C^o des Tramways Electriques de Lille et de sa banlieue .
La Commission donne un avis favorable à la réalisation du projet présenté par la C^o pétitionnaire .

IV Création d'un refuge sur le Boulevard Lille-Roubaix- Tourcoing, au lieu dit " Le Buisson " - Demande de la commune de Marcq-en-Baroeul .-
La Commission, après échange de vues, donne un avis favorable à la proposition faite par la commune de Marcq en Baroeul.

Toutefois, elle estime que chaque commune installera un refuge sur son territoire et assurera l'éclairage de ses artères. Pour ce qui concerne le refuge à implanter sur Lille, la Commission propose de signaler le terre-plein en faisant poser à environ 2 mètres en avant de cet ouvrage et dans le prolongement de son coté droit une borne de virages .

V Etablissement de cloisons de terrasse démontables. S.A.R.L. Elie Agrafeil et Delespierre, pétitionnaires .
La Commission attire l'attention de l'Administration Municipale sur les dangers que pourrait présenter ce genre d'installation notamment lors des manifestations ou cortèges .

D'autres cafetiers ne manqueront pas, en effet, de présenter semblables demandes, et, de ce fait, cette variété d'emprise serait généralisée .

Pour éviter la diversité de ces devantures, et ne rien enlever à l'esthétique, la Commission estime qu'il y aurait lieu de faire établir, si une dérogation au règlement était admise par l'Administration, des cloisons uniformes tant en hauteur qu'en saillie.

Les concessions seraient accordées à titre précaire et révocables, sans indemnité, à tous moments. La Ville de Lille déclinant en outre toute responsabilité pour tous dégâts ou accidents qui pourraient survenir du fait de ces emprises.

VI Installation d'un regard en façade de l'Institut de Médecine Légale et Sociale.

La Commission donne un avis favorable à l'installation de cette emprise

VII Circulation - Place Sébastopol - Propositions d'un anonyme .-

La Commission donne un avis favorable à la création d'un passage clouté rue Solférino, angle rue des Postes et à la pose d'une plaque de signalisation Place Sébastopol au droit du kiosque des tramways.

VIII Circulation. Bornes de virages en caoutchouc - Offres de M. Chabenet, 272 Boulevard Raspail, Paris.

La Commission a décidé de ne pas donner suite aux propositions reçues.

IX Circulation. Déplacement d'un kiosque de journaux rue Faidherbe. M. Lamblin, pétitionnaire.

Tenant compte que le kiosque situé auparavant à l'angle de la rue du Priez a été reporté face au n° 68 de la rue Faidherbe et que M. Lamblin connaissait la situation avant de reprendre le fonds de commerce qu'il exploite actuellement la Commission estime que, déplacer, à nouveau cet édifice, serait soulever de nouvelles réclamations de la part des riverains. Dans ces conditions, elle décide de maintenir le statu-quo.

X Circulation Grand'Place. Virages face à l'Echo du Nord .-

La Commission décide de faire une ligne de démarcation avec des plots en acier, ceux en caoutchouc n'étant pas suffisamment visibles ni résistants.

XI Circulation et Stationnement de véhicules au Square Jussieu. Réclamation de M. Edouard Martin .-

La Commission décide d'écrire à l'intéressé que la situation s'est améliorée depuis que des interventions ont eu lieu et que, le cas échéant, le service Police sera appelé à agir pour réprimer les abus.

XII Circulation - Demande d'autorisation de stationnement de camions sur la voie publique. M.M. Tack-Peunel et C°, pétitionnaires .-

La Commission estimant que la voie publique ne doit en aucun cas, servir de garage, décide qu'il y a lieu de refuser l'autorisation sollicitée.

XIII Circulation - Virages au lieu dit " A ma campagne " -

La Commission, pour améliorer la circulation à ce virage dangereux, décide de faire poser à cet endroit une bande axiale en caoutchouc blanc.

XIV Circulation. Pose de plaques de signalisation aux abords du Marché de Fives. Syndicat des Marchands étalagistes, pétitionnaire .-

La Commission décide de donner satisfaction .

XV Bascules-automatiques pèse-personnes - Déplacement de deux appareils- M. Daure, pétitionnaire .

M. Daure demande à reporter rue Saint Sauveur près de l'Hôpital du même nom et rue des Buisses, près du Bureau de Poste, les bascules placées actuellement Place Madeleine Caulier et Place du Concert .

Considérant que les nouveaux emplacements proposés sont situés en 2ème zone et que le trottoirs sont suffisamment larges, la Commission décide de donner satisfaction au pétitionnaire .

XVI Fournitures de corbeilles métalliques à papiers.- Propositions de M.M. L. Mercier et C^e .-

Considérant que les corbeilles proposées sont moins esthétiques et pratiques que celles déjà installées, la Commission estime qu'il n'y a pas lieu de retenir les propositions qui lui sont faites .

XVII Installation d'appareil automatique de publicité lumineuse " Le Multiscope " M. Dugay, pétitionnaire .

La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de retenir la proposition qui lui est faite de semblables installations ayant été refusées à différentes reprises .

XVIII Boucle O.R.X. - Signalisation au carrefour de la rue Esquermoise - Grand'Place, rue Nationale .-

La Commission décide :

a) de placer à l'extrémité du terre plein situé rue Esquermoise face au magasin F. Potin une enseigne lumineuse avec flèche " Passez à gauche " de manière à dégager la piste située entre le terre-plein et le magasin précité pour faciliter la montée et la descente ;

b) de placer en face de Canada Furs et des Etablissements Potin, côté rue Nationale, un appareil de signalisation lumineuse, muni de deux feux seulement, commandés par un agent .

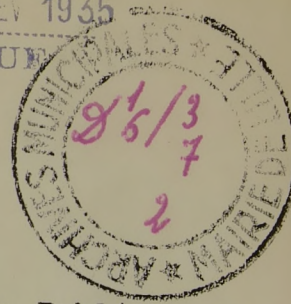
XIX Signalisation automatique Place du Théâtre .-

La Commission, après avoir pris connaissance des différents projets présentés, a estimé qu'il y avait lieu de standardiser les appareils de signalisation afin d'avoir, par la suite, un entretien plus homogène .

Elle a décidé de réduire à deux le nombre de feux de manière à éviter toute équivoque. Enfin, elle remet la réalisation de ce projet à une date ultérieure, des modifications dans le sens de la circulation à cet endroit devant intervenir dans un temps le plus proche possible .

Séance levée à 12h30 .

Le Secrétaire,
L. DUFLOT .



COMMISSION de la VOIE PUBLIQUE

Séance du 15 Janvier 1935

M.M. les Membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis le Mardi 15 Janvier 1935 à 9 heures 30, dans le bureau de M.le Directeur des Travaux, sous la présidence de M.l'Adjoint Spriet.

Etait présent : M.Spriet, Adjoint au Maire.
excusé : M.Bour, Conseiller Municipal,
absent : M.Brodel, d°

Assistaient également à la réunion :

M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,
Moutier, Chef du Service de la Voie Publique et du Démantèlement,
Piacentini, commandant des gardiens de la Paix;
Dufлот, Inspecteur-Voyer,
Orbie, Officier de Paix.

1°- Procès-verbal de la réunion du 11 Décembre 1934:

Adopté sans observation.

2°- Circulation rue des Augustins - Création d'un sens unique.
Proposition de M.l'Adjoint Saint Venant.

M.l'Adjoint Saint Venant n'ayant pu assister à la réunion, l'étude de la question est reportée à une date ultérieure.

3°- Achat de bornes de refuges.

La Commission décide l'acquisition immédiate de 4 bornes de refuges semblables à celles déjà implantées et fournies par les Anciens Etablissements Saunier Duval Frisquet.

4°- Signalisation lumineuse de carrefours dangereux.

La Commission, après différents échanges de vues, décide

1°- d'employer les phares multifeux lesquels présentent un encombrement inférieur aux autres à des prix plus modiques;

2°- d'installer dans le plus bref délai, un appareil de signalisation automatique rue de la Bourse;

3°- de passer avec la maison Saunier Duval Frisquet un marché de gré à gré en vue de la fourniture et de la pose d'appareils de signalisation lumineuse commandés par des agents et devant être installés aux carrefours ci-après :

a) rue Nationale, rue Esquermoise, Grand Place;

b) rue Nationale angle rue de l'Hôpital Militaire;

c) Bd de la Liberté à l'intersection des places de la République et Richebé.

La dépense sera supportée par l'article du budget extraordinaire intitulé : "Circulation. Travaux de signalisation".

5° Circulation au Boulevard Roubaix Tourcoing au droit du Bureau d'Octroi.

La Commission estime que le bureau d'Octroi ne peut actuellement être déplacé. Toutefois la question sera étudiée lors de la réalisation du plan d'aménagement et d'extension de l'entrée en ville par le Grand Boulevard.

6° Transports publics par automobiles. Application des règlements en vigueur. Circulaires de M. le Préfet du Nord.

La Commission, après avoir pris connaissance de ces circulaires, décide d'en informer M. le Commissaire Central de Police pour application.

7° Corbeilles à papier. Propositions de la Société Hélios.

La Commission estime qu'un nombre suffisant de corbeilles est actuellement placé et qu'il n'y a pas lieu de retenir les propositions de la Sté pétitionnaire.

8° Service d'autobus-express. Roubaix Lille Berck-Plage. Intervention du Comité de défense des usagers dudit autobus.

En application des dispositions de l'article 5 du décret du 19 Avril 1934 aux termes duquel jusqu'à l'intervention des arrêtés municipaux il ne pourra être créé aucun service de transport public, la Commission estime qu'il ne lui appartient pas d'émettre un avis pour un service supprimé en 1934 par décision préfectorale.

9° Dalles de signalisation. Offres de M. Casano.

La Commission décide de ne pas donner suite aux propositions faites par M. Casano en raison du prix élevé des matériaux proposés.

10° Circulation.

La Commission charge le service de se rendre compte si des bornes de virages peuvent être posées au carrefour dangereux des rues Lamrck Guillaume Werhiers et Bernos.

Elle décide en outre de prévoir l'acquisition et la pose de 2000 plots en acier inoxydable pour passages cloutés.

Séance levée à 12 H.

Le Secrétaire
MOUTIER,

Soumis à M. l'Adjoint Spriet
26/I/35

signé: P. COCHEZ

Vu:
l'Adjoint délégué
signé: SPRIET

M. le Secrétaire Général
28/I/35

signé: P. COCHEZ,

COMMISSION de la VOIE PUBLIQUE

Séance du 29 Janvier 1935

Procès-Verbal de la Réunion



Messieurs les Membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis le 29 Janvier 1935 à neuf heures trente, dans le bureau de Monsieur le Directeur des Travaux Municipaux, sous la présidence de Monsieur l'adjoint Spriet.

Etaient présents à la réunion : M.M. Spriet et Saint Venant, adjoints au maire.

Excusés : M.M. Bour, conseiller municipal,
Moutier, ingénieur des T.P.E. chef du service de la Voie Publique et du Démantèlement.

Absent : M. Brodel, conseiller municipal.

Assistaient également à la réunion :

M.M. Cochez, directeur des Travaux Municipaux
Piacentini, commandant des gardiens de la Paix

Orbie, officier de paix
Dufлот, inspecteur-voyer.

1°- Procès-Verbal de la réunion du 15 Janvier 1935.
Adopté sans observation.

2°- Circulation rue des Augustins - Création d'un sens unique.
Après différents échanges de vues, la Commission a été unanime à reconnaître que la création d'un sens unique rue des Augustins était impossible pour le moment.

Toutefois, un arrêt alterné pourrait être établi à titre provisoire.

M. l'adjoint Saint Venant a donné l'accord des commerçants de la rue des Augustins à ce sujet.

3°- Circulation rue Basse.

La Commission décide d'établir des arrêts alternés rue Basse, partie comprise entre la rue Lepelletier et la rue Esquermoise.

4°- Installation de pompes fixes mesureuses d'essence 50 rue du Faubourg de Roubaix - M. Pierre Lutun, pétitionnaire.

Autoriser.

5°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence, 128 rue Nationale M.M. Richard et Cie, pétitionnaires.

Autoriser.

6°- Installation d'un télémultiscope, Place de la République - Propositions de M. Dugay.

La Commission donne un avis favorable à l'installation à titre d'essai, soit pendant une période de six mois au maximum d'un appareil multiscopie Place de la République près de l'aubette des Tramways.

7°- Circulation sur la voie centrale formant le prolongement du Boulevard Louis XIV devant le Grand Palais de la Foire Commerciale.

Etant donné le projet soumis et sans prendre position sur l'opportunité de construire le terre-plein, la circulation des voitures automobiles officielles - puisqu'il ne s'agit que de celles-là pendant la durée de la Foire - aurait lieu en suivant le sens giratoire à droite du terre-plein, en le contournant sur la gauche pour avoir accès aux portes d'entrée.

Séance levée à 10 heures 30.

Le Secrétaire

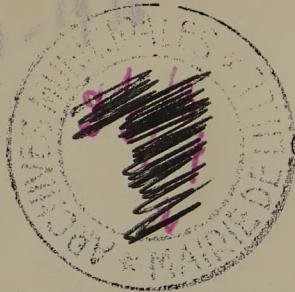
L. DUFLLOT.

Vu et soumis à M. l'adjoint Spriet

31.I.1935

P. COCHEZ

Vu :
l'adjoint délégué,
signé : SPRIET



Commission de la Voie Publique

Adou 13
Claut 1
reste 1 no 27

M.M. Les Membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis à la Mairie de Lille Bureau de M. le Directeur des Travaux Municipaux le 21 Janvier 1930, à 9 heures, sous la présidence de M. l'Adjoint Spriet.

Présents: M.M. Spriet, adjoint au Maire
Bour, Conseiller Municipal

Excusé: M. Vautrin, d°

Assistaient également à la réunion:

M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,
Carré, Commissaire Central de Police
Orbie, Sous-Inspecteur de Police,
Dufлот, Inspecteur-Voyer.



1°- Procès-verbal de la réunion du 26 Novembre 1929.-
Adopté sans observation.

2°- Application de l'arrêté du 31 Décembre 1929 sur la circulation - Rapport de M. l'Adjoint Spriet.-
Adopté.

3°- Circulation - Suggestions de M. François Gervois et de M. Delamaide, relatives à l'organisation de la circulation.-

La Commission, après avoir pris connaissance des propositions faites par M.M. Gervois et Delamaide, estime qu'il n'y a pas lieu de les retenir actuellement.

4°- Stationnement de véhicules au droit du P.N. de la Porte d'Arras.-

La Commission estime qu'il semble difficile d'interdire d'une manière permanente les arrêts des véhicules et décide avant de statuer de demander à M. l'Ingénieur de la Voie de la Compagnie des Chemins de fer du Nord les heures pendant lesquelles la circulation ferroviaire est la plus intense.

5°- Stationnement de véhicules automobiles rue Léon Gambetta - Réclamation de M. Renaud.-

La Commission estime qu'il y a lieu de reporter rue Mourmant le stationnement des 2 voitures, étant entendu que l'autorisation est accordée à titre tout à fait précaire et révoicable sans indemnité à la première injonction de l'Administration Municipale.

6°- Pont de Canteleu extrémité de l'Avenue Butin - Accident - Signalisation des berges du canal - Note de M. Rousseaux, Ingénieur du Service des Voies Navigables.-

La Commission estime que la construction d'un mur aux abords du Pont de Canteleu, n'empêcherait pas les accidents, seul l'éclairage renforcé et une signalisation lumineuse pourront éviter le retour d'accidents.

A l'extrémité de l'Avenue Butin, au milieu de la chaussée un feu rouge pourrait être installé. A l'entrée de cette artère, une plaque portant pour indication "Cul de sac" pourrait être placée également.

.....

La Commission demande de la façon la plus énergique que ces mesures soient exécutées et demande de vouloir bien l'autoriser à faire ces dépenses de signalisation lumineuse.

7°- Démonstrations sur la Voie Publique - Voeu de l'Union Foraine Commerciale.-

La Commission après avoir pris connaissance du voeu estime que satisfaction pourra être donnée aux démonstrations suivant les possibilités de la circulation.

8°- Stationnement d'autobus Place Rihour - Modification de l'emplacement.-

La Commission estime qu'il n'y a aucun intérêt pour la circulation à ce que les autobus soient placés rue du Fresnes. Qu'au contraire, un poste terminus fixe nécessiterait un service de police pour interdire tout autre stationnement à ce terminus. Qu'il y a donc lieu de maintenir le statu-quo et de laisser les voitures se placer aux endroits libres, comme elles le font actuellement.

9°- Stationnement sur la Voie Publique - M. Empis pétitionnaire.-

La Commission donne un avis défavorable, l'emplacement désigné (rue St Nicolas, angle de la rue Neuve), étant situé en première zone, où les stationnements sont interdits.

10°- Stationnement sur la Voie Publique - Charles Gallet, pétitionnaire.-

La Commission confirme le refus préalablement délivré, le pétitionnaire ne résidant pas à Lille.

11°- Stationnement sur la Voie Publique - M. Eugène Tack pétitionnaire.-

La Commission donne un avis défavorable au stationnement Place de Béthune et Place de la République et propose d'accorder satisfaction pour un stationnement Place Sébastopol.

12°- Barricadage avec saillie extra-règlementaire - Rue Auber - Caisse Fraternelle de Capitalisation, pétitionnaire.-

La Commission donne un avis favorable sous les réserves reprises ci-après:

- a) Les droits de voirie seront de 0 f.30 par m2 d'occupation et par jour;
- b) Le fil d'eau devra être complètement dégagé;
- c) Le barricadage devra être éclairé la nuit à chaque extrémité.

13°- Bornes postales - Installation par la Cie Générale Aéro-Postale.-

La Commission donne un avis favorable sous réserve du paiement d'une redevance annuelle de 100 frs par installation.

14°- Service d'autobus La Bassée - Lille.- M. Servais pétitionnaire - Suppression de redevance.-

La Commission donne un avis favorable à la radiation de M. Servais, de la liste des redevanciers, celui-ci n'exploitant pas ce service de transport en commun.

.....

15°- Service d'autobus Bruay-les-Mines, Lille - Don-Lille
(S.T.A.R.N.) Société Pétitionnaire.-

La Commission donne un avis favorable à l'exploitation de ces deux lignes, sous réserves 1°) du paiement d'une redevance annuelle de 500 frs par voiture, 2°) que les autobus de la ligne Bruay-les-Mines-Lille emprunteront dans la traversée de Lille les mêmes artères que les véhicules de la ligne Don-Lille, c'est à dire que tous les autobus passeront par la rue du Molinel, etc.

16°- Stationnement d'auto-car Grande Place M. Leleu, pétitionnaire.-

La Commission donne un avis favorable sous réserve que les stationnements n'auraient lieu que les Dimanches et jours de fêtes de 21 h à 24 h.

17°- Service Public de Transport en Commun - Comines France -
Lille - M. Octave Coutteure, pétitionnaire.-

La Commission donne un avis favorable sous réserves 1°) du paiement d'une redevance annuelle de 500 frs; 2°) que le point terminus sera situé Place Jacquart; 3°) que, dans la section Quesnoy s/ Doule-Lille, le pétitionnaire ne pourra en aucun cas prendre des voyageurs à destination d'un point quelconque de cette section.

18°- Installation d'un poste de sectionnement au carreau des Halles Centrales - Sté Electricité et Gaz du Nord pétitionnaire.-

La Commission donne un avis favorable à l'installation du poste de sectionnement contre le chalet de nécessité situé à l'angle des rues Masséna et Solférino.

19°- Pompe murale mesureuse d'essence 28, Place Nouvelle Aventure-
Transfert de redevance - M. Dubrulle pétitionnaire.-

La Commission donne un avis favorable au transfert au nom de M. Dubrulle de l'autorisation délivrée précédemment à M. Hombeck.

20°- Pompe fixe mesureuse d'essence - 92, rue d'Isly - M. Gagedois,
garagiste, pétitionnaire.-

La Commission donne un avis favorable sous les réserves habituelles.

21°- Circulation des échoppes ambulantes sur la voie publique -
Modification des règlements en vigueur.-

La Commission adopte le projet d'arrêté qui lui a été soumis.

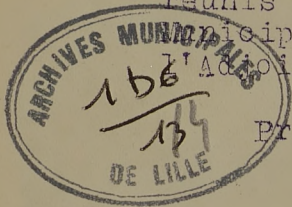
Séance terminée à 12 h. 30'.

Le Secrétaire,

MOUTIER.

Reunion du 12 Mars 1930

COMMISSION de la VOIE PUBLIQUE



M.M. les Membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis à la Mairie de Lille, Bureau de M. le Directeur des Travaux Municipaux, le 12 Mars 1930 à 9 h 30, sous la présidence de M. l'Adjoint Spriet.

Présents : M.M. Spriet, Adjoint au Maire.
Bour, Conseiller municipal
Vautrin, d°

Assistaient également à la réunion :

M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux
Moutier, Chef du Service de la Voie publique
et du Démantèlement
Piacentini, Officier de Paix, remplaçant M.
Le Commissaire Central de Police
Orbis, Sous-Inspecteur de Police
Duflot, Inspecteur-Voyer
Janssens, Secrétaire du Syndicat des marchands
ambulants.

1° Procès-verbal de la réunion du 23 Janvier 1930.-
Adopté sans observation.

2° Echoppes ambulantes - Modification des règlements en vigueur.-

M. Janssens, secrétaire du Syndicat des marchands ambulants, convoqué pour revoir l'ensemble de la nouvelle réglementation, a demandé la suppression de la partie de phrase suivante reprise à l'article premier § d, relative aux arrêts momentanés des marchands ambulants :

"et à une distance inférieure à 20 m. de tous magasins où sont vendues des marchandises de même nature que les leurs.

De même au § j, M. Janssens a demandé de fixer à 3 mois la durée du retard des paiements, c'est-à-dire stipuler comme suit les prescriptions du dit § :

"Tout titulaire en retard de 3 mois pour le paiement de sa redevance mensuelle sera révoqué d'office

La Commission approuve les observations de M. Janssens et estime qu'il y a lieu de modifier, suivant les désirs exprimés par M. Janssens, le projet d'arrêté.

M. Janssens demande 1° qu'aucune médaille de voirie ne soit délivrée aux pétitionnaires n'ayant pas 18 ans révolus; 2° que, dans l'intérêt de la circulation, le nombre de médailles soit limité comme cela existe à Paris.

La Commission a estimé qu'il y avait lieu de se renseigner sur la légalité du 1er point et, pour le 2ème, de prendre des renseignements auprès de la préfecture de police de Paris.

Le Secrétaire du Syndicat des marchands ambulants fait remarquer ensuite que des patentes d'indigents sont données à des marchands ambulants dans le but unique de les faire exonérer des droits de voirie. Il signale que des patentes ont été ainsi données à des marchands ayant cheval et voiture et n'étant pas par ce fait indigents.

Il fait remarquer à juste titre que la question des droits de voirie n'a rien à voir avec la patente d'autant plus que les marchands ambulants sont exonérés de la patente en vertu de la loi du 15 Juillet 1880.

Le Secrétaire du Syndicat des marchands ambulants fait remarquer qu'en l'absence actuelle de fonctionnaires chargés du contrôle, les règles relatives aux autorisations de circuler sont journellement violées de sorte que bon nombre de marchands circulent sans autorisation et sans paiement de droits de voirie.

La Commission propose de soumettre ces réclamations à l'Administration municipale à toutes fins utiles.

3° Déplacement rue du Molinel (ancienne rue du Dragon) des marchands de quatre saisons de la rue du Sec Arambault.-

La Commission adopte les décisions prises par la Commission spéciale qui s'est réunie le lundi 3 Mars 1930.

4° Décrotteur public Place de Béthune - M. Tommi Jakson, pétitionnaire.-

La Commission donne un avis défavorable en raison de l'intensité de la circulation qui s'exerce à cet endroit.

5° Vente de "Chocolats glacés" Grand'Place - Mme Hidoux, pétitionnaire.-

La Commission donne un avis défavorable, le tenancier du Café du Damier ne faisant pas terrasse et la vente de chocolats glacés n'étant pas reprise dans les commerces accessoires autorisables dans la zone concédée aux cafetiers.

6° Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 273 rue Léon Gambetta, - M. Charles Brismoutier, droguiste, pétitionnaire.-

Avis favorable.

7° Etalage en saillie, rue Faidherbe, Sté des "Chaussures Dresseur", pétitionnaire.-

La Commission donne un avis favorable sous réserve que les droits d'étalages seront perçus pour toute la surface comprise entre les deux emprises, et non pour la surface réelle de ces vitrines d'étalage.

8° Friterie rue de Fournai (Affaire Dubrulle-Fabary) - Propositions de M. Arthur Dauchez, propriétaire actuel.-

La Commission, après avoir pris connaissance des trois propositions présentées par M. Dauchez et reprises ci-après, a) laisser la friterie telle qu'elle est actuellement, mais en la rendant mobile et démontable; b) réduire de 0m40 la saillie de la friterie en la laissant fixe; c) réduire de 0m40 la saillie de la friterie en la rendant mobile, estime, à titre tout à fait exceptionnel et à titre de bienveillance qu'il y a lieu de retenir la proposition reprise au § c, cette proposition ayant pour effet de réduire la gêne apportée à la circulation.

9° Pose de colonnas-affiches lumineuses Bd de la Liberté, partie comprise entre la rue de Penremonde et la place Richebé, côté Nos impairs - M. Danre, agent régional de la Sté Paris-Provence-Publicité, pétitionnaire.-

La Commission donne un avis favorable à la pose de colonnes, l'une près de l'Ecole Sophie Germain, l'autre à l'angle de la rue Jean sans Peur, sous réserve que celle-ci sera suffisamment éloignée du carrefour, afin de ne pas gêner la visibilité des véhicules.

10° - Revendications exprimées par le Syndicat des Marchands
Etalagistes du Marché de Fives -

La Commission donne un avis favorable à la demande de rendre plus visible la plaque "Marcher au pas" posée à l'entrée du marché mais elle estime qu'il est impossible d'établir un sens unique rue Eugène Jacquet.

11° - Etablissement d'un service d'autobus entre Halluin-Lille
Sté des Autobus Linsellois, pétitionnaire -

La Commission donne un avis favorable sous réserve de reporter rue des Arts face au Lycée Fraïsherbe, le terminus de cette ligne.

12° - Etablissement d'une ligne d'autobus entre Lille et
Dunkerque, M. Georges Lehembre, pétitionnaire -

La Commission donne un avis favorable sous réserve de reporter square Jussieu le terminus de cette ligne.

13° - Pose de plaques de publicité sur becs de gaz - M. L. Dupleix
pétitionnaire -

La Commission donne, en principe un avis favorable à la demande présentée par M. L. Dupleix, mais décide de retourner le dossier au service intéressé pour étude du contrat à passer le cas échéant, avec le pétitionnaire.

14° - Pose de plaques de signalisation comportant de la publicité
M. J. Pauris représentant de "L'Emaillo-Gravure" pétitionnaire -

La Commission donne un avis défavorable estimant que la pose de plaques de signalisation doit être faite par le service municipal et dans l'intérêt unique de la circulation, à l'exclusion totale de toute publicité qui ne peut que nuire à la visibilité des indications relatives à la circulation.

15° - Signalisation lumineuse - proposition de la Cie française
pour l'Exploitation des procédés Thomson-Houston -

La Commission prend note des propositions de la dite Compagnie et indique que lors des prochaines fournitures d'appareils de signalisation lumineuse il devra être fait appel à cette offre concurrentement à toute autre.

16° - Peinture blanc émail pour route - Sté Lewis Berger et sous
S.A. pétitionnaire -

La Commission a pris note des propositions et estime qu'il y aurait lieu de faire, le cas échéant, un essai gratuit.

17° - Réduction du nombre des commissionnaires publics en station-
nement à la gare des Voyageurs -

La Commission estime qu'il y a lieu de maintenir, à 35, le nombre de commissionnaires actuellement en stationnement à la gare des voyageurs en raison de la nécessité de maintenir la concurrence et de laisser disponibles les vacances pour les commissionnaires qui exercent leur métier dans des conditions tout à fait médiocres, en d'autres endroits de la Ville.

1^{er} - Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence rue du
Fg de Béthune chez M. Lorisan, caïetier - Reclamation de la Sté Générale
des Huiles de Pétrole -

La Commission après avoir pris connaissance de la réclamation présentée par la Sté Générale des Huiles de Pétrole décide qu'il y a lieu de réserver pour la première zone, zone où la circulation est très intense, la décision prise antérieurement à l'effet de n'accorder des autorisations de pompes mesureuses d'essence qu'aux commerçants dont la vente de l'essence est en rapport direct avec leur commerce; dans ces conditions, la Commission estime qu'il y a lieu de revenir sur la décision du 10 septembre 1929 et de délivrer l'autorisation sollicitée.

Séance terminée à 11 h 40.

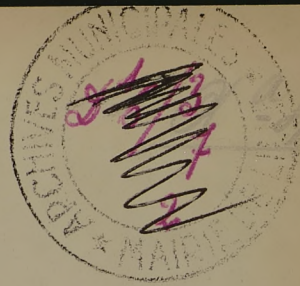
Le Secrétaire,

MOUTIER,

Réunion du 15 Avril 1930



COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE



M.M. les Membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis à la Mairie de Lille, Bureau de M. le Directeur des Travaux Municipaux, le 15 Avril 1930, à 9 heures 30, sous la présidence de M. l'Adjoint Spriet.

Présents: M.M. Spriet, Adjoint au Maire,
Bour, Conseiller Municipal,
Vautrin, d°

Assistaient également à la réunion:

M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,
Moutier, Chef du Service de la Voie Publique
et du Démantèlement,
Daflot, Inspecteur-Voyer,
Orbie, Sous-Inspecteur de Police.

M. le Commissaire Central de Police s'était fait excuser.

1°- Procès-verbal de la réunion du 12 Mars 1930.-
Adopté sans observations.

2°- Pose d'écussons de publicité sur becs de gaz et lampadaires
M. L. Duplex, pétitionnaire.-

La Commission, vu le peu d'esthétique que présentent ces écussons de publicité, donne un avis défavorable à la demande présentée par M. Duplex.

3°- Stationnement d'un marchand de quatre saisons, rue du Vieux
Marché aux Chevaux - Réclamation de M. Beaucourt.-

La Commission, après avoir pris connaissance du résultat de l'enquête faite par M. le Conseiller Bour, à la suite de différentes plaintes des riverains et de laquelle il résulte que le stationnement gêne considérablement la circulation, estime qu'il y a lieu de reporter le stationnement vers la rue du Court Debout.

4°- Voie de garage rue de Bouvines - Projet de l'E.L.R.T.-

La Commission donne un avis favorable à l'établissement d'une voie de garage commune avec la ligne V.

5°- Restauration de la flèche de l'Eglise St Maurice - Etablis-
sement d'un barricadage sur la voie publique.-

La Commission donne un avis favorable à l'établissement d'un barricadage sur la chaussée au droit de la flèche de l'église St Maurice, sous réserve que cette clôture présentera toutes garanties au point de vue sécurité et qu'elle ne pourra être pourvue d'affiches.

6°- Installation de démonstrateur Place de la République -
M. Janssens, Secrétaire de la Fédération des Syndicats des Marchands
Forains de France, pétitionnaire.-

La Commission donne un avis favorable sous réserve que les démonstrateurs ne pourront utiliser qu'une table de dimensions réduites et que les démonstrations ne pourront avoir lieu sur cette place lors des manifestations publiques.

.....

7° - Vente de chocolats glacés Grand'Place face "Damier" 21
Mme Hidoux pétitionnaire.-

La Commission donne, à titre tout à fait exceptionnel un avis favorable.

8° - Stationnement rue Léon Gambetta Mme Vve Van Malder, pé-
tionnaire.- La Commission ne voit aucun inconvénient à laisser vacant actuellement l'emplacement occupé par Mme Vve Van Malder sous réserve que cette dernière produise un certificat médical attestant qu'il ne lui est pas possible actuellement d'exercer sa profession de marchande des quatre saisons.

9° - Vente de frites rue Matteotti angle rue de St-Amand -
M. Volpoet, pétitionnaire - Avis favorable.

10° - Stationnement rue de Bouvines, angle rue de la
Phaleccue M. Gerlaxhe, pétitionnaire.-

La Commission estimant qu'un stationnement à cet endroit generait considerablement le service d'incendie et la circulation très intense qui s'exerce dans la rue de Bouvines donne un avis défavorable pour l'emplacement précité.

11° - Projections lumineuses sur glace rue Faidherbe -
M. Defaves pétitionnaire.- La Commission donne un avis défavorable en raison de la gêne apportée à la circulation.

12° - Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence
77 rue d'Artois - M. De Smedt garagiste pétitionnaire.-
La Commission donne un avia favorable sous les réserves habituelles

13° - Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence
27-29 rue de Turenne - M. Georges Deffrennes garagiste pétitionnaire
La Commission donne un avis favorable sous les réserves ha-
bituelles

14° - Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence,
86 rue Pierre Legrand . M. Mathieu cafetier pétitionnaire
La Commission donne un avis défavorable, l'installation de cette pompe au carrefour de la rue du Long Pot devant apporter une gêne considerable à la circulation d'autant plus qu'à cet endroit il existe un arrêt pour les tramways G et N.

15° - Stationnement de véhicules rue des Fossés, requête de
M.M. Millard fils. La Commission estime que pour atténuer la gêne apportée à la circulation par le stationnement prolongé des véhicules rue des fossés, il y a lieu d'établir, dans cette artère un arrêt alterné.

16° - Accidents au carrefour des rues de Turenne et de la
Bassée.-

La Commission après avoir pris connaissance de l'article paru dans le journal "La Dépêche" du 2 avril 1930 estime qu'une plaque signalant ce carrefour dangereux pourrait être placée; cette installation sera reprise dans le programme général de la signa-
lisation.

17° -
Déplacement de bordures de trottoir rue des Arts angle rue Anatole
France - M. Falarme administrateur délégué du Palais Lillois de
l'Automobile pétitionnaire.-

La Commission donne un avis favorable au projet présenté sous réserve d'une entente avec le service de la voie Publique lors de l'exécution du nouveau trottoir.

18- Installation de deux pompes fixes mesureuses d'essence
M. Flampe ex. délégué du Palais lillois de l'Automobile
pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves habituelles.

19°- Modification du sens interdit rue Leon Trulin, angle rue Ma-
nerbe, M. Flampe ex. délégué du Palais Lillois de l'Automobile
pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable afin de ne pas créer un croisement dangereux de la circulation à cet endroit.

20°- Circulation - pose de plaques de signalisation - demande d'ou-
verture de crédits-

La Commission considérant que les travaux effectués depuis le 1er Janvier 1930 ont coûté 15.000 Frs que d'autre part la signalisation des faubourgs extérieurs, certains carrefours dangereux ainsi que la création de nouveaux "sens unique" "arrêts alternés", etc ... l'entretien des plaques et enseignes posées actuellement entraîneront des dépenses supplémentaires donne un avis favorable à l'ouverture d'un crédit de 50.000 Frs et demande qu'une somme de 30.000 Frs soit mise de suite à la disposition du Service pour pouvoir effectuer à bref délai le paiement des dépenses engagées.

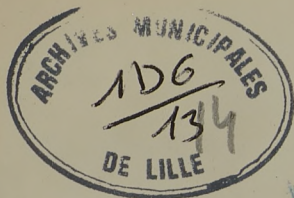
21°- La Commission s'est ensuite occupée du problème de la circulation, elle a estimé qu'il y avait lieu de réunir en un seul arrêté tous les arrêtés relatifs à la circulation et en vigueur actuellement. Cet arrêté pour donner plus de force de répression au service de la Police enjoindrait aux usagers de la route l'ordre formel de s'arrêter aux injonctions des agents de la force publique.

La Commission a en outre envisagé la suppression de l'arrêt de la circulation dans la rue de Bathune, à certaines heures en semaine, enfin, elle a décidé de créer de nouveaux arrêts alternés rue des Rossés, rue Grande Chaussée, rue de la Chambre des Comptes, rue St-Nicolas, rue de l'Hôpital militaire (entre le square Lamisson et la rue Nationale) rue Anatole France et rue des Trois Couronnes.

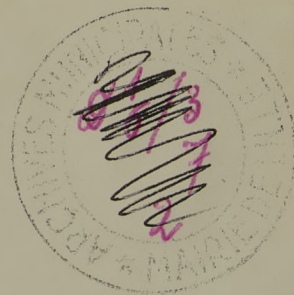
Séance terminée à 12 heures.

Le secrétaire,

R. MOUTIER.



Commission de la Voie Publique



Séance du 27 Mai 1930

MM. les Membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis à la Mairie de Lille, Bureau de M. le Directeur des Travaux Municipaux, le 27 mai 1930 à 9 h 30 sous la présidence de M. l'Adjoint Spriet.

Présents : MM. Spriet, adjoint au maire,
Bour, conseiller municipal,
Vautrin, d°

Absent : M. Brodel, conseiller municipal,
Assistaient également à la réunion :

MM. Cochez, directeur des travaux municipaux,
Moutier, chef du service de la voie publique
et du démantèlement,
Carré, commissaire central de police,
Orbie, sous-inspecteur de police,
Dufлот, inspecteur-voyer.

1° - Procès-verbal de la réunion du 15 avril 1930 -
Adopté sans observation.

2° - Stationnement sur la voie publique - Affaire Dumont -

La Commission de la Voie Publique a examiné à nouveau la réclamation de M. Dumont, marchand de quatre saisons. Elle rappelle qu'à la suite d'une enquête faite sur place par M. Bour, conseiller municipal, membre de la Commission, elle a décidé qu'il y avait lieu de transférer M. Dumont, vers la rue du Court Debout, mais à titre de conciliation le service de la Police d'accord avec l'adjoint délégué à la Circulation avait décidé de transférer M. Dumont en face de l'emplacement par lui actuellement occupé dans la même rue ce qui était pour lui un minimum de gêne et ce qui ne pouvait nullement porter atteinte à ses intérêts.

Cette dernière mesure a été exécutée durant une partie de la matinée du Jeudi 22 mai 1930 mais à la suite d'interventions le Secrétariat Général a demandé à l'Adjoint Président de la Commission s'il ne voyait aucun inconvénient à ce qu'il fut sursis.

M. Dumont a répondu à cette mesure de faveur par une attitude regrettable et aujourd'hui après nouvel examen de la question, la Commission de la Voie Publique, à l'unanimité confirme sa décision antérieurement prise concernant le transfert de M. Dumont et ratifie le nouvel emplacement désigné d'accord par l'Adjoint à la circulation et le service de la Police.

La Commission, à l'unanimité des membres présents insiste tout particulièrement pour que cette décision soit maintenue et appliquée.

3° - Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 15 rue Léon Gambetta, M. Leleu, garagiste, pétitionnaire -

Autoriser sous les réserves habituelles.

4° - Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 212, 214 rue Solférino, M. Eugène Janot, droguiste, pétitionnaire -

Autoriser sous les réserves habituelles.

- 5°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence, 39, rue du Fg des Postes - M.Maurois, garagiste, pétitionnaire.

Autoriser sous les réserves habituelles.

- 6°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence, 36, rue Pierre Legrand - M.Mathieu, cafetier, pétitionnaire.

La Commission maintient son avis défavorable donné lors de sa réunion du 15 Avril 1930, l'installation d'une pompe à essence au carrefour de la rue du Long Pot et à l'arrêt des tramways G et N étant de nature à gêner considérablement la circulation.

- 7°- Installation d'appareils cinématographiques de publicité.- M.Jean Désire, pétitionnaire.

La Commission donne un avis défavorable en raison de la gêne que ces installations apporteraient à la circulation.

- 8°- Installation d'un tableau réclame en travers la rue des Débris St-Etienne (angle de la Grand'Place) - Brasserie Masse Meurisse Société pétitionnaire.

La Commission donne un avis défavorable, cette installation n'étant pas réglementaire et étant susceptible de créer un précédent fâcheux.

- 9°- Abatage d'arbre II9, Bd Montebello - M.Laloyer, pétitionnaire.

La Commission estimant que l'arbre en question n'offre pas de difficultés sérieuses, donne un avis défavorable à l'abatage dudit arbre.

- 10°- Etablissement d'un service d'autobus entre Halluin-Lille - Electrique Lille- Roubaix - Tourcoing, société pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous réserve de la décision prise par l'Administration Municipale dans sa réunion du 24 mars 1930 et à condition que la Sté Pétitionnaire se conformera aux prescriptions suivantes :

1°- sur le territoire de Lille, l'autobus empruntera l'itinéraire ci-après : avancée de la Porte de Gand, place de Gand, rue de Courtrai, place aux Bleuets, rue des Jardins, Bd Carnot. Le terminus sera établi à la station de la Place du Théâtre.

2°- dans la section "Pont de Marcq-Lille" la Société pétitionnaire ne pourra, en aucun cas, prendre des voyageurs à destination d'un point quelconque de cette section.

3°- L'E.L.R.T. paiera dans la caisse de M. le Receveur Municipal une redevance annuelle de 500 frs par voiture, le premier terme s'appliquant à l'année 1930.

- 11°- Demande de pose d'une enseigne lumineuse relative à la circulation place du Lion d'Or à l'angle de la place St-Martin.- M.Marcel Duprez, conseiller municipal, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable à l'installation d'une enseigne à réflexion solaire.

.....

12°- Signalisation au Bois de la Deûle - M. Marcel Duprez, Conseiller Municipal, pétitionnaire.-

La Commission donne un avis favorable à la pose de poteaux munis de plaques indiquant " Cyclistes attention - Vitesse maximum 15 km à l'heure - Arrêté Municipal du "

13°- Installation de colonnes affiches lumineuses Bd de la Liberté.- M. Daure, Agent Régional de la Société Paris Province - Publicité, pétitionnaire.-

La Commission a pris connaissance de la réponse de M. Daure, faisant suite à la décision de l'Administration Municipale prise dans sa séance du 24 Mars 1930 et décide de transmettre la dite réponse à l'Administration Municipale pour décision .

14°- Numérotage de la rue Georges Maertens - Réclamation de M. Royer .-

La Commission estime qu'il y a lieu de placer à l'angle de la rue Jean sans Peur une signalisation très apparente avec flèche orientée indiquant la direction de la rue Georges Maertens.

15°- Installation des plans indicateurs sur la voie publique.- Société Générale des Plans Indicateurs - Société pétitionnaire.-

La Commission donne un avis favorable à l'installation de plans indicateurs :

- a) place Sébastopol, près de l'aubette des tramways,
- b) place de la République, contre l'aubette des tramways située près de la chaussée centrale,
- c) Bd des Ecoles, près de l'aubette des tramways face rue Jean Bart,
- d) Place de Tourcoing entre l'aubette des tramways et la colonne affiches,
- e) rue de l'Eglise St Louis, sur le terre-plein entre les arbres

et donne un avis défavorable en raison de l'intensité de la circulation pour les endroits repris ci-après :

- a) place de la Gare, au milieu du terre-plein central,
- b) place du Théâtre dans l'axe du terre-plein où est situé le terminus du Mongy,
- c) place du Théâtre, contre la nouvelle Bourse du Commerce,
- d) Grand'Place contre l'aubette des tramways,
- e) Grand'Place face aux vespasiennes placées sous la Grand'Garde
- f) Rue Nationale à l'angle de la rue de l'Hôpital Militaire,
- g) rue Nationale à l'angle du Bd de la Liberté,
- h) rue Nationale à l'angle de la Grand'Place ,
- i) Place de Strasbourg sur l'un des terre-plein en forme de demi-lune,
- j) place de la République sur le terre-plein face au bureau des Postes,
- k) Bd Garnot à l'angle de la Place du Théâtre contre le Théâtre,
- l) contre la nouvelle Mairie,
- m) rue Léon Gambetta sur le terre-plein du Marché de Wazemmes, entre le kiosque à journaux et la boîte aux lettres,
- n) Pont de la Barre sur le trottoir en bordure du quai du Wault
- o) Place du Lion d'Or face au N° 14 (Société Lévy-Finger)
- p) rue Pierre Legrand, contre la douane de Fives,
- q) Rue de Tournai contre la gare des voyageurs face rue du Molinel .

La Commission estime en outre qu'il y a lieu de soumettre le dossier à la Commission des Finances pour ce qui concerne la redevance.

16° - Barricadage avec saillie extra réglementaire 39
rue St-Etienne - Georges Tombu et Cie pétitionnaire.-

Avis favorable sous réserve du paiement d'un droit de
voirie de 0 f 50 par jour et par m2.

Séance terminée à 11 h 15.

Le Secrétaire,

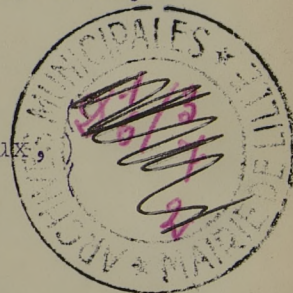
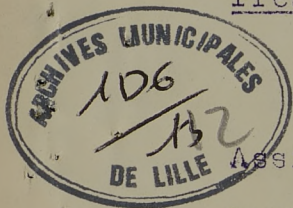
R. MOUTIER.

924

Commission de la Voie Publique du 24 Juin 1930

M.M. Les Membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis à la Mairie de Lille, Bureau de M. le Directeur des Travaux Municipaux le 24 Juin 1930 à 9h30 sous la présidence de M. l'Adjoint Spriet.

Présents : M.M. Spriet, Adjoint au Maire,
Bour,
Brodol, Conseillers Municipaux,
Vautrin,



Assistaient également à la réunion :

M.M. Cochez, Directeur des Travaux municipaux,
Moutier, Chef du Service de la Voie Publique et du Démantèlement,
Piacentini, Officier de Paix,
Dufлот, Inspecteur-Voyer .

1^e-Procès-verbal de la réunion du 27 Mai 1930.-

Adopté sans observation .

2^e- Installation de plans indicateurs sur la voie publique - Société Générale des Plans-Indicateurs pétitionnaire.-

La Commission après avoir pris connaissance de la note émanant de M. l'Adjoint Délégué aux Finances, quant à la question fixation de redevance, a estimé qu'il y avait lieu de réserver sa décision jusqu'à ce que le tarif général soit adopté .

3^e- Stationnement de véhicules automobiles sur le terre-plein de la Place de la République, coté Palais des Beaux-Arts, le 28 Juin - Automobile Club du Nord de la France, pétitionnaire.-

La Commission donne un avis favorable, le stationnement ne devant avoir lieu que de 11h à 14h, sous les réserves habituelles .

4^e- Demande de circulation dans les allées du Bois de la Deule, pour la vente de confiserie et fruits, Mme Thuilliez, pétitionnaire.-

La Commission donne un avis défavorable en application de l'article 164 du Code des Arrêtés Municipaux. Elle décide en outre de veiller à l'application stricte des prescriptions dudit article .

5^e- Installation d'une pompe mesureuse d'essence Bd Vauban au retour du 336 de la rue Nationale, M. Désiré Six, cafetier, pétitionnaire .-

La Commission prenant acte du désistement de l'installation d'une pompe rue Nationale donne un avis favorable à la pose d'un appareil distributeur Bd Vauban .

6^e- Installation d'une pompe mobile 3 rue St Genois. M. Aug. Lefrancoq, garagiste, pétitionnaire.-

La Commission donne un avis défavorable en raison de l'exiguïté du trottoir et de l'intensité de la circulation qui s'exerce en cet endroit .

7°- Installation de bouches d'arrosage sur trottoir - M. Jacques Pons, pétitionnaire.-

La Commission donne un avis défavorable au maintien des emprises illicites, celles-ci étant contraire aux décisions prises antérieurement par l'Administration Municipale .

8°- Signalisation - Installation d'un feu clignotant " Sens Interdit " rue de l'Hôpital Militaire, Réclamation de M. Combe.-

La Commission après avoir pris connaissance de la dite réclamation, décide d'examiner la question - Répondre en ce sens au pétitionnaire .

9°- Signalisation - Pose d'appareils de signalisation par M. L. Dupleix .-

La Commission décide qu'il y a lieu de faire poser, à titre d'essai, différents appareils contenant au verso une publicité .

10°- Pose de colonnes affiches lumineuses - Demande de transfert d'emprises. M. Daure, agent Régional de la Société Paris-Provence-Publicité , pétitionnaire .-

La Commission donne un avis défavorable au déplacement des colonnes reprises dans les arrêtés d'autorisations délivrées antérieurement et estime que la colonne pour laquelle un avis favorable avait été donné pour son installation rue Inkermann face à l'Hôtel des Postes, pourrait, le cas échéant, être placée Bd de la Liberté face au N° 49.

II°- Déplacement d'indicateurs automatiques de rues. M. Duvivier, pétitionnaire .-

La Commission donne un avis défavorable au transfert d'appareils ceux-ci ayant été autorisés d'accord avec l'intéressé .

Séance terminée à 10h50

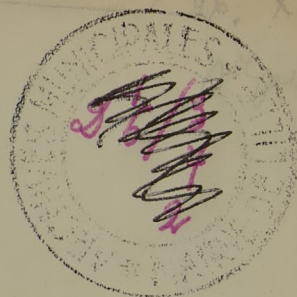
Le Secrétaire,

DUFLOT .



COMMISSION de la VOIE PUBLIQUE

(Séance du 30 Septembre 1930)



Messieurs les membres de la Commission de la Voie publique se sont réunis à la Mairie de Lille, bureau de M. le Directeur des Travaux Municipaux, le 30 Septembre, à 9 h 30, sous la présidence de M. l'Adjoint Spriet.

Présents : M. l'Adjoint Spriet, Adjoint au Maire
M. Bour, Conseiller Municipal
M. Brodel, d°

Excusé : M. Vautrin, d°

Assistaient également à la réunion :

M. M. Cochez, Directeur des Travaux municipaux
Moutier, Chef du Service de la Voie publique
et du Démentèlement
Piacentini, Officier de paix
Orbie, Sous-Inspecteur de police
Duflot, Inspecteur-Voyer.

1° - Procès-verbal de la réunion du 24 Juin 1930.-
Adopté sans observation.

2° - Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence, rue Nationale 255 - M. Pecques, pétitionnaire.-
Adopté suivant les conditions habituelles.

3° - Installation de deux pompes mobiles mesureuses d'essence 129 rue de Douai - M. Briois, pétitionnaire.-
Autoriser aux conditions habituelles.

4° - Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence, 24 rue Fourrier - M. Warlet, pétitionnaire.-
Autoriser aux conditions habituelles.

5° - Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 12 avenue de Dunkerque - M. Willéms, pétitionnaire.-
Autoriser aux conditions habituelles.

6° - Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 72 boulevard Charles Delesalle - M. Guilleman, pétitionnaire.-
Autoriser aux conditions habituelles.

7° - Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence, 7 place Catinat - M. Gonou, pétitionnaire.-
Autoriser aux conditions habituelles.

8° - Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence, rue Pierre Legrand 36 - Affaire Mathieu - Demande en maintien de la Société Pétroles Transports.-

La Commission considérant qu'au mépris des règlements, la Sté pétitionnaire a installé la pompe susvisée sans attendre la décision de l'Administration, la Com se trouve ainsi placée devant un fait accompli dans le but de faire délivrer l'autorisation malgré tous les inconvénients qui peuvent en résulter, et estime qu'il y a lieu de maintenir les avis défavorables précédemment donnés et de poursuivre la suppression de l'emprise litigieuse.

9° - Numérotation de la rue du Vieux Marché aux Chevaux et modification du numérotage - Réclamation collective -

La Commission considérant que les immeubles portant les Nos I à 9 de la rue du Vieux Marché aux Chevaux font face à la Place de Béthune donne un avis favorable à l'incorporation de ces immeubles dans la numérotation de la Place de Béthune.

10° - Numérotation de la rue Georges Maertens et de la rue Pierre Dupont - Réclamation collective -

La Commission considérant que les immeubles situés a) rue Georges Maertens (partie comprise entre la rue Jean Sans Peur et la rue de la Piquerie) b) rue Pierre Dupont, immeubles numérotés de I à I2, forment le prolongement de la rue de l'Hôpital Militaire, estime qu'il y a lieu de les incorporer dans la numérotation de cette dernière artère.

11° - Stationnements autour des marchés - Marché du Concert - Suppression de stationnements -

La Commission décide de ne pas délivrer d'autorisations de stationnement autour du marché du concert :

- a) à Madame Gabrielle Van Espen, laquelle a déjà une place fixe rue Gombert angle de la Place de Béthune;
- b) à Albert Decorte lequel est marié à Rose Gangloff, qui possède elle-même une autorisation de stationnement autour dudit marché.

Cette mesure a été prise en application de l'arrêté du 25 décembre 1925 lequel stipulait "que des autorisations de stationnement sur la Voie Publique ne pouvaient être accordées aux pétitionnaires ayant déjà une place fixe et d'autre part qu'il ne pouvait être accordé qu'une autorisation par famille habitant sous le même toit.

12° - Stationnement sur la Voie Publique - Déplacement des Marchands de Quatre saisons de la rue du Molinel dans la rue du Sec-Arembault -

La Commission considérant :

- a) que pour effectuer ce déplacement il eut fallu que la presque unanimité des Commerçants de la rue du Sec Arembault aient donné leur accord;
- b) que la question commerciale soulevée par les Commerçants ainsi que par les Marchands des quatre saisons ne peut être retenu le commerce en général traversant actuellement une crise dont souffrent tous les commerçants;
- c) que le transfert des stationnements de la rue du Sec Arembault dans la rue du Molinel a été décidé au point de vue circulation, que celle-ci devenant de plus en plus intense, le retour des marchands de quatre saisons rue du Sec Arembault, ne pourrait qu'aggraver la situation existante antérieurement à leur déplacement, estime qu'il y a lieu de maintenir le statu-quo.

13° - Stationnement sur la Voie Publique - Retrait de l'autorisation de Mme Germaine Degraeve -

La Commission estime qu'en application des dispositions des articles 6 et 7 § 9 de l'arrêté n° 869 du 26 décembre 1929, il y a lieu de retirer l'autorisation de stationner Boulevard des Ecoles pour la vente de crème glacée délivrée antérieurement à Mme Degraeve; celle-ci n'étant qu'une employée de Mme Hoste Cappelaere, laquelle possède elle-même un permis de stationnement.

14° - Circulation de marchands ambulants dans les Bois de Boulogne et de la Deûle, Mme Thuilliez, pétitionnaire -

La Commission est à l'unanimité d'avis d'appliquer strictement les règlements en vigueur. Toutefois, vu le cas particulier, elle estime que la circulation de Mme Thuilliez pourrait être tolérée jusqu'au 1er janvier 1931, date où toutes les autorisations antérieurement délivrées seront supprimées.

15°- Circulation d'ânes au Jardin Botanique - M. DELINNOY, Pétitionnaire.-

La Commission estime que l'exiguïté des allées du Jardin Botanique ne permet guère cette circulation et propose de refuser l'autorisation sollicitée .

16°- Stationnement de voitures automobiles Place des Reigneaux.- Mme Vve Legris, pétitionnaire.-

La Commission estime qu'il n'est pas possible de pouvoir donner satisfaction à la pétitionnaire, en raison du projet d'implantation d'une voie de tramways Place des Reigneaux (terminus de la Ligne F navettes) ainsi que des inconvénients qui résulteraient en autorisant la création d'un garage particulier pour stationnement de voitures sur la voie publique .

17°- Service d'autobus Lille-Hazebrouck - M. Charles DEWINCK, pétitionnaire .-

La Commission donne un avis favorable sous réserves :

- a) que la voiture sera remise place de Rihour
- b) que le stationnement Place de la Gare ne sera autorisé que pendant le temps nécessaire à la montée et à la descente des voyageurs;
- c) que sur le territoire de Lille, l'autobus empruntera l'itinéraire suivant :
Place de la Gare, rue du Molinel, Place Richebé, Boulevard de la Liberté, Boulevard Vauban, rue de Turenne, rue Lequeux, Avenue de Dunkerque;
- d) que dans la section de Lille Calvaire de Lomme et vice-versa, le pétitionnaire ne pourra prendre aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette section et que le pétitionnaire paiera dans la caisse du Receveur Municipal la redevance qui sera fixée par le tarif général .

18°- Installation de refuges Boulevard Carnot - Société L.R.T. pétitionnaire .-

La Commission estime qu'avant d'implanter des refuges, il y a lieu d'attendre la réalisation des projets définitifs .

19°- Déplacement de voie de tramways, place de Rihour, par la C° Electrique des Tramways de Lille et de sa Banlieue.-

La Commission donne un avis favorable au projet présenté; toutefois, elle estime qu'il y a lieu de demander des précisions en ce qui concerne l'emplacement exact du terminus et du stationnement des voitures de tramways .

20°- Stationnement Place des Reigneaux des tramways de la ligne F Navettes.-

La Commission donne un avis favorable au projet présenté, sous réserve de maintenir le trottoir des immeubles 29-31 de la rue du Vieux Faubourg à son tracé actuel en remplaçant le pylone prévu à cet endroit par des ancrages en façade .

21°- Modification des voies de tramways rue de Bouvines - Société E.L.R.T. pétitionnaire .-

Avis favorable .

22°- Gardiennage d'automobiles - Réclamation anonyme .-

La Commission estime qu'il y a lieu de renvoyer la réclamation au Service intéressé pour étude .

23.- Circulation dans le Vieux-Lille - Propositions de M. Marcel Duprez, Conseiller Municipal.-

La Commission décide de convoquer M. le Conseiller Duprez lors de sa prochaine réunion.

24.- Marquise rue Jules Guesde - Réclamation de M. Springard -

La Commission estime qu'il y a lieu de transmettre à la Commission des Travaux la modification des règlements en vigueur proposée.

25.- Stationnement de taxis rue du Molinel - Réclamation de M. Huyghe Secrétaire du Syndicat des Chauffeurs de Taxis Confédérés -

La Commission après avoir entendu les doléances de M. Huyghe et après avoir formulé ses observations donne un avis favorable à la création d'une station d'attente comprenant 3 voitures en file, rue Ste Anne, contre le trottoir de l'immeuble occupé par M. le Conseiller Domsin et 9 voitures Parvis St Maurice derrière l'église. D'autre part, en compensation de la suppression des stations devant le Parvis St Maurice et Square Jussieu, la Commission estime qu'il y a lieu de porter à 9 le nombre de voitures en stationnement place Richebé et à 11 le nombre des voitures en stationnement Place de Strasbourg. La Commission donne enfin un avis défavorable à tout stationnement de taxis rue du Molinel (partie comprise entre la rue de Paris et la rue St Genois) en raison de la gêne que ces voitures apporteraient à la circulation.

26.- Stationnement de véhicules au droit du passage à niveau du Faubourg d'Arras. Réclamation de M. Cieren Ingénieur de la Voie à la Compagnie des Chemins de Fer du Nord.

La Commission donne un avis favorable à l'interdiction des stationnements de véhicules sitôt la barrière, côté droit en se dirigeant vers Seclin pendant les périodes comprises entre 10 heures 30 à 14 heures 30 et de 18 heures 30 à 20 heures 30. Elle décide en outre de poser à cet endroit une plaque de signalisation.

Séance terminée à 12heures,45

Le Secrétaire :

MOUTIER.

Reunion du 14 Octobre 1930

10/10



COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE DU 14 OCTOBRE 1930

M.M. les Membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis à la Mairie de Lille, Bureau de M. le Directeur des Travaux Municipaux, le 14 Octobre 1930, à 9 H., sous la présidence de M. l'adjoint Spriet,

Présents: M.M. Spriet, Adjoint au Maire,
Brodell, Conseiller Municipal,
Duprez, d°
Vautrin, d°



Absent : M. Bour, Conseiller Municipal.

Assistaient également à la réunion :

M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,
Moutier, Chef du service de la Voie Publique et du Démantèlement,
Piacentini, Officier de Paix,
Orbier, Inspecteur de Police
Duflo, Inspecteur-Voyer.

1° Procès-verbal de la réunion du 30 Septembre 1930.
Adopté sans observation.

2° Circulation - Stationnement de véhicules Place du Lion d'Or - Réclamation de M. Marcel Duprez, Conseiller Municipal.

La Commission, après avoir entendu les explications fournies par M. le Conseiller Duprez, estime qu'il y a lieu de mettre à l'étude a) l'élargissement du trottoir de la place du Lion d'Or, situé entre la rue Saint-Jacques et la Place Saint-Martin;
b) le déplacement du kiosque à journaux situé au milieu de la Place du Lion d'Or;
c) la pose en un point judicieusement choisi d'une borne lumineuse en remplacement dudit kiosque.

3° Installation d'un signal avertisseur au droit du pont tournant du Port Vauban - Réclamation collective.

La Commission a retenu la suggestion présentée par les pétitionnaires et a estimé nécessaire de retourner le dossier au Service pour étude et fixation de la dépense à engager.

4° La Commission a ensuite examiné la question du stationnement la nuit à proximité des salles de spectacles et a estimé :

a) que dans un intérêt de circulation et de sécurité publique il y avait lieu d'interdire de 20 H. à 24 H. tout stationnement rue de Béthune, le simple arrêt pour motif légitime étant seulement autorisé dans les conditions reprises à l'arrêté du 31 Décembre 1929;

b) que les voitures automobiles devront être garées : Place Rihour - rue des Fossés, sur une seule rangée (côté Nos pairs les jours pairs, côté Nos impairs, les jours impairs) - rue d'Amiens, partie comprise entre les rues du Court Debout et du Molinel, sur une seule rangée (côté Nos pairs, les jours pairs, côté Nos impairs, les jours impairs) Square Morisson - rue Pierre Dupont - rue du Vieux Marché aux Chevaux - Place Richebé (derrière le Square Faidherbe).

c) qu'en plus de la rue de Béthune tout stationnement sera rigoureusement interdit :

Rue des Molfonds - rue du Court Debout - rue d'Amiens (partie comprise entre la rue de Béthune et la rue du Court Debout).

5°- Statuant sur la question circulation la Commission a décidé :

A) d'interdire le stationnement tout en admettant l'arrêt pour motif légitime :

- Grand'Place a) entre la rue Nationale et la Place Rihour;
b) entre la rue Neuve et la rue des Manneliers;
c) entre la rue de la Bourse et la rue Esquermoise.

B) d'interdire tout stationnement et tout arrêt Boulevard Carnot, côté de la Brasserie de la Bourse, sur une zone de 10 m. à compter de la Place du Théâtre - rue Esquermoise entre les Nos 9 à 27 inclus, à partir de 15 H. - et en tout temps rue Royale, entre les Nos 1 à 17 inclus.

C) de créer des arrêts alternés dans les artères ci-après :
rue des Fossés - rue Grande Chaussée - rue de la Chambre des Comptes - rue Saint-Nicolas - rue du Priez (partie comprise entre la rue Faidherbe et la Place des Reigneaux) - rue du Curé Saint-Etienne - rue des Ponts de Comines (partie comprise entre la rue de Paris et la rue Faidherbe) - rue des Poissonceaux - rue d'Amiens - rue du Sec Arembault - rue des Tanneurs.

D) a) que dans la rue de l'Hôpital Militaire (partie comprise entre le Square Morisson et la rue Nationale, les arrêts se feront seulement en tout temps côté des Nos pairs, les arrêts côté des Nos impairs n'étant tolérés que pour les enterrements et les mariages.

b) que dans la rue des Trois Couronnes les arrêts se feront en tout temps côté des Nos impairs.

c) que dans la rue Anatole France, les arrêts se feront en tout temps côté des Nos pairs.

E) d'interdire la circulation des véhicules rue de Béthune les dimanches et jours de fêtes seulement de 15 H. 30 à 21 H., au lieu de en semaine de 11 H. 30 à 14 H. et 17 H. à 19 H. 30 et les dimanches et fêtes de 15 H. 30 à 21 H.

F) de créer des "sens uniques" dans les artères reprises ci-après :
rue des Tanneurs (de la rue du Sec-Arembault vers la rue du Molinel);

rue des Trois Couronnes (de la rue de la Bourse vers la rue des Sept Agaches);

rue des Sept Agaches, de la Place du Théâtre vers la Grand'Place.

G) que conformément aux dispositions du Code de la Route et afin de permettre l'accès aux propriétés tout arrêt devait être interdit aux droits des entrées charretières (portes cochères).

6° D'autre part, et afin de prévenir les usagers de la route que les stationnements sont interdits dans certaines artères, la Commission propose :

a) de faire imprimer des étiquettes rappelant l'interdiction du stationnement lesquelles seraient accrochées par les agents de la Police, aux voitures en stationnement dans ces artères.

b) de faire passer des films dans les salles de cinéma.

c) de s'entendre avec le Chef de la Station Radio P.T.T. Nord afin de faire diffuser périodiquement les prescriptions relatives à la circulation à Lille.

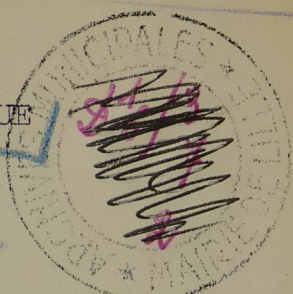
Séance terminée à 11 H. 45

Le Secrétaire :

R. MOUTIER.



COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE



Séance du 4 Novembre 1930

M.M. les Membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis à la Mairie de Lille, bureau de M. le Directeur des Travaux Municipaux le 4 Novembre 1930 à 9 heures trente sous la présidence de M. l'adjoint Spriet.

Présents: M.M. Spriet, Adjoint au Maire
Saint-Venant d°

Absent, excusé: M. Bour, Conseiller Municipal
Absents: M.M. Brodel d°
Vautrin d°

Assistaient également à la réunion:

M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,
Moutier, Chef du Service de la Voie Publique
et du Démantèlement,
Fiacentini, Officier de Paix,
Orbie, Sous-Inspecteur de Police,
Duflet, Inspecteur-voyer.

1°.- Procès-verbal de la réunion du 14 Octobre 1930
Adopté sans observation.

2°.- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence, rue Chappe 5-7. M. Cailliez, garagiste pétitionnaire.
Autoriser aux conditions habituelles.

3°.- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence rue des Postes 177. M. Pessé, droguiste pétitionnaire.
Autoriser aux conditions habituelles.

4°.- Installation de deux pompes fixes mesureuses d'essence 77-79 Rue des Postes, M.M. Dramez et Commenge pétitionnaires.
Autoriser aux conditions habituelles.

5°.- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence rue de la Bassée N° 1, M. Ghestem-Planck, pétitionnaire.
Autoriser aux conditions habituelles

6°.- Installation d'une baraque à la terrasse du café situé rue de Béthune N° 1, M. Henri Delette, cafetier, pétitionnaire.
La Commission donne un avis favorable à la demande présentée sous réserves:

- a) que la baraque aura au maximum 1m,20 de longueur et 1m 10 de saillie,
- b) qu'elle servira à la vente de marrons.

7°.- Etalage sur trottoir 66 rue Eugène Jacquet, M. René Leleu, pétitionnaire.

La Commission donne un avis défavorable en raison de l'exiguité du trottoir (1m 15).

8°.- Modification du terre-plein de la Place Jacques Febvrier, Compagnie des Tramways de Lille et sa Banlieue, pétitionnaire.
Avis favorable.

.....

9°.- Stationnement de marchands de 4 saisons et commerces accessoires autour des Marchés.

La Commission après avoir examiné:

- a) la question de la suppression du stationnement, Marché du Concert,
- b) la réclamation relative aux marchands de 4 saisons ayant repris un commerce,
- c) la réclamation présentée par M. Hennebelle secrétaire des Commerçants des Halles de Lille, réclamation relative à des commerces accessoires autorisés autour du marché de Wazemmes,
a estimé, d'accord avec M. l'Adjoint Saint-Venant que ces questions devraient être examinées au cours d'une réunion d'une Commission mixte où seraient convoqués:
 - a) la Commission de la Voie Publique,
 - b) la Commission des Marchés,
 - c) M. Janssens, secrétaire du Syndicat des Marchands Ambulants et M. Hennebelle, secrétaire des Commerçants des Halles.

10°.- La Commission a ensuite examiné la question "signalisation"

M. Dupleix avait proposé de placer gratuitement des appareils de signalisation auto-lumineux moyennant le droit de mettre au verso de la publicité.

Divers appareils indiquant "Arrêts Alternés" "Sens Unique" "Attention Ecole" avaient été posés à titre d'essai. Seul celui indiquant "Attention Ecole" a été retenu par la Commission. Pour les autres il a été demandé à M. L. Dupleix, présent à la réunion de la Commission, de présenter des appareils qui pourraient être rendus lumineux la nuit.

Dans ces conditions la Commission estime qu'il peut être traité avec M. Dupleix pour la signalisation des Ecoles publiques et des Ecoles libres, 240 poteaux environ étant nécessaires.

Pour la signalisation relative à la circulation, la question sera examinée lors de la présentation des nouveaux projets présentés par M. L. Dupleix.

11°.- Passage clouté pour piétons.- Réclamation de M. le Proviseur du Lycée.

La Commission estime qu'à titre d'essai un passage pour piétons pourrait être marqué au croisement de la rue des Arts et du Boulevard Carnot.

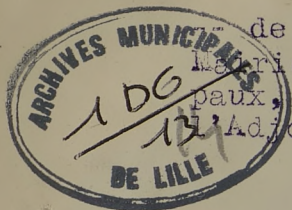
Séance levée à II heures cinquante.

Le Secrétaire,

ROUTIER.

924

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE DU 18 NOVEMBRE 1930.



Messieurs les Membres

de la Commission de la Voie Publique se sont réunis à la Mairie de Lille, Bureau de M. le Directeur des Travaux Municipaux, le 18 Novembre 1930, à 9 h. 30, sous la présidence de M. l'Adjoint Spriet.

Présents: MM. Spriet, adjoint au Maire;
Brodet, Conseiller Municipal;

Excusé : MM. Bour, -d°-

Absent: M. Vautrin, -d°-

Assistaient également à la réunion :

MM. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,
Moutier, Chef du Service de la Voie Publique et du Démantèlement;
Piacentini, Officier de Paix;
Dufлот, Inspecteur-Voyer.

1°- Procès-verbal de la réunion du 4 Novembre 1930.-

Adopté sans observation.

2°- Installation d'un contacteur parvis St-Maurice, angle rue Schepers, par la Compagnie des Tramways de Lille et sa Banlieue.-

Avis favorable.

3°- Stationnement d'automobiles rue du Fresno- Réclamation de M. Radier.-

La Commission estime qu'il y a lieu de réserver la partie de la place Rihour en bordure de la rue du Fresno pour le stationnement des divers autobus effectuant le service de transports en commun et de mettre en cet endroit des panneaux indiquant "emplacement réservé aux autobus".

4°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence IIIbis rue d'Arras- M. Vermersch, pétitionnaire.-

Autoriser aux conditions habituelles.

5°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 286 rue Solférino. M. Derogier, cafetier, pétitionnaire.-

Autoriser aux conditions habituelles.

6°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence, 259 rue Léon Gambetta, M. Vande merghel, garagiste, pétitionnaire.-

Autoriser sous les réserves habituelles.

7°- Signalisation d'un virage dangereux- Porte de Béthune.-

La Commission a estimé que la question signalisation était secondaire et qu'il s'agissait surtout de l'éclairage du terre-plein de la place des Chasseurs de Driant. En conséquence, elle demande qu'une modification de cet éclairage soit effectuée en plaçant la pointe dudit terre-plein, coté vers Loos, un bec de gaz supplémentaire.

Lorsque la question éclairage sera résolue, la Commission examinera celle de la signalisation (pose de flèches ou autres systèmes).

8°- Concession des emplacements destinés aux stationnements des automobiles.-

La Commission, après avoir pris connaissance des lettres adressées par M. Woirin, MM. Caud Alfred et Mir Léon, estime qu'il serait préférable que la Ville régisse elle-même ces lieux de stationnement et à seule fin de pouvoir juger sur l'opportunité de cette question, la Commission estime qu'il y aurait lieu de demander tous renseignements utiles aux Villes de Paris, Marseille, Dunkerque et Bruxelles.

9°- Passages cloutés pour piétons.-

La Commission estime qu'il y aurait lieu, à titre d'essai, de faire marquer différents passages pour piétons à des endroits où la circulation est très intense et où un agent règle la circulation par exemple, rue des Manneliers, rue de la Bourse, rue Nationale, Grand' Place, rue des Arts à l'angle du boulevard Carnot. Ces essais auraient l'avantage de discipliner les piétons. Si les résultats étaient satisfaisants, un arrêté basé sur celui pris par le Préfet de la Seine pour les mêmes cas pourrait par la suite intervenir.

10°- Grand Boulevard- Entrée à Lille- Etablissement des voies du Mongy.-

La Commission propose de demander à M. Dubuisson, architecte, une étude de la circulation des tramways et des voitures afin de pouvoir par la suite donner un avis sur le projet présenté.

11°- Stationnement des tramways Mongy- Place du Théâtre.-

La Commission a fait observer à M. le Directeur de l'E.L.R.T. que les divers stationnements des tramways, place du Théâtre, notamment à l'angle du boulevard Carnot et face à la rue Faidherbe où se trouve un aiguillage, gênaient considérablement la circulation sur ladite place. M. le Directeur de l'E.L.R.T., convoqué à la réunion, fait connaître qu'il fera étudier la modification ou le déplacement de l'aiguillage gênant et qu'il donnera des instructions en ce qui concerne l'arrêt du boulevard Carnot.

Séance levée à 12 h.15.

Le Secrétaire,
Moutier.



Commission de la Voie Publique



M. les Membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis à la Mairie de Lille (Bureau de M. le Directeur des Travaux municipaux) le 26 Novembre 1929 à 9h30, sous la présidence de M. l'Adjoint Spriet .

Présents : M.M. Spriet, Adjoint au Maire,
Vautrin, Conseiller municipal,

Absent : M. Bour, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion :

M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,
Moutier, Chef du Service de la Voie Publique et
du Démantèlement,
Carré, Commissaire central de Police,
Orbie, Sous-Inspecteur de Police,
Duflo, Inspecteur-Voyer .

1°- Procès-verbal de la réunion du 21 Novembre 1929.-
Adopté sans observation .

2°- Projet d'un passage souterrain place de la Gare - Proposi-
tion de M.M. A. Pennel et fils .-

La Commission estime qu'il y a lieu de convoquer M.M. Pennel lors de la prochaine réunion afin de soumettre le projet du passage souterrain projeté .

3°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence, 22 rue
Pierre Legrand, M. Braillon, garagiste, pétitionnaire .-

La Commission donne un avis favorable à l'installation d'une deuxième pompe à essence .

4°- Seuils avec saillie extra-règlementaire, 2 rue de Laubeuge.-

La Commission estime qu'il y a lieu de poursuivre la suppression des emprises litigieuses .

5°- Installation de bornes en fonte de sous-répartition, sur
la voie publique, Administration des P.T.T. pétitionnaire.-

La Commission donne un avis favorable à l'installation de 2 bornes rue Faidherbe à l'angle de la rue des Ponts de Comines, 1 borne rue du Molinel, angle de la rue de Paris, et une borne place de l'Arbonnoise, sous réserve que ces bornes seraient placées en bordure du trottoir contre des pylones de tramways ou contre des lampadaires .

6°- Pose de Colonnes-Affiches sur la voie publique .- M. Daure
Agent Régional de la Société Paris-Province-Publicité, pétitionnaire.-

La Commission donne un avis favorable à l'installation de colonnes-affiches lumineuses a) Bd Carnot, angle de la rue des Arts; b) rue Inkermann, sur le trottoir de l'Hôtel des Postes, moyennant le paiement d'une rédevance de 500 frs par colonne-affiches.

7°- La commission a ensuite examiné diverses questions concernant la circulation .

Elle a estimé, pour éviter le retour d'accident comme il s'en est déjà produit rue de Béthune, qu'il y aurait lieu d'interdire la circulation de tous véhicules et des bicyclettes rue de Béthune de

13h30 à 21h le dimanche, de 11h30 à 14h et de 17h à 19h30 les jours de la semaine .

Des dérogations pourront être accordées aux riverains à titre tout à fait exceptionnel par l'Adjoint délégué à la circulation et les permissionnaires devront toujours être porteurs de leur autorisation qu'ils devront présenter à toute réquisition .

Sur la proposition de M. le Commissaire central il est décidé qu'il pourrait être apposé dans chaque rue où la circulation est réglementée ainsi qu'aux entrées en ville, aux postes d'octroi, par exemple, des tableaux dans le genre de ceux placés à l'entrée des Squares. Ces tableaux porteraient l'inscription " Circulation réglementée " et seraient placés suffisamment bas de manière à ce qu'ils soient très apparents .

La Commission propose, d'autre part, pour dégager le carrefour de la Place du Théâtre et du Bd Carnot, d'interdire sur une zone de 20m, à compter de la Place du Théâtre les arrêts des voitures (coté café de la Bourse) .

La Commission a ensuite examiné différentes questions relatives à la circulation de tramways .

Elle propose que la ligne D empruntant actuellement au départ de la Gare les rues du Sec Arenbault, de Béthune, place de Béthune, place Richebé, etc..., passe dorénavant par le Parvis St-Maurice, la rue de Paris, la rue du Molinel, la place du Vieux Marché aux Chevaux, la place de Béthune, la Place Richebé, etc...

La Commission estime que cette proposition pourrait prendre effet dans le plus bref délai.

La Commission donne un avis défavorable au projet présenté par la C^o des Tramways et relatif aux modifications des voies Grand'Place ainsi qu'aux terminus des lignes O.R.L.

Pour le terminus de la Ligne L, la Commission a envisagé deux solutions :

1^{ère} solution ne paraissant pas pouvoir recevoir une application immédiate. Les tramways, à défaut du stationnement au terminus Place Rihour, emprunteraient la place de la République, la place Richebé, la rue du Molinel, etc..., au lieu de place de la République, place Richebé et rue de l'Hôpital Militaire .

2^e solution . Les tramways de la ligne L passeraient par place Richebé, rue de l'Hôpital Militaire, rue du Palais Rihour, Grand'Place, rue Faidherbe, place de la Gare et retourneraient par la rue du Molinel.

La Commission donne un avis favorable à un projet présenté par M. Cochez et relatif aux terminus des lignes O.R.X.

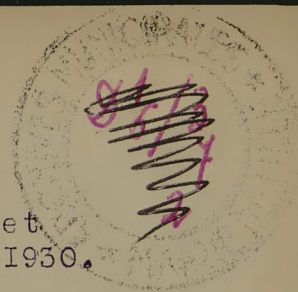
La question des terminus O.R.X.L. sera examinée ultérieurement lors d'une réunion qui aura lieu à la Mairie et à laquelle assistera M. JOUVENAU, Ingénieur des Ponts et Chaussées .

Séance terminée à 12h30.

Le Secrétaire,

MOUTIER .

№ 307



REUNION DE LA COMMISSION MIXTE

comprenant la Commission de la Voie Publique et de la Commission des Marchés) du 2 Décembre 1930.

M.M. les Membres de la Commission Mixte, comprenant la Commission de la Voie Publique et celle des Marchés, se sont réunis à la Mairie de Lille, (bureau de M. le Directeur des Travaux Municipaux,) le 3 Décembre 1930 à 9 heures, 30 sous la présidence de M. l'Adjoint Spriet.

- Etaient présents :
- | | | |
|------------------|------|------------------------|
| M.M. Spriet | } | Adjoints au Maire |
| Saint-Venant | | |
| Brodel | } | Conseillers Municipaux |
| Leroy | | |
| Vautrin | | |
| <u>Absents</u> : | } | Conseillers Municipaux |
| M. Bauche | | |
| | Bour | |

Assistaient également à la réunion :

- M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux
- Moutier, Chef du Service de la Voie Publique et du Démantèlement.
- Piacentini, Officier de Paix
- Orbie, Sous-Inspecteur de Police
- Duflot, Inspecteur-Voyer
- Janssens, Secrétaire du Syndicat des Marchands Ambulants
- Hennebelle, Secrétaire des Commerçants des Halles de Lille, accompagné d'une délégation.

1^o - La Commission a d'abord examiné la réclamation formulée par M. Hennebelle et relative à des autorisations d'étalage ou de commerce accessoire délivrées par le Service autour du marché de Wazemmes.

M. Hennebelle demande que les prescriptions de l'article 58 du règlement des Halles et Marchés du 31 Mai 1901 soient appliquées.

M. l'Adjoint Spriet fait remarquer que pour ce qui concerne le cas Braudelet, il ne s'agit que d'un simple étalage et que dans ces conditions l'article 58 précité ne peut être appliqué; quant au cas Obin l'autorisation a été accordée en vertu des prescriptions de l'arrêté 7491 du 17 Juin 1924 réglementant les terrasses de cafés ainsi que les commerces accessoires établis dans la zone concédée.

M. Janssens rappelle que M. Agasse a sollicité, le 13 écoulé d'établir à la terrasse du café qu'il exploite 16 rue des Sarrazins, un commerce accessoire d'huitres - La question sera examinée par la suite.

Puis une discussion s'élève entre M. Hennebelle d'une part et M. Janssens d'autre part en ce qui concerne l'application de divers règlements. A ce sujet M. Janssens demande à M. Hennebelle si ce dernier est d'accord pour que les règlements relatifs aux marchés ainsi qu'aux stationnements sur la voie publique soient appliqués dans leur esprit; M. Hennebelle répond affirmativement.

M. Hennebelle s'élève également contre les autorisation de commerces accessoires autorisés Grand'Place et dans les artères autour du Marché St Nicolas.

M. l'Adjoint Spriet fait observer que l'article 58 du règlement des Halles et Marchés ne peut être appliqué, la Grande Place etc.. ne bordant pas le marché St-Nicolas.

Pour ce qui concerne les autorisations accordées pour des commerces accessoires installés à la terrasse de cafés voisins, de commerçants vendant des salaisons, seule la gêne apportée à la circulation peut être envisagée pour refuser l'autorisation et aucune autre considération ne pourrait être invoquée pour le refus sans que cette décision soit entachée d'illégalité, la liberté du commerce ne pouvant être entravée.

M. Hennebelle se plaint ensuite que des marchands de 4 saisons stationnent journellement sans autorisation Rue du Sec Arambault ou autour des différents marchés.

M. l'Adjoint Spriet fait dès lors observer qu'il s'agit de mesures de Police et que M. le Commissaire Central sera invité à donner à son personnel des instructions pour que les règlements en vigueur soient appliqués.

M. l'Adjoint Saint-Venant ajoute alors que l'application des règlements relatifs aux stationnements sur la voie publique devant rentrer dans ses attributions, il incombera à M. Hennebelle de lui signaler, le cas échéant, et par écrit les infractions aux règlements qu'il pourrait constater et qui seraient de nature à nuire aux commerçants des Halles et Marchés.

2° La Commission a ensuite discuté le cas de Mme Van Espen et de M. Decorte à qui des autorisations de stationner autour du marché du Concert avaient été refusées.

Après différents échanges de vues il a été décidé que les stationnements autour du terre-plein du marché du Concert formeraient le prolongement du marché et que dans ces conditions les règlements relatifs aux stationnements sur la voie publique et autour des marchés ne pouvaient être appliqués.

Enfin il a été décidé à l'unanimité que dorénavant :

a) Toutes demandes intéressant le stationnement sur la voie publique (trottoirs et chaussées) seront comme précédemment soumises à l'Adjoint Délégué à la Circulation puis à la Commission de la Voie Publique pour examen au point de vue circulation.

b) Toutes demandes ayant reçu un avis favorable seraient ensuite transmises à la Commission des Halles et Marchés pour autorisations s'il y a lieu et application des règlements.

Séance levée à II heures 15.

A la suite de cette réunion la Commission de la Voie Publique a siégé pour statuer sur les questions en suspens et relatives au stationnement sur la voie publique.

Elle a donné les avis repris ci-après :

1° Demande de commerce accessoire (huîtres) 16 rue des Sarrazins

M. AGASSE, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous réserve que le pétitionnaire remplisse les conditions imposées par l'article N° 7491 du 17 Juin 1924.

A transmettre à M. l'Adjoint aux Halles et Marchés.

2° Demandes de stationnement Rue des Buissons à l'angle de la Place de la Gare - M. Terssi et Lackman, pétitionnaires. La Commission donne un avis défavorable en raison du stationnement, en cet endroit de voitures de fiacres.

3° Transfert côté N°s pairs des marchands de 4 saisons stationnant Rue du Molinel Côté N°s impairs.

La Commission donne un avis favorable sous réserve que tous les marchands de 4 saisons actuellement autorisés à stationner Rue du Molinel (ancienne rue du Dragon) soient reportés côté N°s pairs, cette solution étant de nature à améliorer la circulation dans cette artère.

4° Demande de stationnement : Melle Henninot.

Demande de commerce accessoire : M. Paurisse.

Réclamation Duriez-Damas.

Stationnements non réglementaires autour des marchés.

Transfert d'autorisation Rue des Ponts de Comines - Mme Couteau.

Cas Mianné.

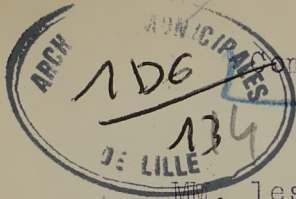
La Commission décide de transmettre ces questions à la Commission des Halles et Marchés pour application des règlements.

Séance levée à 12 heures 30.

Le Secrétaire :
MOULIER.

Réunion du 6 Janvier 1931

Q. n. 4



Commission de la Voie Publique du 6 Janvier 1931

MM. les Membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis à la Mairie de Lille, Bureau de M. le Directeur des Travaux Municipaux, le 6 Janvier 1931 à 9 heures 30 sous la présidence de M. l'Adjoint Spriet.

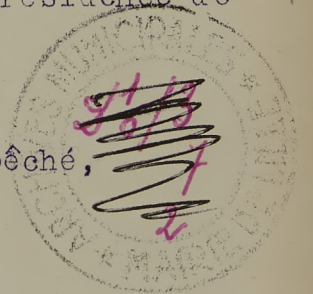
Présents : MM. Spriet, Adjoint au Maire,

Excusé : M. Vautrin, Conseiller Municipal empêché,

Absents : MM. Bour, Brodel

Assistaient également à la réunion :

MM. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,
Piacentini, Officier de Paix.
Orbie, Sous-Inspecteur de Police
Dufлот, Inspecteur-Voyer



1° - Procès-verbal de la réunion du 18 Novembre 1930.

Adopté sans observation.

2° - Stationnement Place Vanhoenacker, Mme Veuve Kellner, pétitionnaire.

Avis favorable au point de vue circulation.

3° - Stationnement des marchands de 4 saisons Place de Strasbourg. Réclamation de M. Huyghe secrétaire du Syndicat des Chauffeurs et Cochers Confédérés.

La Commission donne, au point de vue circulation, un avis favorable au transfert Rue Masséna des marchands de 4 saisons, stationnant Place de Strasbourg, les jours du marché du Faisan, toutefois elle estime que la question intéresse la Commission des Halles et Marchés.

4° - Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence, 50 rue du Fg de Béthune, M. Louis Pottier, garagiste pétitionnaire.

Avis favorable sous les réserves habituelles.

5° - Installation de deux pompes fixes mesureuses d'essence, 195 rue du Fg de Roubaix, M. Désir, garagiste pétitionnaire.

Avis favorable sous les réserves habituelles.

6° - Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence, 100 Rue de l'Hôpital Militaire, M. Renaut, pétitionnaire.

La Commission considérant l'exiguïté du trottoir (2m,20 de largeur) et l'intensité de la circulation, estime qu'il y a lieu de maintenir le refus formulé au cours de sa réunion du 13 Juillet 1927.

7° - Installation de fontaines d'air sur la voie publique. Société Anonyme des Pneumatiques Dunlop, pétitionnaire.

La Commission maintient son avis favorable émis au cours de sa réunion du 5 Octobre 1927 et estime que ces emprises pourraient être comparées aux pompes mesureuses d'essence c'est-à-dire que l'autorisation pourrait être accordée.

.....

- a) dans le centre de la Ville, aux garagistes uniquement
 - b) pour le reste du territoire en tous lieux.
- sous réserve de l'intérêt de la circulation et lorsque la largeur des trottoirs sera suffisante.

Toutefois l'Administration Municipale ayant, au cours de sa séance du 15 Octobre 1927, décidé qu'il n'y avait pas lieu de donner suite à la demande présentée par la Société pétitionnaire, la Commission estime, qu'il y a lieu de soumettre la question à l'Administration Municipale à toutes fins utiles.

- 8° - Etablissement d'un service d'autobus entre Lille-Baisieux - M. Lehembre, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable aux conditions habituelles et sous réserve que le stationnement du véhicule se fera Place des Buisses à proximité de la Rue Sans Pavé.

- 9° - Etablissement d'un service d'autobus entre Armentières-Lille - M. Debaecker, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable aux conditions habituelles et sous réserve : a

- a) que le stationnement se fera Place Rihour.
- b) que le véhicule empruntera les artères reprises ci-après : l'Avenue de Dunkerque, Rue Lequeux, rue de Turenne, Rue de la Bassée, Place Tourcoing, Rue Nationale, Grand'Place et Place Rihour.

- 10° - Installation d'un poste de distribution d'essence sur le terre-plein de la Place des Chasseurs de Driant.

La Commission estime que la transformation d'un terre-plein et la construction d'un pavillon sur le dit terre-plein intéresse la Commission du Plan et non la Commission de la Voie Publique. En conséquence, il y a lieu, de soumettre à nouveau le dossier à la Commission du Plan.

- 11° - Commerce accessoire I rue de Béthune - Augmentation d'emprise M. Delette délinquant.

La Commission estime qu'il y a lieu de poursuivre la réduction de la saillie et d'inviter M. Delette à présenter une nouvelle demande s'il désire maintenir la longueur de l'installation actuelle.

- 12° - Commerce accessoire Rue du Priez au retour de la Rue de Tournai Mme Dubreucq.

La Commission considérant que les commerces accessoires ne peuvent être établis que dans la zone concédée, estime qu'il n'y a pas lieu de donner satisfaction, la Société des Bars de France "Bar Chagnot" ne faisant plus terrasse actuellement.

- 13° - Etablissement d'un service d'agents au carrefour des rues Gambetta, du Marché et Charles Quint. M. Georges Leleu secrétaire Général de l'Union des Commerçants de la Rue Léon Gambetta, pétitionnaire.

La Commission estime que cette question est subordonnée, comme toutes les autres intéressant la circulation, à la réorganisation des services de Police. Toutefois satisfaction sera donnée, dans la mesure du possible.

- 14° - Mauvais état de la Rue de Bouvines et établissement d'un service d'agents. Réclamation collective.

La Commission estime:

- a) que la réfection de la chaussée de la rue de Bouvines sera effectuée incessamment et que dans ces conditions satisfaction sera donnée aux pétitionnaires sur ce point.
- b) que la question surveillance est subordonnée à la réorganisation des Services de Police, toutefois momentanément une surveillance sera exercée par la brigade cycliste, dans la mesure du possible.

- 15° - Demande d'autorisation de donner des leçons nécessaires aux candidats au permis de conduire rues Boitelle, Bichat et Kleber. M. Spillemaeker, 97 rue de Lens pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable, la circulation étant nulle dans ces artères.

- 16° - Installation d'une bascule automatique pèse-personnes. 13 Place de Béthune. Agence "Toledo" Sté pétitionnaire.

La Commission estimant que ces installations établies dans le centre de la Ville gênent considérablement la circulation estime qu'il n'y a pas lieu de donner satisfaction à la Société pétitionnaire attendu d'autre part que ce genre d'installations n'est pas repris dans celles visées dans l'arrêté 7491 du 17 Juin 1924 (commerces accessoires autorisables à la terrasse des cafés).

Affaires diverses

1° Modification des lignes de tramways O.R.X

M. l'adjoint Spriet informe les membres de la Commission ainsi que M. Pierre Marchal - Vice-Président de l'Association des Commerçants de la rue Esquermoise que la Compagnie des Tramways a bien voulu présenter un projet modifiant le tracé des lignes O.R.X.; que ce projet prévoit la boucle suivante: venant de la rue Royale pour se diriger vers la Grand'Place, les tramways emprunteraient la rue Esquermoise puis au départ vers la rue Royale, les rues Nationale, de Pas, de la Chambre des Comptes, Thiers et Esquermoise.

Ce projet a un très gros avantage sur celui présenté auparavant, lequel prévoyait la boucle en sens inverse, en ce sens que les points de conflit de circulation a) Grand'Place à l'angle de la rue Esquermoise b) rue Nationale à l'angle de la rue de Pas, sont supprimés.

M. Marchal fait remarquer qu'il y aurait intérêt à ne point changer le sens de la circulation dans la rue Esquermoise les commerçants de cette artère ayant une clientèle se déplaçant en voitures automobiles et toute modification de la circulation étant de nature à nuire aux dits commerçants dans l'exercice de leurs commerces respectifs.

M. Cochez précise que la voie du tramway se trouve à droite en se dirigeant vers la Grand'Place, qu'il reste une piste suffisamment large pour la circulation des véhicules et que, dans ces conditions il n'y a aucun obstacle à ce que les tramways circulent dans la rue Esquermoise en sens inverse des véhicules.

Après différents échanges de vues la Commission est d'accord sur le principe du projet envisagé par la Compagnie des Tramways.

.....

2°- Plaintes relatives au fonctionnement de hauts par-
leurs.-

M. l'Adjoint Spriet informe MM. Julien, Capon et Vanglard du Syndicat Professionnel de Commerçants patentés de la T.S.F. qu'il a été saisi de différentes réclamations véhémentes, relatives aux bruits insupportables produits par le fonctionnement de diffuseurs chez divers marchands d'appareils de T.S.F. A cet effet, M. l'Adjoint Spriet estime qu'il y aurait lieu a) de supprimer les hauts parleurs fixes ou mobiles établis sur la voie publique en vue de faire de la publicité ainsi que les hauts parleurs établis à l'intérieur des établissements en vue d'extérioriser les sons; b) d'inviter les adhérents et non adhérents du Syndicat précité à ne plus se servir d'amplificateurs, faute de quoi un arrêté très rigoureux serait pris et appliqué.

Les membres du Syndicat sus visé sont d'accord sur ces principes et ont déclaré intervenir auprès de tous les commerçants en appareils de T.S.F.

Séance terminée à 12h.30



COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

du 24 Février 1931



M.M. Les Membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis à la Mairie de Lille, Bureau de M. le Directeur des Travaux Municipaux le 24 Février 1931 à 9 heures 30 sous la présidence de M. l'adjoint Spriet.

Présents: M. Spriet, Adjoint au Maire,
Excusé: M. Vautrin, Conseiller Municipal,
Absents: M. Bour, Conseiller Municipal,
Brodé, Conseiller Municipal.

Assistaient également à la réunion:

M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,
Moutier, Chef du Service de la Voie Publique et du
Démantèlement,
Piacentini, Officier de Paix,
Orbie, Sous-Inspecteur de Police,
Dufлот, Inspecteur-Voyer.

1°- Procès-verbal de la réunion du 6 Janvier 1931.

Adopté sans observation.

2°- La Commission examine différentes questions relatives à la circulation et estime qu'il y a lieu :

- a) de faire passer par la rue des 7 Agaches (direction Place du Théâtre vers la Grand'Place) les véhicules venant des Rues de Paris et Faidherbe, cette solution aura pour effet de décongestionner la rue de la Bourse. Une plaque sera en outre apposée dans la rue des 7 Agaches, invitant les conducteurs de véhicules à prendre l'allure du pas et de ne pas doubler.
- b) d'installer une borne de virage Square Morisson (l'éclairage de la dite borne ne devant être effectué que de la tombée de la nuit au lever du jour)
- c) M. le Conseiller Lahaye ayant signalé à M. le Maire de fréquents accidents se produisant au carrefour des rues de Douai et d'Arras, la Commission propose de placer audit carrefour une borne de virage comme il est indiqué ci-dessus.
- d) de placer sur le terre-plein de la Place des Chasseurs de Driant un panneau lumineux mentionnant " Passez à droite" semblable à celui installé place Rihour.
- e) d'établir Grand'Place, côté opposé aux grands cafés un parc de stationnement pour véhicules en laissant un passage charretier suffisamment large entre ledit parc et la bordure des trottoirs ainsi qu'un passage pour piétons face à la rue des 7 Agaches.
- f) d'établir de nouveaux passages cloutés et à cet effet de commander à la Société Industrielle de Matériel Inoxydable, 600 plots en acier de 100 m/m de diamètre et de 100 m/m de queue au prix de 9 Frs 25 la pièce.

3°- Déplacement du kiosque à journaux de la Place du Lion d'Or.
Intervention de M. le Conseiller Duprez Marcel.

La Commission émet un avis favorable au déplacement du kiosque à journaux situé au centre de la Place du Lion d'Or et renvoie la question à la Commission des travaux pour l'élargissement des trottoirs des immeubles situés entre la rue St Jacques et la Place St Martin.

4°- Stationnement de véhicules. Place du Théâtre, partie comprise entre la rue des Sept Agaches et la rue de la Bourse. Réclamations diverses des Commerçants riverains.

La Commission prend connaissance de ces réclamations et souligne que satisfaction a été donnée aux réclamants par suite de la pose de plots en bronze fixant les limites des stationnements. Les commerçants riverains sont du reste heureux de la modification apportée en cet endroit.

5°- Friterie Rue de Tournai 34 - Modification dans l'installation.
Intervention de M. le Conseiller Lahaye.

La Commission de la Voie publique au cours de sa séance du 12 Mars 1930, après avoir pris connaissance des propositions présentées par M. Dauchez, propriétaire du fond de commerce, a estimé, à titre tout à fait exceptionnel et à titre de bienveillance, qu'il y avait lieu de retenir la proposition reprise au § 3, c'est à dire de réduire la largeur de la baraque de 0 m 40 environ en la rendant mobile, cette proposition ayant pour effet de réduire la gêne apportée à la circulation.

L'Administration Municipale a, au cours de sa réunion du 24 Mars 1930, adopté les conclusions présentées par la Commission de la Voie Publique

M. Dauchez a été avisé de cette décision par lettre en date du 8 avril 1930. Les travaux n'ayant pas été effectués et le fonds de commerce ayant été cédé à M. Lemire, ce dernier a été invité par lettre du 26 novembre 1930 à faire procéder aux modifications précitées.

M. le Conseiller Lahaye étant intervenu en faveur de M. Lemire et demandé que le bec de gaz situé sur le trottoir face à la friterie litigieuse, soit déplacé, la question a été mise à nouveau à l'ordre du jour de la réunion de la Commission de la Voie Publique, laquelle a estimé qu'il y avait lieu de maintenir les décisions prises antérieurement, qu'il appartenait à l'intéressé de se conformer aux susdites prescriptions et qu'elle réservait la question du déplacement du bec de gaz incriminé jusqu'à ce que les travaux de modifications de la friterie soient effectués.

6°- Services d'autobus exploités par des propriétaires d'autocars Belges. Réclamation de M. Bricchet Président du Groupement des Propriétaires d'autocars de la Région du Nord.

La Commission a estimé qu'elle ne pouvait s'appuyer sur aucun texte de loi pour interdire aux exploitants d'autocars belges de venir charger des personnes en territoire français pour les transporter en un lieu quelconque.

D'autre part, aucune autorisation de stationnement ne leur a été délivrée. Dans ces conditions, la Commission propose d'inviter le service de la Police à ne tolérer que des arrêts limités strictement à la montée ou à la descente des voyageurs et à interdire tout arrêt prolongé.

7°- Renforcement de l'éclairage au carrefour des rues Nationale et de l'Hôpital Militaire- Demande de M. Lasselin, Agent de Ville.-

La Commission estime qu'il y a lieu de transmettre la réclamation de M. Lasselin à la Commission des Travaux avec avis favorable et retient la suggestion de l'installation d'une lampe axiale audit carrefour.

8°- Stationnement de véhicules place Rihour, partie comprise entre les numeros I à I3 et 2 à I4.- Pétition des cafetiers riverains.-

La Commission estime qu'en raison de l'intensité de la circulation qui s'exerce dans cette artère, il n'est pas possible de pouvoir donner une suite favorable à la demande des riverains. Toutefois le Service de la Police sera invité à ne pas appliquer les règlements avec toute leur vigueur et de tolérer des arrêts sous réserve que ceux-ci ne soient pas prolongés.

9°- Projections de films sur la voie publique- Groupement des Commerçants de la rue Esquermoise, pétitionnaire.-

La Commission donne un avis défavorable à la demande présentée par le Groupement des Commerçants de la rue Esquermoise, à l'effet de faire des projections lumineuses sur la voie publique pendant la durée de la Foire Commerciale, en raison de l'intensité de la circulation qui s'exerce dans cette artère et des accidents qui pourraient être causés par suite des rassemblements lors du fonctionnement de l'appareil cinématographique.

10°- Garages publics.-

La Commission demande au Service de la Voie Publique de vouloir bien mettre à l'étude le fonctionnement d'un service de garages publics, ceux-ci devant être gérés en Régie Municipale.

11°- Stationnement de véhicule.- 3- rue de Wazemmes- Réclamation de M. Dusottier.-

La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de procéder au retrait de l'autorisation accordée à M. Liévin De Geukelaere en 1922, sous réserve que le stationnement du véhicule soit effectué au droit de l'immeuble occupé par le permissionnaire. En cas de non observation de cette prescription, le retrait définitif de la sus dite autorisation serait prononcé.

12°- Stationnement de marchande 4 saisons rue du faubourg d'Arras.- M. Vanrenterghem, pétitionnaire.-

La Commission donne un avis défavorable, tout arrêt devant, par suite, être interdit à cet endroit.

13°- Candidats au permis de conduire- Modification du texte de l'arrêté n° 2687 du 14 Février 1931.-

La Commission ne voit aucun inconvénient à modifier l'arrêté

suivant le désir exprimé par M. l'Ingénieur des Mines en conséquence l'article 2 pourrait être remplacé par les prescriptions suivantes:

"Les élèves conducteurs ne pourront en aucun cas conduire seuls leurs véhicules; les professeurs devront toujours être munis d'un permis régulier et seront tenus de prendre toutes les précautions utiles pour parer à l'inexpérience des candidats"

14°- Déplacement du kiosque à journaux sis rue Faidherbe face au N° 38 M. P. Lamblin pétitionnaire.

La Commission, en principe, ne voit aucun inconvénient à reporter vers la rue du Priez le dit kiosque à journaux, sous les réserves ci-après:

- a) le kiosque sera implanté à une distance suffisamment en retrait de l'angle formé par la rue Faidherbe et la rue du Priez afin de ne pas apporter de gêne à la visibilité de la circulation,
- b) M. Lamblin devra faire parvenir l'accord des commerçants riverains,
- c) le déplacement, les réfections, s'il y a lieu, ainsi que l'installation du branchement de gaz seront effectués aux frais, risques et périls du pétitionnaire.

15°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 13 rue du Faubourg de Douai, M. Dubo, cafetier, pétitionnaire.

Autoriser aux conditions habituelles.

16°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 17 Rue Royale - M. Degraeve, droguiste, pétitionnaire.

Autoriser aux conditions habituelles.

17°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence, 45 rue du Faubourg de Béthune. M. Chénard garagiste, pétitionnaire.

Autoriser aux conditions habituelles.

18°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence, 52 rue Nicolas Leblanc. M. Bécue, droguiste, pétitionnaire.

Autoriser aux conditions habituelles.

19°- Installation d'une pompe murale mesureuse d'essence, 205 rue Léon Gambetta - M.M. Bar et Leroux, garagiste, pétitionnaire.

Autoriser aux conditions habituelles et sous réserve que la saillie ne puisse être supérieure à 0 m 16.

20°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence, Bd Carnot retour du 66 de la rue des Arts- M. Demuyneck, cafetier, pétitionnaire

La Commission donne un avis défavorable en raison de l'exiguité du trottoir et de l'intensité de la circulation générale qui s'exerce en cet endroit.

21°- Promenades et Jardins - Offre de bancs - M. Louis Pollet, 31 rue des Poutrains à Tourcoing, pétitionnaire.

La Commission propose, afin de se rendre compte de l'offre faite par M. Louis Pollet, de mettre un banc à titre d'essai Boulevard Vauban, le long du jardin Vauban.

22°- Pose de signaux lumineux de signalisation au droit du Boulevard de l'Usine par la Cie de Fives-Lille.

La Commission donne un avis favorable, ces installations devant être faites par la Cie de Fives pour compléter les mesures de sécurité lors du passage des trains sur l'embranchement particulier.

23°- Etablissement de lignes d'autobus - M. Bricchet, 33 Rue de Valenciennes, pétitionnaire.

a) ligne de Lille à Templemars et vice-versa.

La Commission donne un avis favorable sous réserve toutefois en ce qui concerne le stationnement Place Rihour, d'envisager un nouvel emplacement de stationnement ou d'en limiter la durée.

b) Ligne de Lille à Lezennes - Ronchin - Lille.

La Commission estime qu'il y a lieu de soumettre la question à la Commission des Services concédés et donne un avis défavorable au stationnement de l'autobus Place du Concert où 3 jours par semaine un marché a lieu.

24°- Création d'un service d'autobus entre Haisnes lez la Bassée et Lille - M. Fernand Trainel, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous réserve que :

a) La voiture sera remise Place de Rihour; toutefois le temps de stationnement sera limité.

b) sur le territoire de Lille, l'autobus empruntera l'itinéraire ci-après : Rue du Fg d'Arras, rue d'Artois, Place Philippe Lebon, rue Nicolas Leblanc, Place de la République (côté Palais des Beaux-Arts) Boulevard de la Liberté, rue Jean sans Peur, Rue de l'Hôpital militaire, Rue du Palais Rihour et Place Rihour.

c) Dans la section Seclin-Lille et vice-versa, le pétitionnaire ne pourra prendre aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette section.

d) le pétitionnaire versera dans la caisse de M. le Receveur municipal la redevance qui sera fixée par un tarif général.

25°- Transports d'ouvriers - Demande d'emprunter la rue Bernard Palissy - M. D-scamps l'Ainé pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous réserve que le véhicule monté sur pneus, empruntera les artères suivantes : Rue de la Phalécque, Rue de Bouvines, Rue du Calvaire, rue Guillaume Werniers, rue Lamarck, rue Bernard Palissy, Pont supérieur et rue de Tournai.

26°- Modification à apporter à la circulation dans le centre de la Ville.

La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de retenir les suggestions émises par un chauffeur anonyme.

27° - Signalisation lumineuse du Pont tournant donnant accès au Port Vauban.-

La Commission avant de prendre toute décision utile estime qu'il y a lieu de s'entendre avec le Réseau Electrique de la Région Lilloise afin de connaître s'il existe à cet endroit des lignes électriques et dans l'affirmative quel serait le prix de l'installation des branchements.

28° - Circulation des tramways et des véhicules Place du Théâtre - Propositions de l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing.-

La Commission après avoir pris connaissance des suggestions de l'E.L.R.T. estime qu'il n'y a pas lieu de les retenir.

D'autre part, la Commission est d'avis d'intervenir auprès de la Cie des Tramways Mongy, pour que les voitures ne s'arrêtent pas à d'autres endroits qu'à ceux prévus par les arrêtés d'autorisation intervenus et elle insiste pour que soient supprimés les arrêts des trains Bd Carnot face à la Brasserie de la Bourse.

29° - Garages des Squares Jussieu et Dutilleul.-

La Commission, afin de pouvoir utilement utiliser ces garages publics, estime qu'il y aurait lieu de prévoir le renforcement de l'éclairage à cet endroit.

Séance terminée à 12 h 30.

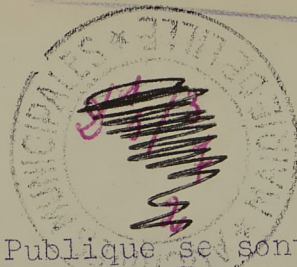
Le Secrétaire,

R. MOUTIER.



Commission de la Voie Publique

du 21 Avril 1931



M.M. les membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis à la Mairie de Lille, Bureau de M. le Directeur des Travaux Municipaux le 21 Avril 1931 à 9h30 sous la présidence de M. l'adjoint Spriet.

Présents : M.M. Spriet, adjoint au Maire,
Vautrin, Conseiller Municipal,

Excusés : M.M. Bour, Conseiller Municipal,
Moutier, Chef du service de la Voie Publique
et du Démantèlement .

Assistaient également à la réunion :

M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,
Piacentini, Officier de Paix ,
Orbie, sous-Inspecteur de Police,
Dufлот, Inspecteur-Voyer .

1°- Procès-verbal de la réunion du 24 Février 1931 -
Adopté sans observation .

2°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 17 rue
Royale - M. Degraeve, pétitionnaire.-

La Commission, statuant sur l'avis défavorable émis par M. l'adjoint Willems lors de la réunion du Conseil d'Administration du 23 Mars 1931, estime qu'il y a lieu d'accorder l'autorisation sollicitée par M. Degraeve .

3°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 125 rue
de Lannoy . M. Olivier, pétitionnaire.-

Autoriser, sous réserve que la pompe sera placée rue des Montagnards .

4°- Installation d'une pompe murale mesureuse d'essence, 100,
rue de l'Hôpital Militaire. M. Renaut, pétitionnaire.-

Autoriser, sous réserve que la pompe aura une saillie maximum de 0m16.

5°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 65 Bd Louis
XIV - M. Liébart, pétitionnaire.-

Autoriser, sous réserve que la pompe sera placée suffisamment en retrait de l'angle formé par les Boulevards Maréchal Vaillant et Louis XIV .-

6°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 45 Boule-
vard Louis XIV - M. Pierre Coquerez, pétitionnaire .-

Autoriser, sous réserve que la pompe sera placée à l'emplacement actuel d'un banc; en conséquence, le banc devra être déplacé par le pétitionnaire, à l'endroit qui sera désigné sur place.

7°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence, 10 ter
rue Roland - M. Vanderbanck, garagiste, pétitionnaire .

Autoriser aux conditions habituelles .

8°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence, 10 rue
Inkermann, M. Blondeau, cafetier, pétitionnaire.-

Autoriser aux conditions habituelles .

9°.....

9°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 201 rue du Long Pot. M. Van-Borren, cafetier, pétitionnaire.

Autoriser aux conditions habituelles.

10°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence, 42 rue Garibaldi, M. Edouard Joly, garagiste, pétitionnaire.

Autoriser aux conditions habituelles.

11°- Installation d'une pompe murale mesureuse d'essence, 35-37 Rue du Pôle Nord. M.M. Daniel et Dubois, garagistes, pétitionnaires.

Autoriser sous réserve que la pompe fera, au maximum, 0m16 de saillie.

12°- Installation d'une pompe murale mesureuse d'essence 31 rue Basso, M. Victor Delbart, cafetier, remisier, pétitionnaire.

La rue Basso étant située en 1ère zone et M. Delbart ne faisant que la remise de véhicules automobiles, sans toutefois les réparer, la Commission estime que le pétitionnaire ne peut être considéré comme garagiste et, dans ces conditions, elle émet un avis défavorable à l'installation projetée dans une rue étroite et avec circulation intense.

13°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 4 rue St-Gabriel, M. Scholaert, cafetier, pétitionnaire.

La Commission donne un avis défavorable en raison de l'exiguïté du trottoir et de l'intensité de la circulation qui s'exerce à cet endroit.

14°- Demande de transfert de stationnement Place du Théâtre, en remplacement de M. Despraz, décédé, M. Georges Moncheaux pétitionnaire.

La Place du Théâtre étant située en 1ère zone où, en vertu de l'article 2 de l'arrêté N° 869 du 26 Décembre 1929, les autorisations devront disparaître par voie d'extinction, et considérant qu'à cet endroit la circulation générale est très intense, la Commission donne un avis défavorable à la demande présentée par M. Moncheaux.

15°- Maintien d'un commerce accessoire 1 rue de Béthum, M. Delotte pétitionnaire.

La Commission estime qu'avant de prendre une décision, il appartient au pétitionnaire de modifier son installation suivant les termes de sa lettre du 23 Février 1931.

16°- Installation d'un service de transport en commun entre Lille et Barcu - Société Tricoit & Cie, pétitionnaires.

La Commission donne un avis favorable sous réserves :

a) Le pétitionnaire ne laissera stationner le véhicule place de la Gare que pendant le temps nécessaire à la descente ou à la montée des voyageurs. Entre temps la voiture sera remise place des Buissons près de la rue Sans-pavé.

b) Sur le territoire de Lille la voiture empruntera les rues Pierre Legrand et de Tournai.

c) Dans la section Hellennes-Lille et vice-versa le pétitionnaire ne pourra prendre aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette section.

d) Le pétitionnaire paiera une redevance annuelle qui sera fixée au tarif général.

17°- Etablissement d'un service de transport en commun entre Lille Baisieux Willoms et vice versa. M.M. Tricoit & Cie pétitionnaires.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves reprises au paragraphe précédent.

18° - Etablissement d'un service de transport en commun entre Loison sous Lens et Lille et vice versa. M. Emile Rose pétitionnaire.-

La Commission donne un avis favorable sous réserves

a) le pétitionnaire ne laissera stationner le véhicule Place de Rihour que pendant le temps nécessaire à la descente ou à la montée des voyageurs. En conséquence, les horaires seront combinés de telle sorte que le véhicule ne pourra en aucun cas faire sur-nombre avec les autobus déjà autorisés à stationner à cet endroit. Entre-temps le véhicule sera remis au garage public du Square Jussieu;

b) sur le territoire de Lille la voiture empruntera les artères suivantes :

Rue du Faubourg d'Arras, rue d'Artois, Place Philippe Lebon, rue Nicolas Leblanc, Place de la République (côté Palais des Beaux Arts), Bd de la Liberté, rue Jean Sans Peur, rue de l'Hôpital Militaire, rue du Palais Rihour et Place de Rihour;

c) dans la section Wattignies Lille et vice versa, le pétitionnaire ne pourra prendre aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette section.

d) le pétitionnaire versera dans la caisse de M. le Receveur Municipal une redevance qui sera fixée par le tarif général.

19° - Etablissement d'un service de transport en commun entre Béthune et Lille. M. Pierre Beaumont, pétitionnaire.-

La Commission donne un avis favorable sous les réserves reprises ci-après :

a) même que ci-dessus;

b) sur le territoire de Lille, la voiture empruntera les artères suivantes :

Rue du Faubourg de Béthune, avenue Beethoven, rue d'Isly, rue Nationale, Hôpital Militaire, rue du Palais Rihour et Place Rihour;

c) dans la section Haubourdin Lille et vice versa le pétitionnaire ne pourra prendre aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette section;

d) même que ci-dessus.

20° - Etablissement d'un service de transport en commun entre Lille et Templemars et Lille à Lezennes. M. Bricchet, pétitionnaire.-

La Commission estime qu'il y a lieu de retourner le dossier à la Commission des Services Concédés avec une note complémentaire.

21° - Déplacement du kiosque à journaux de la rue Faidherbe. M. Lamblin, pétitionnaire.-

La Commission après avoir pris connaissance de la lettre en date du 18 avril 1931, par laquelle M. Lamblin informe qu'il ne peut donner suite à sa demande, estime qu'il y a lieu d'accuser réception de la lettre sus-visée et de classer l'affaire.

22° - Stationnement place Gavarni - Les Boucheries Lebossé Société pétitionnaire.-

La Commission donne un avis favorable au point de vue circulation.

23° - Refuge signal lumineux - proposition de M. Emmanuel Cochart.

La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de retenir les offres faites par le pétitionnaire.

24° - Circulation Place Philippe Lebon - réclamation anonyme.-

La Commission estime que pour obvier aux inconvénients signalés il y aurait lieu d'établir des passages cloutés, lors d'une prochaine fourniture de plots.

25°- Garage public - Fonctionnement d'un Service.

La Commission, vu les frais que nécessiterait le fonctionnement d'un service géré en régie municipale, estime qu'il y aurait lieu momentanément d'abandonner ce projet.

Par contre, il y aurait nécessité de se rendre compte du nombre de voiture que les garages publics pourraient contenir et de prévoir la gestion de ces garages par une Société privée laquelle devrait supporter tous les risques (vols et dégradations de voitures, etc..) ainsi que les frais afférents à l'entreprise tels que costumes de gardiens, etc.. Cette société n'aurait aucun droit sur les pouvoirs de police, notamment en ce qui concerne les stationnements et les arrêts des voitures sur le territoire de Lille.

Le tarif proposé pourrait être approximativement de 0 f.50 pour la 1ère heure et de 1 f. par heure ou fraction d'heure supplémentaire.

26°- Pose de panneaux de signalisation "Ralentir Ecole" -

Demande de modification - M. L. Dupleix, pétitionnaire.

Par lettre en date du 27 mars 1931, M. L. Dupleix fait connaître:

a) qu'ayant obtenu l'accord de la Cie Générale du Gaz, il désirerait remplacer les panneaux auto-lumineux proposés par des plaques en tôle émaillée de 0m70 de diamètre, conformes à celles déjà posées, ces plaques seraient placées sur les futs des becs de gaz chaque fois qu'il serait possible et, à défaut de réverbère, sur des poteaux en fer peints couleur bronze, semblables à ceux posés au droit de certains passages cloutés;

b) qu'il sollicite le transfert du bénéfice de l'arrêté du 25 Novembre 1930 l'autorisant à placer les panneaux sus-visés au nom de la Cie Française des Publicités Officielles, Sté Anonyme au capital de 1.250.000 francs, dont le siège est situé à Paris, 62 rue Tiquetonne.

La Commission donne un avis favorable aux désirs exprimés par M. L. Dupleix et demande au Service de préparer un projet d'avenant à l'arrêté du 25 Novembre 1930 sus-visé.

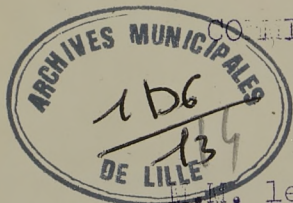
Séance levée à 12 H.15.

Le Secrétaire,

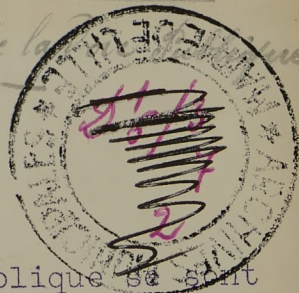
Reunion du 12 Mai 1931

9-2/4

Commission de la Voie Publique



COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE DU 12 MAI 1931



Les Membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis à la Mairie de Lille, Bureau de M. le Directeur des Travaux Municipaux, le 12 Mai 1931 à 9 heures 30, sous la présidence de M. l'adjoint Spriet.

Etaient présents : M.M. Spriet, adjoint au maire,
Bour,)
Brodel) conseillers municipaux
Vautrin)
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux
Moutier, Chef du Service de la Voie
Publique et du Démantèlement,
Piacentini, Officier de Paix,
Delescluse, Sous-Inspecteur de Police,
Dufлот, Inspecteur-Voyer,

1°- Procès-verbal de la Réunion du 21 Avril 1931 -
Adopté sans observation.

2°- Demande de transfert de stationnement Place du Théâtre, en remplacement de M. Desprez, décédé, M. Georges Moncheaux, pétitionnaire.

La Commission statuant sur la décision prise par le Conseil d'Administration au cours de sa séance du 4 Mai 1931 et après explications complémentaires fournies par M. l'adjoint Spriet, revient sur sa décision du 21 Avril 1931 et, à titre tout à fait exceptionnel, estime que satisfaction peut être accordée au sieur Moncheaux.

3°- Demande de stationnement Rue du Priez - M. Bertrand Defraiteur, pétitionnaire.

La Commission, conformément à sa décision du 1er Octobre 1929, donne un avis défavorable à la demande présentée par M. Bertrand Defraiteur. Toutefois, M. Brodel, Conseiller Municipal, fait toutes réserves quant au précédent créé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 14 Octobre 1929.

4°- Installation d'une pompe murale mesureuse d'essence 31 Rue Basse, M. Delbart, pétitionnaire.

La Commission maintient son avis défavorable émis au cours de sa séance du 21 Avril 1931.

5°- Installation d'une conduite aérienne de pompe mesureuse d'essence 7, rue du Béguinage, M. Sanctorum, pétitionnaire.

Autoriser aux conditions habituelles.

6°- Installation d'une pompe mobile mesureuse d'essence 155 Rue Pierre Legrand, M. Monnier, droguiste, pétitionnaire.

Autoriser aux conditions habituelles.

7°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 231, Bd de la Liberté, Sté Transports Européens, pétitionnaires.

Autoriser aux conditions habituelles.

- 8° - Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 68 Rue de Balzac, M. René Delys, pétitionnaire.

Refuser en raison de l'exiguité du trottoir. Toutefois il y aurait lieu de prévenir le pétitionnaire qu'une pompe murale pourrait, le cas échéant, être autorisée.

- 9° - Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence, 38 Quai de la Basse Deule, M. Dufcuroq pétitionnaire.

Refuser en raison de l'exiguité du trottoir. Toutefois il y aurait lieu de prévenir le pétitionnaire qu'une pompe murale pourrait, le cas échéant, être autorisée.

- 10° - Démonstrations sur la Voie Publique.- Ets Justa, pétitionnaires

La Commission estimant que pendant la durée des fêtes de la Pentecôte, la circulation sera d'une très grande intensité, Rue Faidherbe et Rue Léon Gambetta à l'angle de la Rue Solférino, décide : qu'il n'y a pas lieu d'autoriser la vente-publicité dans ces artères les 23, 24 et 25 Mai prochains.

- 11° - Etablissement d'un service de transports en commun entre Warneton-Sud et Lille, M. Gaston Bereyne, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves reprises ci-après :

A) le pétitionnaire pourra laisser stationner son véhicule Place de l'Arsenal, partie comprise entre la Rue de l'Hôpital Militaire et la Rue des Poissonceaux.

B) Sur le territoire de Lille, le véhicule empruntera :
a) à l'aller les rues Thiers, Esquermoise et Royale.
b) au retour, les rues Royale, de la Barre et des Bouchers.

C) Dans la section Quesnoy sur Deule - Lille et vice-versa, le pétitionnaire ne pourra prendre aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette section.

D) Le pétitionnaire paiera dans la Caisse de M. le Receveur Municipal, une redevance annuelle qui sera fixée par un tarif général.

- 12° - Stationnements prolongés de voitures sur la Voie Publique Place de Béthune, réclamation collective.

La Commission estime qu'il y a lieu de faire apposer deux plaques mentionnant : Stationnement interdit - Arrêt autorisé, de demander au service de la Police de réprimer les abus et d'informer les pétitionnaires des mesures prises par la Commission.

- 13° - Création d'un garage public Place de la Gare - Réclamation de M. Thiry.

La Commission estime qu'il y a lieu d'établir un passage libre de 4m de largeur au droit de l'entrée de l'Hôtel de Flandre et d'Angleterre dont M. Thiry est propriétaire.

14° Raccordement de voies de tramways rue Lestiboudois.-
La Commission donne un avis favorable.

15° Appareil de signalisation, offres de M. Pruvost.-
La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de retenir les propositions présentées par M. Pruvost.

16° Installation d'une enseigne sans autorisation, 65 rue Heidherbe.-
Réclamation de M. Levin.-

La Commission considérant que l'emprise est contraire aux règlements en vigueur, estime qu'il y a lieu de poursuivre la suppression du tableau litigieux.

La Commission examine la question "Circulation" et prend les décisions suivantes :

A) Sur proposition de M. Bour, il est décidé de demander la suppression des voies de tramways rue du Long Pot prolongée, et de faire réparer ensuite le pavage.

B) de faire poser, rue des Manneliers, deux plaques placées sur des poteaux en fer rond et mentionnant : "Attention! ralentir"....

C) de prévoir l'installation d'un refuge Grand'Place, au droit de la Place Rihour; ce terre-plein pourrait à la fois empêcher les véhicules de couper à la corde la Grand'Place, et servir à la descente des voyageurs à l'arrêt des tramways existant à cet endroit. Le Service devra soumettre son projet à la Commission.

D) charge le service de la Voie Publique d'étudier la possibilité de remplacer les plaques mentionnant "Arrêts alternés" par des globes qui seraient, suivant le cas, éteints ou allumés.

Séance levée à II heures.

Le Secrétaire,
MOUTIER.

Commission de la Voie Publique du 9 Juin 1931

M.M; les Membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis à la Mairie de Lille, Bureau de M. le Directeur des travaux municipaux le 9 Juin 1931 à 9 H 30 sous la présidence de M. l'Adjoint Spriet.

Etaient présents :

M.M. Spriet adjoint au Maire
Vautrin, conseiller municipal

Excusé : M. Bour, conseiller municipal

Absent : M. Brodel, conseiller municipal

Assistaient également à cette réunion :

M.M. Cochez; Directeur des Travaux municipaux
Moutier, Chef du Service de la Voie Publique et du Démantèlement
Piazzentini, Officier de Paix
Orbie, sous Inspecteur
Dufлот, Inspecteur-Voyer.



1°- Procès-verbal de la réunion du 12 Mai 1931

Adopté moyennant modification à apporter au par. 2° "Demande de transfert de stationnement Place du Théâtre, en remplacement de M. Desprez, décédé, M. Georges Moncheaux pétitionnaire".

La décision doit être annulée et remplacée par le texte suivant : "La Commission statuant sur la décision prise par le Conseil d'Administration au cours de sa séance du 4 Mai 1931 et après explications complémentaires fournies par M. l'Adjoint Spriet, examine à nouveau la question au point de vue circulation et sous toutes réserves de l'application des arrêtés en vigueur ainsi que de leur interprétation, elle estime qu'au point de vue circulation, étant donné le sens unique existant Rue Grande Chaussée, aucune gêne sérieuse ne résulterait de la présence du sieur Moncheaux à l'angle de la rue Grande Chaussée et de la Place du Théâtre.

2°- Demande d'autorisation de stationnement Rue Grande Chaussée angle Place du Théâtre, en remplacement de M. Desprez décédé. Melle Julia Delplace pétitionnaire. Intervention de M. le Conseiller Kléber Lahaye.

La Commission estime qu'il y a lieu de transmettre la lettre de M. le Conseiller Lahaye à la Commission des Halles et Marchés pour réponse.

3°- Demande d'effectuer des exercices d'acrobatie Place de la République. M. Charles Lecerf pétitionnaire.

La Commission maintient sa décision prise au cours de sa réunion du 12 novembre 1929 sous réserve que le sieur Lecerf soit placé Place de la République en un autre endroit que celui occupé par les chanteurs et les démonstrateurs forains.

4°- Etablissement d'un service d'autobus entre Orchies et Lille.
M. Leblanc, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves ci-après :

a) le pétitionnaire pourra laisser stationner le véhicule Place du Vieux Marché aux chevaux, partie comprise entre la rue du Molinel et la rue du Court Debout.

b) sur le territoire de Lille, le véhicule empruntera les artères suivantes : en venant vers Lille: Mont de terre, Rues de Bavai, du Fg de Valenciennes, de Cambrai, Bard des Ecoles, de la Liberté; Places Richebé et du Vieux Marché aux Chevaux.

en allant vers Orchies : Rues du Molinel, de Paris, Bards Papin, des Ecoles, Rue de Cambrai etc..

c) Dans la section Hellemmes (Mont de Terre) Lille et vice versa, le pétitionnaire ne pourra prendre aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette section.

d) Le pétitionnaire versera dans la caisse de M. le Receveur Municipal la redevance qui sera fixée par le tarif général.

5°- Etablissement d'un Service d'Autobus entre La Gorgue et Lille.
M. Jules Accou, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves reprises ci-après :

a) le stationnement du véhicule aura lieu Square Jussieu, la place de Rihour étant actuellement encombrée suffisamment.

b) sur le territoire de Lille, le véhicule empruntera les artères suivantes : Rue du Fg de Béthune, Avenue Beethoven, rue d'Isly, Bard Bigo Danel, Place de Tourcoing et rue Nationale.

c) dans la section Haubourdin, Lille et vice-versa, le pétitionnaire ne pourra prendre aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette Section.

d) le pétitionnaire versera dans la Caisse de M. le Receveur Municipal, la redevance qui sera fixée par le tarif général.

6°- Installation d'une pompe murale mesureuse d'essence 57 rue Philippe de Comines - Robert Le Gastellois pétitionnaire.

Avis favorable sous les réserves habituelles.

7°- Installation d'une pompe mobile mesureuse d'essence 26 rue Fourmentel. M. Claeys pétitionnaire.

Avis favorable sous les réserves habituelles.

8°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 40 Quai de la Basse Deûle. M. Jean Dufourcq, 38 Quai de la Basse Deûle, pétitionnaire.

La Commission estimant que l'installation d'une pompe mesureuse d'essence au droit d'une propriété riveraine serait de nature à

créer une servitude et un précédent dangereux que ne manqueraient d'invoquer nombre de commerçants, estime qu'il y a lieu de refuser l'autorisation sollicitée par M. Dufourcq.

9° - Garages publics sur la voie publique. Réclamation de M. Thiry cafetier, 15 Place de la Gare.

La Commission décide de supprimer le parc de stationnement créé Place de la Gare, face aux Cafés située Nos impairs et de placer 2 plaques indicatrices mentionnant "stationnement interdit - arrêt autorisé".

10° - Etablissement d'un terre-plein Grand'Place.

Afin d'empêcher les conducteurs de véhicules de couper la place en biais et les obliger à suivre le sens giratoire, la Commission estime qu'il y aurait lieu d'installer contre la voie de tramways et parallèlement au terre-plein existant, un refuge de 40 m de longueur et de 2 m 20 de largeur muni à chaque extrémité d'une borne de signalisation de refuge.

11° - Place Philippe Lebon - Modification de la Ligne E et création de terre-pleins.

La Commission charge le service de la Voie Publique de demander à la Cie des Tramways de Lille et sa Banlieue de modifier la voie de la ligne E afin que celle-ci suive le sens giratoire établi sur cette Place.

D'autre part, elle charge le même service d'étudier la création de terre-pleins afin de faciliter la circulation des piétons sur cette place. A cet effet la Commission estime qu'il y a lieu de demander à la Maison Saunier-Duval-Frisquet, des renseignements complémentaires en vue de l'achat de 2 bornes de virage et de 8 bornes de signalisation de refuges.

12° - Modification des voies de tramways Rue Esquermoise.

Après avoir examiné le projet présenté par la Cie des tramways de Lille et de sa Banlieue, la Commission décide de demander à la dite Cie de réserver dans la rue Esquermoise une piste charretière, côté Nos pairs, jusque la rue Jean Jacques Rousseau.

13° - Installation d'une borne de virage au carrefour des rues de l'Hôpital Militaire et de la rue Jean sans Peur.

L'essai d'application de peinture sur le pavage n'ayant donné aucun résultat, la Commission décide de placer à ce carrefour dangereux une borne de virage identique à celles déjà posées.

14° - Création d'un Service de Police au carrefour des rues de Douai et d'Arras. Demande de M. le Conseiller Martin.

La Commission après avoir pris connaissance de la demande présentée par M. le Conseiller Martin estime que l'installation d'une borne de virage à ce carrefour très dangereux a dû améliorer la circulation à cet endroit. Toutefois il a été demandé au service de la Police de faire observer les règlements relatifs à la circulation.

15°- Demande d'autorisation de laisser stationner 2 véhicules automobiles Place de la Gare face à la Pharmacie de Paris - M.Lainé pétitionnaire.

La Commission estime qu'il n'est pas possible de pouvoir donner satisfaction à la demande présentée par M. Lainé par l'intermédiaire de M. Demoor, chef de Bureau à la Préfecture en raison du précédent dangereux que ne manqueraient pas d'invoquer bon nombre de commerçants.

16°- Organisation de services d'autobus entre Lille et Templemars et entre Lille et Ronchin par Lezennes.

La Commission après avoir pris connaissance de la consultation de M. le Doyen Duez estime qu'il n'y a pas lieu d'accorder sur le territoire de Lille des arrêts autres que celui de la Place de la République, chaussée Palais des Beaux Arts, arrêt toléré à la S.T.A.R.N. effectuant le transport de voyageurs entre Lille et Lens.

17°- Circulation.

La Commission examine ensuite la question circulation.

Elle décide de créer des arrêts alternés Rue de l'Hôpital Militaire, rue du Court Debout et rue du Bleu Mouton.

Elle charge en outre le Service de la Voie Publique de reprendre tous les arrêtés en vigueur et de les refondre en fonction des articles du nouveau Code des Arrêtés Municipaux; d'établir la liste des plaques de signalisation à faire apposer afin de faire connaître aux usagers de la route les règlements en vigueur dans chacune des artères où il existe un règlement spécial; de faire des appels d'offres afin de mettre en concurrence les entrepreneurs.

Séance levée à 12 H 15.

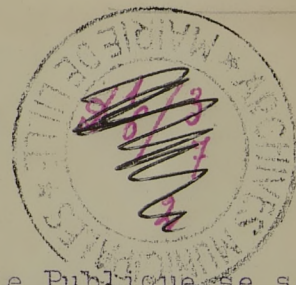
Le Secrétaire,

R. MOUTIER.



Commission de la Voie Publique du

7 Juillet 1931



M.M. les Membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis à la Mairie de Lille, Bureau de M. le Directeur des Travaux Municipaux le 7 Juillet 1931, à 9h30 sous la présidence de M. l'Adjoint Spriet.

Etaient présents : M.M. Spriet, Adjoint au Maire,
Bour, d°
Brodell, Conseiller Municipal,
Vautrin, d°

Assistaient également à cette réunion :

M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,
Moutier, Chef du Service de la Voie
Publique et du Démantèlement,
Dufлот, Inspecteur-Voyer,
Orbie, Inspecteur sous chef de Police .

M. Piacentini, Commandant des Gardiens de
la Paix, en congé, s'était fait excuser.

1°- Procès-verbal de la réunion du 9 Juin 1931.-

Adopté sans observation.

2°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence, 57 rue Pierre
Legrand, M. Dubreucq, garagiste, pétitionnaire .

Autoriser aux conditions habituelles .

3°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence, 81 rue du Fg
de Douai, M. Fernand Lefebvre, garagiste, pétitionnaire .

Autoriser aux conditions habituelles .

4°- Etablissement d'un service de transport en commun entre Mouchin
et Lille. M. Lehembre, 35 rue Rivoli à Lille, pétitionnaire.-

La Commission donne un avis favorable sous réserve que :

- a) L'arrêt terminus se fera Avenue Charles Saint-Venant et le véhicule ira stationner rue Enrico Ferri, la Place Rihour étant suffisamment encombrée .
- b) Sur le territoire de Lille, le véhicule empruntera les artères suivantes : Avenue Charles Saint-Venant, rue de Tournai, rue Pierre Legrand, Rue Belle-Vue, Mont de Terre et rue de St Amand et vice-versa;
- c) Dans la section Lezennes-Lille et vice versa le pétitionnaire ne pourra prendre aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette section.
- d) le pétitionnaire versera dans la caisse de M. le Receveur Municipal une redevance annuelle qui sera fixée par le tarif général .

5°- Etablissement d'un service de transport en commun entre Taintennies
et Lille - M. Maurice Debaisieux à Taintennies, pétitionnaire .

La Commission donne un avis favorable sous réserve que :

- a et d) mêmes réserves que ci-dessus,
 b) sur le territoire de Lille, le pétitionnaire empruntera les artères suivantes: Avenue Charles Saint-Venant, rue de Tournai et rue Pierre Legrand,
 c) dans la section Hellemmes-Lille et vice-versa, le pétitionnaire ne pourra prendre aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette section.

6°- Etablissement d'un service de transport en commun entre Bois Grenier et Lille - Sté Générale des Transports départementaux Place de la République à Houplines, pétitionnaire.-

La Commission donne un avis favorable sous réserve que :

- a) le pétitionnaire laissera stationner son véhicule Square Jus-sieu où sera également situé le terminus de la ligne, la Place de Ri-hour étant suffisamment encombrée;
 b) sur le territoire de Lille, le véhicule empruntera les artères suivantes : rue du Fg de Béthune, avenue Beethoven, rue d'Isly Bd Bigo Danel, Place de Tourcoing et rue Nationale;
 c) dans la section Haubourdin-Lille et vice-versa, le pétitionnaire ne pourra prendre aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette section;
 d) le pétitionnaire versera dans la caisse de M. le Receveur Municipal une redevance annuelle qui sera fixée par le tarif général.

7°- Stationnement sur la voie publique - Place Sébastopol - M. Pierre Bevaert, pétitionnaire.-

La Commission donne un avis favorable au point de vue circulation toutefois, elle laisse le soin à la Commission des Halles et Marchés de statuer conformément aux règlements.

8°- Stationnement sur la voie publique - Rue d'Amiens - Melle Céline Garnier, pétitionnaire.-

La rue d'Amiens se trouvant située dans la Ière zone, la Commission laisse le soin à la Commission des Halles et Marchés de statuer conformément aux règlements.

9°- Etalages sur la voie publique - Réclamation de l'Union des Commerçants de la rue Léon Gambetta.-

Après avoir pris connaissance du rapport qui a été présenté, duquel il résulte 1° que la réclamation émane uniquement de M. Payelle, marchand d'articles de ménage, 121, rue Léon Gambetta, lequel établit un étalage supérieur à celui qui lui a été concédé et s'élève contre l'augmentation de tarif appliquée à compter du 1er Janvier 1930; 2° que pour compenser cette augmentation, M. Payelle établit une emprise supérieure à celle autorisée et ne tient aucun compte des observations qui lui sont faites, la Commission estime qu'il y a lieu d'appliquer les règlements en vigueur.

10°- Circulation rue du Fg des Postes - Demande de pose de panneaux de signalisation par M. A. Palstermans.-

La Commission donne un avis favorable à la pose de 2 panneaux "Ralentir".

11° - Circulation sur les Avenues Macadamisées M.M. Duthoit frères horticulteurs pétitionnaires.-

La Commission donne un avis favorable sous réserve de n'effectuer que le transport de plantes, jeunes pousses et fleurs coupées et que la camionnette sera montée sur pneus.

12° - Stationnement de voitures rue de Wazemmes par Liévin De Ceuklaere, M. Dusottier réclamant.-

La Commission tenant compte de ce que M. De Ceuklaere n'apporte aucun changement à la situation et ce, malgré les avertissements du service de la Police et les termes de la lettre du 27 Février 1931, estime qu'il y a lieu de retirer l'autorisation délivrée en 1925 et de poursuivre la suppression du stationnement

13° - Bornes de virage - Dégradation - Réclamation de M. Ph. Martin, conseiller municipal.

La Commission après avoir pris connaissance de la réclamation présentée par M. Ph. Martin, conseiller municipal demande au service de la Police de vouloir bien veiller au carrefour dangereux des rues de Douai et d'Arras. De plus pour rendre des bornes de virage plus visibles la Commission demande au service de faire l'essai d'une ceinture de clous brillants autour d'une borne.

14° - Création d'un terre-plein Grand'Place.

La Commission prend acte de la décision prise par l'Administration Municipale au cours de sa séance du 29 Juin 1931 par laquelle elle a agréé le projet d'aménagement d'un nouveau terre-plein Grand'Place tout en soulignant qu'il serait désirable de prolonger vers la voie de tramways le terre-plein existant. A cet effet, la Commission demande au service de la Voie Publique d'établir un devis estimatif étant entendu que le terre-plein serait asphalté; elle propose en outre, de soumettre le dossier à la Commission des Travaux, à toutes fins utiles.

15° - Installation d'une pompe mesureuse d'essence, Boulevard Carnot - Réclamation de M. Demuyneck.

La Commission maintient son avis défavorable donné au cours de sa séance du 24 février 1931 avis conforme aux décisions de principe prises antérieurement par elle et par l'Administration Municipale. Elle estime en outre que les exemples joints à la réclamation ne peuvent avoir de motif valable, les installations visées rue des Arts, angle rue Anatole France n'étant pas établies sur le domaine public et celle de la rue Jean Roisin ayant été placée au début de l'année 1925 c'est à dire précédemment à la décision de principe susvisée. D'autre part, la Commission prend acte des observations formulées au cours de la réunion du Conseil d'Administration du 29 Juin 1931 par M. Dehove, à propos du nombre important de pompes mesureuses d'essence et de la gêne que ces installations causent à la circulation publique.

16° - Adjudication pour pose de plaques de signalisation. Réclamation de M. Dejonckheere.

La Commission décide d'admettre cet entrepreneur aux adjudications publiques.

17°- Signalisation lumineuse: propositions de la Compagnie Continentale du Gaz.

La Compagnie estime, qu'à titre d'essai, il y aurait lieu de faire placer deux appareils à gaz aux endroits où les branchements électriques devant alimenter l'enseigne de signalisation seraient trop onéreux.

18°- Circulation place du Théâtre .

La Commission, prenant acte de la décision prise par l'Administration Municipale au sujet des difficultés de la circulation publique place du Théâtre, propose d'établir un passage clouté reliant le terre-plein (servant de débarcadère au Mongy) au Carlton.

19°- Circulation . Modification d'arrêté.

La Commission après avoir revu et corrigé le projet d'arrêté réglementant la circulation, charge le service de la Voie Publique de le mettre au point et de le faire publier.

20°- Circulation - Fourniture gratuite de plots de signalisation par la Société "Publivia".

Cette société fournirait et poserait gratuitement les plots de signalisation nécessaires aux besoins de la circulation moyennant l'établissement d'une publicité placée à l'intérieur des passages. Cette publicité serait constituée par des plots plus petits que les autres, qui auraient une teinte jaune et une surface apparente rugueuse. La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de mêler le caractère impératif d'une obligation de circulation du passage au caractère commercial. Toutefois, et à titre d'indication, un essai pourrait être effectué dans un quartier autre que celui du centre, par exemple rue de Valmy angle de la Place Philippe le Bon, sous réserve de fournir auparavant des échantillons de plots et de donner toutes indications utiles quant à leur installation.

Séance levée à 12 heures 45

Le Secrétaire,

MOUTIER.



Commission de la Voie Publique

Séance du 28 Juillet 1931



M.M. les Membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis le 28 Juillet 1931 à 9 H 30 dans le bureau de M. le Directeur des Travaux Municipaux, sous la présidence de M. l'Adjoint Spriet.

Etait présent : M. Spriet, Adjoint au Maire

Excusés : M.M. Vautrin, Conseiller Municipal
Piacentini, Commandant des Agents de la Paix

Absents : M.M. Bour (Conseillers Municipaux
Brodel)

Assistaient également à la réunion :

M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,
Moutier, Chef du Service de la Voie Publique et du
Démantèlement
Orbie, Inspecteur s/ Chef de Police
Dufлот, Inspecteur-Voyer.

1°- Procès-verbal de la réunion du 7 Juillet 1931
Adopté sans observation

2°- Etablissement d'un sens unique Rue des Tanneurs - Proposition de M. le Conseiller Brodel.

La Commission après avoir examiné la proposition de M. le Conseiller Brodel, estime que la fixation du sens unique à certaines heures de la journée provoquerait de grosses difficultés pour la circulation. Il pourrait y avoir chez les usagers des erreurs susceptibles de provoquer des accidents et les motifs invoqués par les commerçants de la rue ont déjà été invoqués pour les rues où il existe également un sens unique.

Pour ces raisons, la Commission croit devoir donner un avis défavorable à la demande présentée par M. le Conseiller Brodel.

3°- Stationnement sur la voie publique. Melle Céline Garnier, pétitionnaire - Réclamation de M. l'Adjoint Saint-Venant.

Conformément à la décision de la Commission mixte du 2 Décembre 1930, approuvée par l'Administration Municipale le 15 Décembre 1930, la Commission de la Voie Publique retourné à la Commission des Halles et Marchés avec avis défavorable au point de vue circulation la demande présentée par Melle Garnier.

4°- Stationnement sur la voie publique Rue Masséna. M. Henri Catiau pétitionnaire.

La Commission, après examen de la demande présentée par M. Henri Catiau, donne un avis favorable au point de vue circulation, pour stationnement Rue Masséna, partie comprise entre Rue Solférino et la rue Ratisbonne.

5°- Stationnement sur la voie publique à l'angle de la rue Jules Guesde et de la rue des Sarrazins. M. Delgrange, pétitionnaire.

La Commission donne au point de vue circulation un avis défavorable pour stationnement Rue Jules Guesde à l'angle de la rue des Sarrazins.

Toutefois, elle se range à l'avis émis par le service de Police pour stationnement les jours de marché de Wazemmes, rue Manuel, sur le trottoir de l'école Pape Carpentier à l'emplacement où sont déjà installés les marchands de beurre et de volaille en temps de marché. Elle décide en outre de transmettre le dossier à la Commission des Halles et Marchés à toutes fins utiles.

6°- Stationnement pour vente de fruits- Place de la Gare- M. Meckback Areski, pétitionnaire.-

La Commission estime devoir donner un avis défavorable au point de vue circulation.

7°- Stationnement angle de la rue Léon Gambetta et de la rue Henri Kolb.- Mlle Julienne Monbourg pétitionnaire.-

La Commission estime devoir donner un avis défavorable au point de vue circulation à la demande présentée par Mlle Julienne Monbourg.

8°- Stationnement rue Léon Gambetta, angle de la rue Saint-Pierre-Saint-Paul- M. Jean Meunier pétitionnaire.-

Avis défavorable au point de vue circulation.

9°- Stationnement, place du Lion d'Or, M. Jean Petit, pétitionnaire.-

Avis défavorable au point de vue circulation.

10°- Passages pour piétons.- Fixations des plots.-

La Commission estime qu'il y a lieu de terminer au plus tôt les passages cloutés au carrefour du boulevard de la Liberté et de la rue Nationale et d'effectuer ceux à l'angle de la rue Nationale et de la rue de l'Hôpital Militaire ainsi qu'à l'angle de la rue Nationale et de la rue de Pas.

11°- Remplacement de la liaison rue Nationale entre la rue de Pas et la rue des Deux Epées par la Cie des Tramways de Lille et de sa banlieue.-

La Commission estime qu'il y a lieu de faire effectuer les travaux par moitié de manière à assurer la liberté de la circulation sur la moitié de la largeur de la rue Nationale; d'autre part, qu'il y a lieu d'interdire le stationnement et l'arrêt des véhicules sur une longueur de 50 m. environ afin d'établir une double voie carrossable.

12°- Circulation- Bornes de virages et bornes de signalisation de refuges.- La Commission estime qu'il y a lieu de proposer un marché de gré à gré avec la maison Saunier-Duval-Frisquet pour fourniture: a) de deux bornes de virage n° 30.671 au prix de 1.500 frs l'une; b)- de huit bornes de signalisation de refuge n° 30.822 au prix de 1.525 frs l'une.

Séance levée à 11 h.30.

Le Secrétaire,
R. Moutier.



COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

Réunion du 25 Septembre 1931



M.M. les membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis le 25 Septembre 1931 à 9 heures 30 dans le bureau de M. le Directeur des Travaux Municipaux, sous la présidence de M. l'Adjoint Spriet.

Etaient présents: M.M. Spriet, adjoint au maire
Bour, conseiller municipal
Brodé, d°

Excusé: E. Vautrin, conseiller municipal

Assistaient également à la réunion:

M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux
Moutier, Chef des services de la V.P. et
du démantèlement
Piacentini, Commandant des Gardiens de
la Paix
Dufflot, Inspecteur-voyer
Orbie, Inspecteur sous-chef de Police.

1°.- Procès-verbal de la réunion du 28 Juillet 1931

Adopté sans observation.

2°.- Stationnement sur la Voie Publique.

La Commission donne un avis favorable au point de vue circulation aux pétitionnaires repris ci-après:

- a) M. D'Hoest, vente de chansons, place de la République, terre-plein coté Palais des Beaux-Arts.
- b) M. Gustave Van de Kerkhove, vente fruits et légumes, boulevard Victor Hugo N°s 2 et 4.
- c) M. Bekaert Prosper, vente de frites angle des rues de Tournai et du Bombardement, sous réserve que le stationnement se fera rue du Bombardement.
- d) Mme Leclercq, vente de légumes Place des Quatre Chemins.
- e) Mme Houseaux, vente de fruits à la porte de l'Hôpital Saint-Sauveur les jours de visite c'est-à-dire les Dimanche, mardi et jeudi de chaque semaine.
- f) Mme Lacroix, vente de fruits et bonbons à la porte de l'Hôpital Saint-Sauveur les jours de visite repris ci-dessus.
- g) M. Alfred Moreau, photographie aux abords du Jardin Vauban et de la Mairie les jours de mariage.
- h) Mme Liébart, vente de noix à l'angle de la rue du Molinel et de la rue de Paris.
- i) Mme Maria Foulon, vente de noix Grand'Place, face à la Civette
- j) Mme Bargibaut, vente de noix Grand'Place, face au Damier
- k) M. Delvallée, vente de légumes angle de la rue Manuel face école Carpentier les jours de marché à Wazemmes. Toutefois la Commission de la Voie Publique croit devoir faire remarquer que le pétitionnaire est propriétaire d'un fonds de commerce.

D'autre part, la Commission donne un avis défavorable au point de vue circulation aux demandes présentées par les pétitionnaires ci-après:

- a) Mecklvack Ariski, vente de fruits, rue des Buisses
- b) Vandewyngaert Charles, vente fruits et légumes, rue St-Pierre St-Paul
- c) Folcque, vente de fruits, rue des Buisses ou à l'angle de la rue Gambetta et de la Place de la République
- d) Mme Claus, vente de fruits, rue des Buisses ou place de la Gare.

3°- Installation d'une pompe murale mesureuse d'essence 31, rue Basse, M. Victor Delbart, pétitionnaire sur intervention de M. l'Adjoint Saint-Venant.

La Commission maintient son point de vue, donné au cours de ses réunions des 21 avril et 12 mai 1931. Dans l'intérêt de la circulation générale, elle estime que le refus d'autorisation est dans le cas présent, justifié. Elle fait remarquer en outre que se rangeant à l'avis judicieux de M. le Conseiller Dehove, émis au cours du Conseil d'Administration lors de ses réunions des 29 Juin et 17 août 1931, elle s'efforce depuis longtemps à n'accorder qu'un minimum d'autorisations au profit de ceux qui, par leur commerce, justifient l'intérêt d'avoir une pompe à essence en face de leur établissement.

4°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 33, Quai de la Basse-Deûle, M. Dufourcq, garagiste, pétitionnaire. Intervention de M. le Conseiller Peeters.

La Commission maintient ses avis précédents et estime qu'étant donné l'exiguïté actuelle du trottoir (2 mètres) et dans l'intérêt de la circulation des piétons sur ledit trottoir, seule une pompe murale est susceptible d'être autorisée.

5°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 35, rue de Rivoli. M. Lenembre, garagiste, pétitionnaire.

La Commission donne un avis défavorable à l'installation projetée; toutefois, elle estime qu'une pompe murale pourrait être autorisée.

6°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence, 26, rue Fourmentel. M. Clays, garagiste, pétitionnaire.

La Commission donne un avis défavorable à l'installation projetée; toutefois, elle estime qu'une pompe murale pourrait être autorisée.

7°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 267, rue des Postes; M. Edouard Deneve, garagiste, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves habituelles.

8°- Pompe mesureuse d'essence, 9, rue Nicolas Leblanc. Transfert d'autorisation. M. Pollet, garagiste, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable au transfert au nom de M. Pollet de l'autorisation accordée préalablement à M. Deschemacker.

.....

9°- Etablissement d'un service d'autobus entre Lille et La Gorgue par M. Accou. Demande de stationnement du véhicule Place Rihour.

La Commission maintient provisoirement sa décision antérieure mais elle va examiner s'il n'est pas possible de garer tous les autocars Square Dutilleul en leur permettant de décharger et de charger les voyageurs Place Rihour pendant un temps à déterminer.

10°- Création d'un service d'autobus entre Annoeullin et Lille-M. Wattrelot, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable; toutefois, en ce qui concerne le stationnement et l'arrêt terminus du véhicule, elle examinera s'il n'est pas possible de garer tous les autocars Square Dutilleul comme il est indiqué ci-dessus.

L'intervention de M. Parsy, député-maire d'Annoeullin ne pourra donc être examinée que postérieurement.

11°- Création d'un service d'autobus entre Lille et Lezennes d'une part et Lille à Templemars d'autre part. M. Bricchet, pétitionnaire.

En attendant qu'une décision soit prise en ce qui concerne le stationnement des autocars Square Dutilleul, et en ce qui concerne l'organisation d'une gare pour les voyageurs, Place Rihour, la Commission estime que le terminus de la ligne Lille-Templemars pourrait être fixé Square Jussieu et celui de la ligne Lille-Lezennes pourrait être reporté Avenue Charles Saint Venant; le véhicule effectuant ce dernier service devant stationner rue Enrico Ferri.

12°- Création d'un service d'autobus entre Lille et Tournai. M. Jean Du Bus de Warnaffe, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves reprises ci-après :

a) le pétitionnaire laissera stationner son véhicule Avenue Charles Saint Venant le temps strictement nécessaire à la descente et à la montée des voyageurs. Entre temps, le véhicule sera remis rue Enrico Ferri;

b) sur le territoire de Lille, la voiture empruntera les artères suivantes: rue Pierre Legrand, rue de Tournai, Avenue Charles Saint Venant et vice-versa;

c) dans la section Hellemmes-Lille et vice-versa, le pétitionnaire ne pourra prendre aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette section;

d) le pétitionnaire versera dans la caisse de M. le Receveur Municipal la redevance qui sera fixée au tarif général.

13°- Création d'un service d'autobus entre Lille et Tournai, M. Alexandre Dondèbes, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves reprises à l'article précédent.

14°- Création d'un service d'autobus entre Lille et La Glanerie (Belgique) M. Edm. Delzenne, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves reprises à l'article précédent.

15° - Création d'un service d'autobus entre Lille et Mouchin.
M. René BAUWE, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable pour arrêt et stationnement Place Rihour, s'il s'agit bien d'une simple substitution d'exploitant. Le parcours sur le territoire de Lille serait le suivant : rue Pierre Legrand, Pont Supérieur, Avenue Julien Destrée, Bd Louis XIV, Bd de la Liberté, Place Richebé, Rue de l'Hôpital Militaire, Rue du Palais Rihour. Dans le cas où l'ensemble de ces dispositions pourrait avoir pour M. BAUWE un inconvénient quelconque, le terminus serait reporté avenue Charles St-Venant, la voiture étant remise rue Enrico Ferri. Le parcours sur Lille serait dès lors fixé comme suit : Avenue Charles St-Venant, Rue de Tournai, Pont Supérieur, Rue Pierre Legrand, Rue Bellevue, Mont de Terre et Rue St-Amand.

Dans la section Lezennes-Lille et vice-versa, le pétitionnaire ne pourra prendre aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette section.

Le pétitionnaire versera dans la Caisse de M. le Receveur Municipal la redevance qui sera fixée au tarif général.

16° - Installation d'une voie de raccordement Bd de la Moselle - J. et S. Violet ff. pétitionnaires.-

La Commission donne un avis favorable sous les réserves habituelles.

17° - Publicité sur becs de gaz et consoles - M. J. Masselin, pétitionnaire.-

La Commission donne un avis défavorable et estime qu'il y a lieu de refuser l'offre présentée en raison de l'importance des dites plaques (Haut. Im 10 - Larg. Om 80)

18° - Circulation - Passages pour piétons - Fixation des plots.-

La Commission estime qu'il y a lieu de faire poser dans le plus bref délai 1000 plots aux emplacements qui seront désignés sur place. Cette pose, amenant une dépense de 5.500 frs sera effectuée, vu l'urgence, par Mme Vve L. Collin. Pour ce qui concerne les autres plots soit environ 1500, il y aura lieu de faire appel à la concurrence parmi les entrepreneurs qualifiés pour effectuer ce travail. Le service de la Voie Publique est chargé de prendre toutes dispositions utiles en vue de l'application de cette décision.

19° - Affaires diverses.-

a) La Commission prend acte des observations présentées par l'Administration Municipale en ce qui concerne les bornes de virage, et prend toutes mesures utiles pour réduire au minimum les inconvénients.

b) Circulation.- Sur différentes réclamations présentées en ce qui concerne le stationnement interdit, la Commission estime que des autorisations exceptionnelles pourront être accordées aux habitants qui, pour des motifs sérieux, sont obligés de laisser stationner une voiture en face de chez eux. Les prescriptions relatives aux arrêts alternés devront être suivies. La Commission statuera par la suite sur chaque cas présenté.

c).....

c) stationnement d'autobus - En présence des nombreuses demandes de stationnement d'autocars effectuant des services de transport en commun, et considérant que ces stationnements de plus en plus nombreux, gênent considérablement la circulation, la Commission demande instamment qu'il soit prévu dans le nouveau plan, un emplacement pour la création d'une vaste gare terminus pour tous les services d'autocars. Les services financiers pourront rechercher comment il sera possible de récupérer les dépenses qui seraient faites pour l'aménagement de ladite gare.

Séance levée à 12 heures 40

Le Secrétaire,

MOUTIER.



Commission de la Voie Publique

Séance du 29 Septembre 1931



Messieurs les membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis le 29 Septembre 1931 à 9 heures 30, dans le bureau de M. le Directeur des Travaux Municipaux, sous la présidence de M. l'adjoint Spriet .

Etaient présents : M.M. Spriet, adjoint au Maire,
Bour, Conseiller Municipal,
Vautrin, d^e d^e

Excusé : M. Brodel, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion :

M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux;
Moutier, Chef des Services de la Voie Publique et du Démantèlement;
Piacentini, Commandant des Agents de la Paix;
Orbie, Inspecteur sous-chef de Police,
Dufлот, Inspecteur - Voyer .

1°- Procès-verbal de la réunion du 25 Septembre 1931.-
Adopté sans observation .

2°- Circulation - Signalisation - Réclamation de M. Abel Delannoy.-

La Commission, estimant que les plaques de signalisation ont été placées dans un but d'intérêt public général, décide de donner un avis défavorable à la réclamation présentée par M. Delannoy,

3°- Création d'un sens unique rue des Tanneurs - M. Fouquart, réclamant.-

La Commission décide de ne pas donner suite à la réclamation susvisée .

4°- Stationnement rue Ste Catherine - Réclamation de M. le Dr Bataille.-

La Commission donne un avis favorable à la création d'arrêts alternés rue Ste Catherine et rue Gustave Delory, partie comprise entre la rue de Paris et la rue St Sauveur .

5°- Circulation rue de Tournai, au droit de la sortie des Voyageurs - Suggestions de l'Automobile Club du Nord de la France.-

La Commission décide de supprimer le stationnement de tout véhicule face à la sortie des voyageurs et sur une longueur de 15m. environ.

6°- Commissionnaires publics - Réclamation collective.-

La Commission estime qu'il y a lieu de maintenir à 35 le nombre des commissionnaires stationnant à la Gare des Voyageurs .

7°- Circulation de baladeuses dans le centre de la Ville - Société Auxiliaire Pharmaceutique, pétitionnaire.-

La Commission estime qu'il n'y a pas lieu d'accorder une dérogation aux règlements actuellement en vigueur .

8°- Circulation suggestions de M. Jean Gossart, Ingénieur-Expert près des Tribunaux.-

La Commission, après avoir pris connaissance des suggestions présentées par M. Gossart, décide de faire un essai de démarcation d'axe médiant visible et résistant dans la courbe que fait le boulevard Carnot un peu au-dessus de la rue des Canonniers.

9°- Création de Jeu de boules quai de la Basse-Deûle - M. Dalleu, pétitionnaire.-

Avis défavorable.

10°- Etalage rue des Vicaires, réclamation de Mme Wautier.-

La Commission estime qu'il y a lieu de percevoir des droits de voirie pour l'occupation réelle.

11°- Signalisation - Offres de services pour signal lumineux Heuer.-

La Commission, vu le coût très élevé de cet appareil estime qu'il n'est pas possible de pouvoir utiliser ce dispositif.

12°- Installation d'une pompe murale mesureuse d'essence 40 rue Voltaire- M. Boulinguier, garagiste pétitionnaire.-

Autoriser aux conditions habituelles.

13°- Création de terre-pleins place Philippe Lebon.-

La Commission donne, en principe, un avis favorable au projet présenté et propose de soumettre à toutes fins utiles ledit projet à la Commission des Travaux.

Séance levée à 12 heures.

Le Secrétaire,

MOUFIER.



du 20 Octobre 1931

A-H

Commission de
la Voie Publique

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 1931

MM. les Membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis à la Mairie de Lille (bureau de M. le Directeur des Travaux Municipaux), le 20 Octobre 1931 sous la présidence de M. l'adjoint Spriet.

Etaient présents : MM. Spriet, Adjoint au Maire
Vautrin, Conseiller Municipal.



Absents : MM. Bour, Conseiller Municipal
Brodel d°

Assistaient également à la réunion :

MM. Cochez, Directeur des Travaux
Municipaux
Moutier, Chef du Service de la Voie
Publique et du Démantèlement.
Piacentini, Commandant des Gardiens
de la Paix
Dufлот, Inspecteur-Voyer
Orbie, Inspecteur s/Chef de Police.

1° Procès-verbal de la réunion du 29 Septembre 1931.

Adopté sans observation.

2° Construction d'une passerelle au-dessus de la Rue Delphin-Petit
Brasserie du Pélican S.A.R.L. pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous réserve :

- a) que le dessous de la passerelle ne pourra en aucun cas être à une hauteur inférieure à 6m de l'axe de la chaussée.
- b) que la Société pétitionnaire versera une redevance annuelle de 1.000 Frs.

3° Transfert du Service d'autobus entre Billy-Berclau et Lille -
Sté des transports Auxiliaires de la Région du Nord (S.T.A.R.N.)
pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous réserve que :

- a) le stationnement du véhicule se fera rue Léon Trulin à l'embarcadère des Tramways Mongy.
- b) Sur le territoire de Lille, le véhicule empruntera les artères suivantes : Rue du Fg d'Arras, Place Jacques Febvrier, Rue d'Artois, Parvis St-Michel, Place Philippe Lebon, Rue Nicolas Leblanc, Place de la République (côté du Palais des Beaux Arts), Bd de la Liberté, Rue Jean Sans Peur, Rue de l'hôpital Militaire, Rue du Palais Rihour, Place Rihour, Grand'Place, Rue des Manneliers, Place du Théâtre, Bd Carnot, Rue des Bons Enfants et rue Léon Trulin.
- c) Dans la section Wattignies-Lille et vice-versa la Société pétitionnaire ne pourra prendre aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette section.

.....

d) La Sté pétitionnaire versera dans la caisse de M. le Receveur Municipal la redevance fixée au tarif général (soit 2.000frs).

4° - Création d'un service d'autobus entre Armentières et Lille - Sté Générale des Transports Départementaux, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous réserve que:

- a) Le stationnement du véhicule se fera Place Jacquart;
- b) sur le territoire de Lille le véhicule empruntera les artères suivantes : Rue du Fg de Béthune, Place des Chasseurs de Driant, Rue Beethoven, Rue d'Isly, Place Cormontaigne, Bd Bigo Danel, Place de Tourcoing, Rue Nationale, Bd de la Liberté, Rue Baptiste Monnoyer, Place Jacquart;
- c) Dans la Section Lomme - Loos et Lille et vice-versa il ne pourra être pris aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette section;
- d) la Sté pétitionnaire versera dans la caisse de M. le Receveur Municipal la redevance annuelle fixée au tarif général (soit 2.000 frs).

5° - Création d'un Service d'Autobus entre Ypres et Lille - Sté Générale des Transports Départementaux, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves reprises au titre 4° -

6° - Création d'un Service d'Autobus entre Comines et Lille - M. Léon Bolle, pétitionnaire.

La Commission estime qu'il y a lieu de demander au pétitionnaire des renseignements complémentaires, notamment en ce qui concerne l'itinéraire exact afin de connaître les artères où il y a doublement de voies de tramways.

7° - Stationnement Place de la République - Réclamation de M. Lecerf

Lecerf autorisé précédemment à effectuer des exercices acrobatiques et autres Place de la République terre-plein côté du Palais des Beaux-Arts demande à stationner sur l'autre terre-plein où se trouvent placés les démonstrateurs forains.

Les représentants du Service de la Police auprès de la Commission ayant déclaré que le dit Service aurait pris toutes mesures utiles pour éviter toutes réclamations, la Commission donne un avis favorable au point de vue circulation, au transfert sollicité par Lecerf.

8° - Service d'autobus Annoeullin - Lille - Demande d'effectuer un arrêt Place de Tourcoing.

La Commission donne un avis favorable sous réserve que cet arrêt ait lieu sur la chaussée centrale le long des terre-pleins.

9° - Installation de Colonnes-Affiches Lumineuses sur la Voie Publique - Réclamation de la Sté Paris-Province - Publicité.

Cette Société demande :

- I° - de ramener à 50 frs la redevance annuelle de 500 frs primitivement fixée par colonne affiches;

2°- que la Ville de Lille participe pour 1/3 dans les frais d'éclairage,

3°- de modifier les emplacements de quelques colonnes mal situées au point de vue publicitaire

faute de quoi la dite Société se verrait dans la nécessité de dénoncer pour l'année 1932 l'autorisation qui lui a été accordée par arrêté en date du 26 Juillet 1927.

La Commission a estimé qu'il y avait lieu de maintenir les clauses reprises dans l'arrêté du 26 Juillet 1927 et qu'il appartenait à la Société pétitionnaire dans le cas où elle s'estimerait hors d'état de continuer l'exploitation aux conditions actuelles de renoncer au bénéfice de l'arrêté sus-visé.

10°- Signalisation - Fourniture de peinture de démarcation Zonemark -

La Commission après avoir pris connaissance de la lettre adressée par la Compagnie Française de Produits Industriels a estimé qu'à titre d'essai 5 litres de peinture pouvaient être commandés.

II°- La Commission a ensuite examiné différentes questions relatives à la circulation et a pris les décisions suivantes:

a) Stationnement et arrêt interdits - Rue Royale - Réclamation des Commerçants.

La Commission estime qu'il ne peut actuellement être donné droit à la réclamation présentée. La question ne pourra être examinée utilement que lors de la modification des voies de tramways Rue Esquermoise - Ecrire au Président de ce groupement.

b) Sens Unique - Rue des Tanneurs - Réclamation de M. le Conseiller Brodel.

Faisant suite à la réclamation présentée par M. le Conseiller Brodel, au nom d'un Groupe de commerçants de la Rue des Tanneurs, la Commission estime qu'il y a lieu de supprimer le sens unique établi dans cette artère.

c) Arrêts alternés Rue d'Amiens - Réclamation de M. l'adjoint Arquembourg.

Au nom des riverains de la Rue d'Amiens, M. l'Adjoint Arquembourg signale les inconvénients provoqués par la création des arrêts alternés Rue d'Amiens - nombre de commerçants habitant le côté des N^{os} impairs possèdent une grand'porte à l'immeuble qu'ils occupent; ces portes charretières sont maintes fois obstruées par des voitures en arrêt alors que du côté N^{os} pairs il ne se trouve aucune entrée charretièrè.

La Commission reconnaissant le bien fondé de cette réclamation décide de supprimer les stationnements et arrêts côté N^{os} pairs de maintenir pendant la journée la suppression du stationnement côté N^{os} impairs mais d'y autoriser l'arrêt; la nuit pendant les heures des spectacles le stationnement côté N^{os} impairs sera autorisé.

d) Circulation Générale - propositions de M. Hordoïr -

M. Hordoïr signale le danger créé place de la Gare par suite du doublement des tramways D.C.T. pour obvier à cet inconvénient il propose:

Que les tramways sans remorque établissent leur terminus dans les artères latérales de la Place de la Gare;

Le déplacement de la voie C.D.T. et la création d'un terre-plein pour faciliter la montée des voyageurs empruntant ces lignes M. Hordoïr fait ensuite observer que le midi les voitures de renfort de la ligne D stationnent au point névralgique de la Place de la Gare et propose que ces stationnements aient lieu dans le cul de sac situé vers la Rue des Buissons ou que ces voitures supplémentaires respectent l'horaire et n'arrivent Place de la Gare qu'à l'heure juste ou avec un retard de 1/2 minute.

Ces questions concernent principalement la Compagnie des Tramways et il lui sera demandé d'obvier aux inconvénients signalés.

Enfin M. Hordoïr fait remarquer que nombre de voitures doublent les tramways à gauche, contrairement aux règlements. Il s'agit d'une question de police générale. Le service de Police sera appelé à intervenir énergiquement.

Séance levée à II heures 30

Le Secrétaire:

MOUTIER.

900

Commission de la Voie Publique du 10 Novembre 1931

MM. les Membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis le 10 Novembre 1931 à 9 h 30 dans le bureau de M. le Directeur des Travaux Municipaux sous la présidence de M. l'Adjoint Spriet.

Etaient présents : MM. Spriet, adjoint au maire,
Vautrin, conseiller municipal,
excusé : Bour, d°
absent : Brodel, d°

Assistaient également à la réunion :

MM. Cochez, directeur des travaux municipaux,
Moutier, chef du service de la Voie Publique et du Démantèlement,
Piacentini, commandant des gardiens de la Paix,
Dufлот, inspecteur-voyer,
Delescluse, inspecteur s/chef de police.



1° - Procès-verbal de la Réunion du 20 octobre 1931.
Adopté sans observation.

2° - Publicité au verso des panneaux de signalisation - Le tresage Elastique, Société pétitionnaire.-

La Commission estime qu'il n'est pas possible de pouvoir donner satisfaction à la demande présentée par la Sté sus-visée, la Ville de Lille ayant déjà traité avec la Sté des Publicités Officielles pour une partie de la signalisation. Il serait donc rationnel de s'adresser à cette firme dans le cas où l'Administration consentirait à faire poser des panneaux de publicité au verso des plaques de signalisation.

3° - Installation de "bancs-Abri-Cinéma" - M. A. Littaye, pétitionnaire.-

Considérant qu'une partie des projections serait consacrée à des films portant sur des sujets d'Education sociale et d'hygiène générale, que d'autre part un seul endroit permettrait de recevoir semblable emprise, la Commission estime qu'à titre d'essai et sans engagement pour la Ville, un essai pourrait être effectué à l'intérieur du Square Jussieu, en bordure de la rue Nationale.

4° - Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence, 78-80, Bd Victor Hugo. Sté du Grand Garage du Nord, pétitionnaire.-

La Commission donne un avis favorable sous les réserves habituelles.

5° - Stationnement des Autobus Place de Rihour.-

La Commission est saisie de diverses réclamations relatives au stationnement prolongé d'autobus Place Rihour, ce qui provoque des encombrements de la chaussée, côté rue du Fresnes, des discussions tapageuses et des réclamations émanant des riverains.

M. Cochez, directeur des Travaux Municipaux, estime que la place de Rihour ne devrait pas être un lieu de stationnement, mais devrait être un débarcadère, les voitures devant être remisées en un autre lieu.

Après différents échanges de vues la Commission se rallie à cet avis et propose de décider que le déchargement des voyageurs aura lieu Place Rihour contre le terre-plein côté rue du Fresnes, les voitures pouvant être placées sur 2 rangées du côté opposé où elles stationnent actuellement. Il suffirait de reporter le stationnement d'une rangée de véhicules ne servant pas au service de transport en commun à l'endroit où stationnent actuellement les autocars. L'arrêt des autobus, place de Rihour serait limité à la descente des voyageurs

soit 10 à 15 minutes. Le stationnement et le lieu de départ des autobus seraient reportés Square Jussieu.

6° - Etablissement de services d'autobus entre Lille-Lezennes et Lille-Templemars. M. Bricchet, pétitionnaire.-

La Commission de la Voie Publique au cours de sa séance du 25 septembre 1931, en attendant que la possibilité de remiser tous les autocars Square Dutilleul tout en permettant de décharger et de charger les voyageurs place de Rihour, soit nettement définie, a estimé que le terminus de la ligne Lille-Templemars pourrait être fixé Square Jussieu alors que celui de la ligne Lille-Lezennes serait reporté avenue Charles Saint-Venant le stationnement du véhicule effectuant ce dernier service devant avoir lieu rue Enrico Ferri. Connaissance de cette décision avait été donnée à M. Bricchet par lettre en date du 29 octobre. Or, ce dernier signale qu'il n'a pas l'intention de laisser stationner ses voitures sur la voie publique et demande l'autorisation de les laisser stationner place Rihour pendant 20 minutes environ à l'arrivée et au départ. La Commission tenant compte de la décision reprise ci-dessus § 5 estime qu'un avis favorable pourrait être accordé pourvu que l'arrivée des véhicules se fasse place Rihour les départs devant avoir lieu Square Jussieu.

7° - Etablissement d'un service d'autobus entre Mouchin et Lille. M. René Bauwe, pétitionnaire.-

La Commission de la Voie Publique après avoir pris connaissance de la correspondance échangée avec M. Bauwe et tenant compte de la décision reprise au § 5 estime qu'un avis favorable pourrait être donné l'arrivée du véhicule devant s'effectuer place de Rihour, le départ- ainsi que le stationnement ayant lieu Square Jussieu.

8° - Etablissement d'un service d'autobus entre la Bassée et Lille M. Valcque, pétitionnaire.-

La Commission donne un avis favorable sous réserve :

a) que l'arrivée, le stationnement et le départ du véhicule auront lieu "Square Jussieu".

b) que sur le territoire de Lille le véhicule empruntera les artères suivantes : rue du Fg de Béthune, Place des Chasseurs de Driant, avenue Beethoven, rue d'Isly, place Cormontaigne, Bd Bigo Danel, place de Tourcoing, rue Nationale, Square Jussieu.

c) que dans la section Haubourdin Lille, le véhicule ne pourra prendre aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette section.

d) que le pétitionnaire paiera une redevance annuelle de 2.000 frs.

9° - Etablissement d'un service de transport en commun entre Houplines et Lille via Pérenchies. Sté Générale des Transports départementaux, pétitionnaire.-

La Commission donne un avis favorable sous les réserves suivantes :

a) Le stationnement du véhicule aura lieu Square Jussieu,

b) sur le territoire de Lille l'autobus empruntera les artères reprises ci-après : Avenue de l'Hippodrome, avenue de Dunkerque, Quai de la Haute Deûle, Bd de la Liberté, rue Nationale et Square Jussieu,

c) Des arrêts pourront être prévus au Pont de l'Hippodrome et Bd de la Liberté face au Jardin Vauban,

d) dans la section Lambersart Lille, le véhicule ne pourra prendre aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette section,

e) La Sté pétitionnaire paiera une redevance annuelle de 2.000 frs.

10° - Service d'autobus Halluin Lille - Modification d'itinéraire de l'Electricité Lille-Roubaix-Tourcoing, pétitionnaire.-

La Commission de la Voie Publique estime que le passage d'autocars rue des Chats Bossus, rue de la Grande Chaussée, rue de la Bourse, rue de la Clef est de nature à gêner considérablement la circulation. Pour ces raisons elle demande, avant de prendre une décision que la Sté pétitionnaire soit invitée à lui donner les raisons qui motivent la modification d'itinéraire.

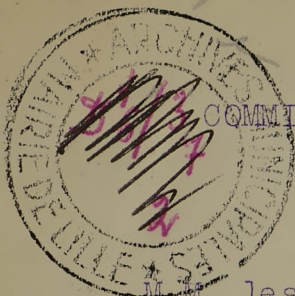
Séance terminée à II h 30.

Le Secrétaire,

MOUTIER.

Réunion du 22 décembre 1931.

Commission de la Voie Publique



COMMISSION de la VOIE PUBLIQUE du 22 Décembre 1931

M.M. les Membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis le 22 Décembre 1931 à 9 heures,30 dans le bureau de M. le Directeur des Travaux Municipaux, sous la présidence de M. Spriet, Adjoint.

Etaient présents : M.M. Spriet, Adjoint au Maire
Bour, Conseiller Municipal

Absents : M.M. Brodel, Conseiller Municipal
Vautrin, -d°-



Assistaient également à la réunion :

M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux
Moutier, Chef du Service de la Voie Publique et du Démantèlement
Duflot, Inspecteur-Voyer
Orbie, Inspecteur s/ chef de Police.

1°- Procès-verbal de la Commission du 10 Novembre 1931.
Adopté sans observation.

2°- Autobus - Redevance pour stationnement - Réclamation du Groupement des Propriétaires d'Autocars de la Région du Nord.

La Commission estime que ladite réclamation concerne la Commission des Travaux et la Commission des Finances. Dans ces conditions, elle décide de transmettre la protestation aux susdites Commissions à toutes fins utiles.

3°- Stationnement d'autobus - Place Rihour - Réclamation du Groupement des Propriétaires d'Autocars de la Région du Nord.

La Commission de la Voie Publique au cours de sa séance du 10 Novembre avait proposé : a) Pour la descente des voyageurs, la Place Rihour, contre le terre-plein côté Rue du Fresnes. Les voitures seraient placées sur 2 rangées, du côté de la voie de tramways. Les arrêts en cet endroit seraient limités à 10 ou 15 minutes; b) Pour le stationnement des voitures et pour la montée des voyageurs, le Square Jussieu.

Le 3 courant, le président du Groupement sus-visé, à la tête d'une délégation a fait observer que le report du stationnement et du départ des véhicules à un endroit perdu et en dehors du centre de la Ville était de nature à apporter une gêne dans leur exploitation.

Dans ces conditions, il demandait a) que le départ et l'arrivée des autocars aient lieu Grand'Place, à l'endroit où il existe un garage public (partie comprise entre la Rue des Sept Agaches et la Rue des Manneliers) b) que tous les autocars y compris ceux appartenant aux Sociétés de transport en commun aient le même point de départ.

La Commission de la Voie publique, après un examen attentif de la question et compte tenu de l'augmentation croissante du nombre d'autocars, estime qu'il est impossible de pouvoir transformer la Grand'Place en Gare pour autobus d'autant plus que la concordance des heures d'arrivées et de départs des différents

...

Service Lille-Hénin-Liétard - Rue Garibaldi, rue du Faubourg d'Arras, rue de Bapaume, rue de la Justice, Place des Quatre Chemins, rue des Postes, Place Sébastopol, rue Inkermann, Place de la République, Bd de la Liberté, rue Nationale, Square Jussieu.

Ligne Lille-Marchiennes - rue du Capitaine Ferber, rue Armand Carrel, rue de Douai, rue de Maubeuge, Bd des Ecoles, Bd de la Liberté, rue Nationale, Square Jussieu.

c) Dans les sections Lille-Ronchin et Lille-Thumesnil (rue Ferrer) le pétitionnaire ne pourra prendre aucun voyageur à destination d'un point quelconque de ces sections.

d) le permissionnaire versera dans la caisse de M. le Receveur Municipal une redevance de 2.000 francs par véhicule.

8°- Etablissement d'un service d'autobus entre Comines et Lille-M. Léon Bolle, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves reprises ci-après :

a) le terminus et le stationnement auront lieu Square Jussieu.

Sur le territoire de Lille, le véhicule empruntera les artères suivantes: Porte et place de Gand, rue de Courtrai, place aux Bleuets, rue des Jardins, Bd Carnot, place du Théâtre, rue de la Bourse, Grande Place, rue Nationale, square Jussieu.

b) dans les sections Wambrechies-Marquette et La Madeleine-Lille le pétitionnaire ne pourra prendre aucun voyageur à destination d'un point quelconque de ces sections.

c) le permissionnaire versera dans la caisse de M. le Receveur Municipal une redevance de 2.000 francs par véhicule.

9°- Etablissement d'un service d'autobus entre Haubourdin-Lille par Ancoisnes - M.M. Verhaeghe et Cie, pétitionnaires.

La Commission ne voit aucun inconvénient sous les réserves reprises ci-après :

a) le terminus sera fixé avenue Charles Saint Venant et le stationnement de véhicule sera reporté rue Enrico Ferri.

b) sur le territoire de Lille, le véhicule empruntera l'itinéraire ci-après: rue du Faubourg des Postes, rue des Postes, rue Inkermann, place de la République (chaussée côté Palais des Beaux-Arts), rue du Molinel et Avenue Charles Saint Venant.

c) dans la section Passage à niveau du Faubourg des Postes à la gare de Lille, le pétitionnaire ne pourra prendre aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette section.

d) le pétitionnaire versera dans la caisse de M. le Receveur Municipal une redevance annuelle de 2.000 francs par véhicule.

10°- Etablissement d'un service d'autobus entre Lille et Wervicq-Sud - M.M. G. Lof et D. Cazin, pétitionnaires.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves reprises ci-après :

a) le terminus et le stationnement auront lieu Square Jussieu. Sur le territoire de Lille, le véhicule empruntera les artères ci-après: Porte, place et rue de Gand, place Saint Martin, place du Lion d'Or, rue Saint Jacques, rue des Jardins, Bd Carnot, place du Théâtre, rue de la Bourse, Grande Place, rue Nationale, square Jussieu.

b) dans la section Marcq-en-Baroeul-Lille, le pétitionnaire ne pourra prendre aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette section.

c) le pétitionnaire versera dans la caisse de M. le Receveur Municipal une redevance annuelle de 2.000 francs par véhicule.

services serait de nature à encombrer la dite place et que dans ces conditions aucune amélioration ne serait apportée à la situation actuelle.

D'autre part, au point de vue importance de la circulation, laquelle est sans cesse en augmentation, notamment à l'angle des Rues Neuve et de la Bourse et considérant que différents marchés ont lieu à cet endroit, la Commission estime qu'il y a lieu de revenir sur sa décision et de reporter les arrivées, les départs ainsi que le stationnement des véhicules squares Jussieu et Dutilleul où il existe de chaque côté un sens unique.

Il reste entendu qu'il ne s'agit que de mesures provisoires et d'extrême bienveillance car dans l'avenir la Commission se verra dans l'obligation de reporter les terminus et points de stationnement des autobus dans des endroits plus excentriques.

4°- Etablissement d'un service d'autobus entre Lille-Roubaix-Tourcoing - Sté E.L.R.T. pétitionnaire.

Considérant que ce service d'autobus est destiné à renforcer le service des Tramways entre Lille-Roubaix-Tourcoing, en suivant les mêmes itinéraires, la Commission donne un avis favorable au projet présenté sous les réserves reprises ci-après:

a) L'arrivée, le stationnement et le départ des véhicules s'effectueront rue Léon Trulin contre l'embarcadere des lignes Lille-Roubaix et Lille-Tourcoing, c'est-à-dire à l'endroit où stationnent les autobus Lille-Lens.

b) Les véhicules des lignes Lille-Lens, Lille-Halluin, Lille-Billy-Berclau, auront leur lieu d'arrivée, de stationnement et de départ Square Jussieu ainsi qu'il est repris au paragraphe 3°.

c) La Société pétitionnaire versera dans la caisse de M. le Receveur Municipal la redevance fixée au tarif général soit 2.000 F.

5°- Service d'autobus Halluin-Lille - modification d'itinéraire. Société Lille-Roubaix-Tourcoing pétitionnaire.

La Commission ne voit aucun inconvénient à ce qu'un arrêt soit effectué place St-Martin, toutefois le terminus de la ligne serait reporté Square Jussieu. L'itinéraire sera fixé comme suit: Route Nationale N° 17, Porte et rue de Gand, Place St-Martin, Place du Lion d'Or, Rue St-Jacques, rue des Jardins, Boulevard Carnot, Place du Théâtre, rue de la Bourse, Grand'Place, Rue Nationale, Square Jussieu.

6°- Service d'autobus Billy-Berclau-Lille - Société Lille-Roubaix-Tourcoing pétitionnaire.-

La Commission donne un avis favorable à la mise en circulation d'une deuxième voiture sous réserve du paiement des droits de stationnement.

7°- Prolongement de Services d'Autobus - M. Bricchet pétitionnaire.-

M. Bricchet abandonnant le service Lille-Lezennes-Ronchin, demande l'autorisation a) de prolonger le service Lille-Templemars jusqu'à Hénin-Liétard via Thumeries, b) d'établir un service entre Lille et Marchiennes via Ronchin. La Commission donne un avis favorable sous les réserves reprises ci-après:

a) Le terminus et le stationnement des véhicules auront lieu Square Jussieu,

b) Les itinéraires sur le territoire de Lille seront les suivants:

II°- Modification d'itinéraire du Service d'autobus Billy-Berclau-Lille.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves reprises ci-après :

a) le terminus et le stationnement auront lieu square Jussieu. Sur le territoire de Lille, le véhicule empruntera les artères suivantes : rue du Faubourg d'Arras, rue d'Artois, place Philippe Lebon, rue Nicolas Leblanc, place de la République, (côté Palais des Beaux-Arts), Boulevard de la Liberté, rue Nationale, Square Jussieu;

b) dans la section Wattignies-Lille et vice-versa, le pétitionnaire ne pourra prendre aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette section;

c) le pétitionnaire versera dans la Caisse de M. le Receveur Municipal une redevance annuelle de 2.000 francs par véhicule.

I2°- Installation de colonnes affiches sur la voie publique- Réclamation de la Société Paris-Province-Publicité.

La Commission donne un avis favorable au transfert des colonnes situées place Madeleine Caulier - Mont de Terre - Avenue de Dunkerque et place des Quatre Chemins, aux endroits repris ci-après :

- a) Bd Carnot angle de la rue des Arts;
- b) Bd de la Liberté angle de la rue Jean Sans Peur;
- c) Bd de la Liberté sur le trottoir de l'Ecole Sophie Germain;
- d) Bd de la Liberté angle de la rue Tenremonde (face n°49).

I3°- Installation d'une pompe murale mesureuse d'essence 3I, rue Basse - M.Delbart, pétitionnaire.

La Commission en vue de concilier les principes de l'Administration Municipale avec l'intérêt porté à M.Delbart donne un avis favorable, à titre d'extrême bienveillance, à la demande transmise par M.l'Adjoint Lévy.

I4°- Stationnement sur la voie publique - Vandenhocke Pierre, pétitionnaire.

La Commission se rangeant à l'avis émis par le Service de la Police donne un avis favorable à la demande présentée par le pétitionnaire, en vue de vendre des chansons place de la République.

I5°- Stationnement de voitures rue de l'Hôpital Militaire n°108.M.M.Delobel et fils, pétitionnaires.

En raison du poids des marchandises à recevoir ou à expédier par cette firme, la Commission donne un avis favorable à la demande présentée.

I6°- Panneaux lumineux sur lampadaires . Demande de cession par M.Maugé.

La Commission, considérant le peu d'esthétique que présentent les panneaux réclames sur les lampadaires et vu les décisions prises antérieurement par l'Administration Municipale, estime qu'il y a lieu de repousser les propositions présentées par M.Maugé en vue du transfert à la Cie Française des Publicités Officielles de l'autorisation préalablement accordée à M.Maugé.

17°- Circulation: rue Alexandre Leleux.

La Commission donne un avis favorable aux demandes de la Directrice du Lycée Fénelon transmises par M. le Maire, savoir :

- a) établissement d'un sens unique dans le sens rue Léon Gambetta-rue Jean Sans Peur;
- b) apposition d'une plaque "Attention école" aux environs de l'annexe du Lycée Fénelon.

18°- Circulation : bandes axiales.

La Commission décide de faire un essai dès que le temps le permettra dans la courbe que fait le Bd Carnot au delà de la rue des Canonniers. En outre, elle charge le Service de commander 20 litres de peinture blanche spéciale "Zônemark".

19°- Circulation : passages cloutés pour piétons.

La Commission, après avoir pris connaissance du résultat de l'adjudication restreinte ayant eu lieu le 10 Novembre, décide de confier à M.M. Willems Frères, lesquels ont présenté les meilleures offres, la pose de plots de signalisation. Elle charge de service de commencer, dans le plus bref délai, la pose de plots place de la République (en travers le Bd de la Liberté), rue Faidherbe (entre le Carlton et la Pharmacie de France), rue Léon Trulin (entre la Pharmacie de France et le Théâtre).

20°- Circulation - Modification à apporter à la signalisation rue des Sept Agaches.

La Commission estime qu'il y a lieu :

- a) de faire supprimer le feu rouge "Sens Interdit" bouchant l'entrée de la rue des Sept-Agaches à l'angle de la Place du Théâtre;
- b) d'installer sur un piquet à placer contre le dormant central de la librairie de la Croix du Nord, une plaque "Sens Interdit".

21°- Plan d'aménagement de la Place située à l'entrée du Bd Carnot.

La Commission après avoir pris connaissance du plan d'aménagement, demande que M. Dubuisson, architecte, veuille bien étudier ce projet compte tenu des lignes de tramways à implanter ainsi que de l'intensité de la circulation qui s'exercera à cet endroit.

Elle signale que le croisement de la circulation générale avec les voies de tramways est de nature à créer des points de conflit dangereux. Dans ces conditions, elle préconise le passage des tramways à un niveau différent de celui de la circulation générale.

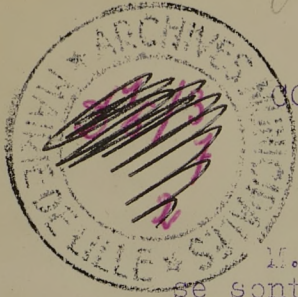
Séance levée à 12 heures 45.

Le Secrétaire,

R. MOUTIER.

Reunion du 19 Janvier 1932

024
Commission de la
Voie Publique



COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE DU 19 JANVIER 1932

M.M. les Membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis le 19 Janvier 1932 à 9 heures 30 dans le bureau de M. le Directeur des Travaux Municipaux, sous la présidence de M. Spriet, adjoint.

Etait présent : M. Spriet, adjoint au Maire

Excusés : M.M. Bour, Conseiller municipal,
Vautrin d^e

Absent : M. Brodel, Conseiller Municipal.

Assistaient également à la réunion:

M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,
Moutier, Chef du Service de la Voie publique et du
démantèlement,
Duflot, Inspecteur-Voyer,
Orbie, Inspecteur sous chef de Police.



1^o- Procès-verbal de la Commission du 22 Décembre 1931.
Adopté sans observation.

2^o- Stationnement d'autobus - Réclamation du groupement des propriétaires d'autocars de la Région du Nord.

Les membres de la Commission ont entendu M. Legente Secrétaire Général de cette organisation lequel déclare accepter le stationnement des autobus square Jussieu; toutefois, il demande que les arrivées et les départs aient lieu sur une place du centre. M. l'Adjoint Spriet lui donne les raisons qui motivent le déplacement du terminus et du stationnement des autobus - raisons relatives à la circulation. Il déclare que tous les véhicules auront leur terminus square Jussieu, - sauf l'E.L.R.T. pour ses lignes Lille-Roubaix et Lille Tourcoing, lesquelles ne font que compléter le service des tramways et que dans ces conditions le stationnement et le terminus des voitures peuvent à titre exceptionnel avoir lieu rue Léon Trulin. M. l'Adjoint Spriet affirme que tous les propriétaires d'autocars seront traités sur le même pied d'égalité, qu'il ne s'agit pas d'accorder à qui que ce soit aucun privilège, enfin que les départs square Jussieu ne veulent pas dire interdiction absolue d'arrêter sur le territoire de Lille, le temps nécessaire à la montée ou à la descente des voyageurs et qu'il appartient aux propriétaires d'autocars de présenter une demande laquelle sera examinée avec toute bienveillance.

M. Legente a déclaré vouloir mettre au courant les membres de son organisation.

3^o- Droits de stationnement pour autobus - Réclamation du Groupement des propriétaires d'autocars de la région du Nord.

La Commission prend acte de la protestation sus visée laquelle juridiquement et en toute équité mérite un examen sérieux. Elle décide de transmettre la réclamation à la Commission des Finances.

4° - Services d'autobus - Taxes de stationnement - Demande de renseignements de l'Électrique Lille-Roubaix-Tourcoing.

La Commission de la Voie Publique estime qu'il y a lieu de transmettre la demande sus-visée à la Commission des Finances, la Commission de la Voie Publique n'ayant pas d'avis à donner en ce qui concerne le mode de perception des droits de stationnement

5° - Taxe de stationnement d'autobus - Ligne Lille-Halluin- Exercice 1930 - Réclamation de l'Électrique Lille-Roubaix-Tourcoing

La Commission tout en signalant que la ligne Lille Halluin a été reprise le 22-4-30 par l'E.L.R.T. à la Sté des Autobus Linsellois estime qu'il y a lieu de transmettre à toutes fins utiles la réclamation à la Commission des Finances.

6° - Autobus taxe de stationnement pour l'année 1930 - Réclamation de la Sté de transports auxiliaires de la Région du Nord

En signalant que l'exploitation de la ligne Lille-Lens a eu lieu le 13 avril 1927, la Commission de la Voie Publique estime qu'il y a lieu de transmettre à toutes fins utiles la réclamation de la S.T.A.R.N. à la Commission des Finances.

7° - Autobus - Taxe de stationnement - Réclamation de M. Aurore Wattrelot.

La Commission décide de transmettre la réclamation à la Commission des Finances avec avis favorable pour des raisons d'équité. Il est en effet reconnu exact que l'exploitation de la ligne Annoeullin-Lille n'a eu lieu que pendant quelques jours.

8° - Autobus - Taxe de stationnement - Réclamation de M. Coutteure.

La Commission décide de transmettre la réclamation à la Commission des Finances en soulignant qu'il est reconnu exact que l'exploitation de la ligne Comines-Lille a pris fin le 22 février 1930.

9° - Autobus - Taxe de stationnement - Réclamation de M. Delzenne

La Commission décide de transmettre, à toutes fins utiles, la réclamation de M. Delzenne à la Commission des Finances.

10° - Installation d'un tambour place de la Gare - M. Thésiot gérant du Buffet pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous réserve : a) du paiement d'une redevance annuelle de 50 f par m² b) qu'il s'agit d'un cas exceptionnel lequel ne pourra, en aucun cas être invoqué par la suite.

II° - Service d'autobus Steenwerck-Lille - Création. Mme Vve Van Meenin et Ch Devinck pétitionnaires.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves reprises ci-après :

a) le terminus et le stationnement de la voiture auront lieu square Jussieu.

b) sur le territoire de Lille le véhicule empruntera les artères suivantes : Avenue de Dunkerque, rue Lequeux, rue de Turenne, rue de la Bassée, place Tourcoing, rue Nationale, square Jussieu,

c) dans la section Calvaire de Lomme Lille et vice versa les pétitionnaires ne pourront prendre aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette section.

d) les pétitionnaires verseront dans la Caisse de M. le Receveur Municipal la redevance annuelle de 2.000 Frs fixée par le tarif général.

12°- Service d'autobus Lille-Thumeries - Modification d'itinéraire. M. Bricet, pétitionnaire.

Considérant qu'il y a nécessité à ce que tous les autobus aient leur terminus au même endroit, la Commission estime qu'il y a lieu de maintenir son avis donné lors de sa séance du 22 Décembre 1931 et donne un avis défavorable à la modification d'itinéraire demandé par M. Bricet.

13°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 30 rue Louis Faure. M. Louis Méquignon, garagiste, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves habituelles.

14°- Installation d'une pompe mobile mesureuse d'essence 118-122 Rue Paul Lafargue. M. Cibié pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves habituelles.

15°- Installation d'une pompe murale distributrice d'essence 174 Rue de Paris. M.l. Catteau et Demarle pétitionnaires.

La Commission donne un avis défavorable en raison de l'exiguïté du trottoir.

16°- Vente de fleurs sur la Voie Publique - M. Lecerf pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable au point de vue circulation.

17°- Etalages sur la Voie Publique - Réclamation de M. Vandaele.

La Commission prend acte de la réclamation reprise ci-dessus ainsi que des renseignements fournis à ce sujet par le Service de la Voie Publique.

18°- Etalage sur trottoir 34 Rue des Sarrazins et retour. Rue Jules Guesde - M. Hoffmung, pétitionnaire.

La Commission donne, au point de vue circulation, un avis favorable pour occupation Rue Jules Guesde et un avis défavorable pour installation rue des Sarrazins.

19°- Circulation - Fourniture de plaques de signalisation. Demande de mise en adjudication.

La Commission donne un avis favorable, la dépense devant être imputée sur le crédit "Voie Publique. Travaux de signalisation".

20°- Circulation- Signalisation- Réalisations matérielles- Utilisation des crédits- Prévisions pour 1932-

La Commission prend acte des renseignements qui lui sont donnés et décide de faire procéder de toute urgence:

a) à l'installation d'une ou deux lampes avec projecteur suffisamment puissant et destinées à éclairer les passages cloutés. Cet essai aura lieu boulevard Carnot, angle rue des Arts;

b) à l'installation d'une borne de virage au carrefour des rues Jean Sans Peur et de la rue de l'Hôpital Militaire et s'il y a possibilité au carrefour de la rue Nationale et du boulevard de la Liberté;

c) à l'installation de deux bornes de refuge place de Strasbourg;

d) à l'installation de passages cloutés Place du Théâtre, dans la traversée du boulevard Carnot et entre la rue Léon Trulin et le débarcadère du tramway Mongy;

e) à la préparation d'une adjudication pour fourniture de plots de signalisation pour passages cloutés.

21°- Ecran lumineux 30 rue Nationale- Majic Publicité- Sté pétitionnaire-

La Commission donne un avis défavorable en raison des décisions prises antérieurement par elle ainsi que par l'Administration Municipale.

22°- Installation d'appareils de publicité "Vivalux" sur la voie publique- "Vivalux publicité" Sté pétitionnaire.-

La Commission donne un avis défavorable en raison du peu d'esthétique de ces appareils et des décisions prises antérieurement par l'Administration.

23°- Plaques de signalisation- Offres de services- Sté Nationale de signalisation société pétitionnaire.-

La Commission prend note des offres faites.

24°- Signal lumineux Heuer.-

La Commission, après avoir reçu M. Bender, lequel a donné toutes explications quant au fonctionnement de son appareil de signalisation ainsi que sur son prix (16.000 frs) installation à la charge de la Ville, décide de ne pas retenir l'offre qui lui est faite en raison des difficultés de montage, de la visibilité douteuse de cet appareil, lequel devrait être placé au dessus des trolleys et surtout de son prix élevé, étant bien entendu que le signal Heuer ne peut en aucun cas remplacer l'agent en faction au carrefour.

Séance levée à 12 h. 50

Le Secrétaire,

Moutier.

224



Commission de la Voie Publique du 2 février 1932

M.M. les Membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis le 2 février 1932 à 9 h 30 dans le bureau de M. le Directeur des Travaux Municipaux, sous la présidence de M. Spriet, adjoint.



Etaient présents: M.M. Spriet, adjoint au Maire
Bour, Conseiller Municipal
Vautrin d°

Absent : M. Brodel d°

Assistaient également à la réunion :
M.M. Cochez, Directeur des Tx Municipaux
Moutier, Chef du service de la Voie Publique et du Démantèlement
Piacentini Commandant des Gardiens de la Paix
Dufлот, Inspecteur-Voyer
Orbie, Inspecteur s/chef de Police

1° - Procès-verbal de la Commission du 19 Janvier 1932.

Adopté sans observation.

2° - Stationnement d'autobus- Place de Rihour - Transfert Square Jussieu.-

Au cours de sa réunion du 19 Janvier 1932 la Commission de la Voie Publique avait proposé de transférer les départs, arrivées et stationnements d'autobus squares Jussieu et Dutilleul. Or l'Administration Municipale, lors de sa réunion du 18 Janvier 1932 a estimé qu'il y avait lieu de demander à la Commission de la Voie Publique de procéder à un nouvel examen et de rechercher pour les autocars un emplacement plus central, l'emplacement réservé Grand'Place, au stationnement des véhicules automobiles paraissant tout indiqué.

La Commission a donc été appelée à statuer à nouveau sur cette question. M. l'Adjoint Spriet fait alors l'exposé de cette affaire, il signale tout d'abord les réclamations émanant des riverains de la Rue du Fresnes lesquels sont gênés dans l'exploitation de leur commerce; il souligne que le nombre sans cesse croissant des autocars oblige leurs propriétaires à effectuer des manoeuvres très difficiles, lesquelles apportent une gêne considérable à la circulation.

Une solution avait été envisagée: celle de laisser stationner les autobus Square Jussieu tout en permettant la descente et la montée des voyageurs Grand'Place, à l'endroit réservé au stationnement des véhicules automobiles. Mais cette solution présentait de très grosses difficultés au point de vue circulation, les heures d'arrivée et de départ des différents services étant sensiblement les mêmes car il en résulterait un encombrement considérable des voies d'accès à la Grand'Place.

Dans ces conditions la Commission tout en essayant de concilier les intérêts des Commerçants de la Place de Rihour et ceux des propriétaires d'autocars, lesquels se croient lésés, avait estimé que, pour supprimer l'encombrement et toutes discussions, il y avait lieu de reporter les arrivées, les stationnements et les départs d'autocars Squares Jussieu et Dutilleul.

M. Cochez estime que, dans l'avenir, vu l'augmentation toujours croissante du nombre d'autobus, la Grand'Place serait insuffisante pour remiser tous les autocars; ce qu'il faudrait c'est prévoir dans le plan d'aménagement une gare pour tous les autobus effectuant des Services dans la direction Est de la Ville.

Toutefois un arrêt pourrait être envisagé Grand'Place pour les véhicules devant passer à cet endroit.

Après ces explications la Commission a estimé qu'étant donné l'embouteillage qui résulte du nombre de voitures en stationnement Place Rihour, lesquelles se multiplient de plus en plus, et les difficultés de manoeuvre de ces véhicules, il est impossible d'envisager une gare d'autobus en cet endroit. En conséquence il y a lieu de prendre des mesures rationnelles, compte tenu des intérêts des usagers et des propriétaires d'autocars. Il ne semble pas qu'une gare d'autobus puisse être envisagée Grand'Place pas plus que le chargement et le déchargement des voyageurs à cet endroit avec stationnement d'autobus Square Jussieu. Cette façon d'opérer aurait pour résultat d'encombrer les artères aux points les plus sensibles de la circulation. D'autre part il paraît illogique de faire circuler dans les abords immédiats de la Grand'Place des voitures qui ne doivent pas normalement suivre ce trajet - Exemples les Services Lille - La Bassée et autres qu'il est possible de multiplier.

Il est à remarquer que le nombre d'autobus stationnant Place Rihour est actuellement de 19 et que la Commission est saisie continuellement de nouvelles demandes.

Pour ces raisons la Commission décide :

" Que toutes voitures autocars auront, en principe, leur stationnement Squares Jussieu et Dutilleul. Aucune modification à cette règle ne pourra être envisagée en ce qui concerne les véhicules empruntant les portes de St André, d'Eau, de Dunkerque, de Canteleu, de Béthune, des Postes, d'Arras, de Douai, de Valenciennes et Louis XIV.

" En ce qui concerne les voitures passant par les portes de Gand, la voie de pénétration du Grand Boulevard, les portes de Roubaix et de Tournai, ces véhicules seraient autorisés à stationner soit Square Jussieu, soit Rue Enrico Ferri avec pour le 1er cas, la faculté d'un arrêt entre le Square Jussieu et la porte devant être empruntée, (ce point d'arrêt devant être fixé par l'Administration Municipale) et pour le second cas, un arrêt Avenue Charles Saint-Venant.

" La mesure, en ce qui concerne ces dernières voitures est tout à fait provisoire, la Commission envisageant dès maintenant, l'utilisation de l'Avenue Charles Saint-Venant lorsque les immeubles obstruant cette voie, en bordure de la Rue de Tournai, seront démolis.

" En outre, la Commission émet le voeu que dans le projet d'aménagement et d'embellissement de la Ville, une place soit réservée pour une Gare d'autocars ".

3°- Service d'autobus Lille-Orchies - M. Jean Lapage, pétitionnaire.-

La Commission donne un avis favorable sous réserve

- a) que le terminus et le stationnement seront fixés Square Jussieu ou Dutilleul
- b) que sur le territoire de Lille, le véhicule empruntera les artères suivantes : rues Armand Carrel, de Douai, Maubeuge, Bd des Ecoles, de la Liberté et rue Nationale
- c) dans la section Ronchin-Lille et vice-versa, le pétitionnaire ne pourra prendre aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette section.
- d) le pétitionnaire versera dans la Caisse de M. le Receveur municipal la redevance annuelle de 2000 frs fixée par le tarif général.

4°- Service Autobus entre Lille-Délivrance et Lille - MM. G. Catteau et fils, pétitionnaires .-

La Commission donne un avis favorable sous les réserves suivantes :

- a) le terminus et le stationnement seront fixés square Jussieu
- b) sur le territoire de Lille, le véhicule empruntera les artères suivantes : rue Nationale, Bd de la Liberté, quai de la Haute Deule, avenues de Dunkerque, de Bretagne, rues Fourier et du Marais de Lomme
- c) des arrêts facultatifs ne pourront être effectués qu'aux points ci-après : 1°- Bd de la Liberté, angle quai de la Haute-Deule sauf en période de foires; 2°, rue Fourier, angle rue du Marais de Lomme
- d) sur le parcours Lille-Square Jussieu à Lille rue du Marais de Lomme et vice-versa, les pétitionnaires ne pourront prendre aucun voyageur à destination d'un point quelconque de ce parcours
- e) les pétitionnaires verseront dans la Caisse de M. le Receveur Municipal la redevance annuelle de 2000 frs fixée au tarif général.

5°- Service d'autobus Lille-Rumegies - M. René Bauwe, pétitionnaire .-

La Commission donne un avis favorable sous les réserves reprises ci-après :

- a) le terminus de la ligne et le stationnement du véhicule seront fixés square Jussieu
- b) sur le territoire de Lille, le véhicule empruntera les artères suivantes : rue de St-Amand, Mont de Terre, rues de Belle-Vue, Pierre Legrand, Pont Supérieur, Avenue Julien Destrée, Bds Louis XIV, de la Liberté, rue Nationale et Square Jussieu.
- c) dans la Section Lezennes-Lille et vice-versa le pétitionnaire ne pourra prendre aucun voyageur, à destination d'un point quelconque de cette section .

d).....

d) le pétitionnaire versera dans la caisse de M. le Receveur Municipal la redevance annuelle de 2.000 Frs fixée au tarif général

6°- Service d'autobus Lille-Don via Fromelles - Cie des Chemins de fer du Nord de la France pétitionnaire. Transfert d'autorisation.

La compagnie donne un avis favorable sous réserves suivantes:

- a) le terminus et le stationnement du véhicule seront fixés square Jussieu,
- b) sur le territoire de Lille, le véhicule empruntera les artères suivantes: rue du Fg de Béthune, place des Chasseurs de Driant, avenue Beethoven, place Antoine Tacq, rue d'Isly, place Cormontaigne Bd Bigo Danel - place Tourcoing, rue Nationale et square Jussieu
- e) sur le parcours Haubourdin-Lille et vice-versa, la Société pétitionnaire ne pourra prendre aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette section,
- d) la Société pétitionnaire versera dans la caisse de M. le Receveur Municipal aux lieu et place de la S.T.A.R.N. la redevance annuelle de 2.000 Frs par véhicule fixée au tarif général.

7°- Installation de colonnes-affiches sur la voie publique.

La Commission décide de demander à M. Daure, agent régional, de nous faire tenir de nouvelles propositions lesquelles seront soumises à l'Administration Municipale à toutes fins utiles.

8°- Stationnement de véhicules rue de Béthune - Caméo-Société pétitionnaire.

La Commission ayant examiné la demande estime que la gêne produite à la circulation par le stationnement de quelques voitures rue de Béthune, ne pourra en aucun cas être compensée par les avantages résultant de ces stationnements. Dans ces conditions, la Commission estime qu'il y a lieu de maintenir le statu-quo.

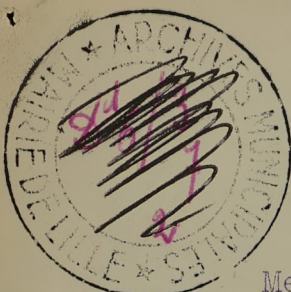
9°- La Commission charge le service de la Voie Publique d'établir des projets de passages cloutés rue Léon Gambetta et dans le Vieux-Lille.

Séance levée à II heures 30

Le Secrétaire,

R MOUTIER.

944



COMMISSION de la VOIE PUBLIQUE du 12 AVRIL 1932.

Messieurs les Membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis le 12 Avril 1932 à 9 heures 30, à l'Hôtel de Ville, dans le bureau de M. le Directeur des Travaux Municipaux, sous la présidence de M. l'adjoint Spriet.



Etaient présents : M.M. Spriet, adjoint au maire
Bour, conseiller municipal
Cochez, directeur des Travaux Municipaux
Moutier, chef du Service de la Voie Publique et du Démantèlement
Dufлот, inspecteur-voyer
Orbie, inspecteur sous-chef de Police.

Excusés : M.M. Vautrin, conseiller municipal
Piacentini, commandant des gardiens de la Paix.

Absents : M. Brodel, conseiller municipal.

- 1°- Le Procès-verbal de la Commission du 2 Février 1932.-
Adopté sans observation.
- 2°- Fournitures de bornes de virages.
La Commission donne un avis favorable à l'acquisition de 20 bornes et propose de soumettre le dossier à la Commission des Travaux à toutes fins utiles.
- 3°- Installation de passages pour piétons - Demande d'acquisition de plots.
La Commission donne un avis favorable à l'acquisition de 5000 plots de signalisation et décide de transmettre à la Commission des Travaux à toutes fins utiles.
- 4°- Installation de passages pour piétons - Fixation des plots de signalisation.
La Commission donne un avis favorable à un projet d'adjudication restreinte pour fixation de 5000 plots et propose de soumettre le dossier à la Commission des Travaux à toutes fins utiles.
- 5°- Passages cloutés : Fourniture gratuite de plots de signalisation par la Sté Publivia.
La Commission, se rangeant à la décision prise par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 17 Août 1931, décide de ne pas donner suite aux offres présentées par la Sté Publivia.
- 6°- Circulation : Acquisition de bornes de signalisation de refuge.
La Commission charge le service de faire toutes propositions utiles en vue de l'achat de 10 bornes de signalisation de refuge. La partie supérieure de ces bornes sera autant que possible sphérique.
- 7°- Installation d'un refuge Grand'Place.- Observations de M. le Conseiller Brodel.
La Commission charge le service de la voie publique d'étudier la possibilité d'installer une borne de refuge supplémentaire à l'intersection des voies de tramways de la ligne L. et de celles se dirigeant vers la gare.

8° - Etablissement d'un sens unique Rue de la Monnaie.

A la suite de nombreuses réclamations relatives à l'encombrement existant généralement rue de la Monnaie, la Commission charge le service de la Voie Publique d'étudier la possibilité d'établir un sens unique dans cette artère. La Commission se mettra ensuite en rapport, à toutes fins utiles, avec le président du Comité des Fêtes du quartier du Vieux-Lille ainsi qu'avec Messieurs les Conseillers Municipaux qui s'intéressent plus spécialement à ce quartier.

9° - Installation d'une pompe murale mesureuse d'essence 38 Quai de la Basse Deûle à Lille - M. Dufourcq, garagiste, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable à l'installation de la pompe susvisée.

10° - Installation d'un théâtre de Guignol dans un jardin public - M. Bideaux, pétitionnaire.

La Commission donne un avis conforme à celui émis par le service des Jardins c'est-à-dire un avis favorable à l'installation d'un théâtre Square des Beaux-Arts, rue de Valmy, et décide de soumettre la question au Conseil d'Administration à toutes fins utiles.

11° - Déplacement des autobus au Square Jussieu.

La Commission de la Voie Publique approuve le projet d'arrêté qui lui a été soumis et décide de placer autour du square Jussieu les plaques de signalisation nécessaires pour éviter toutes discussions et tout encombrement.

12° - Etablissement de services d'autobus. Décision prise par l'Administration Municipale lors de sa réunion du 11 Avril 1932.

La Commission prend note du rapport qui lui a été transmis. Elle reconnaît parfaitement l'intérêt qu'il y a à ce que les arrêts soient fixés en commun accord avec la Commission des Services Concédés. La question des autobus n'intéresse la Commission de la Voie Publique qu'au point de vue circulation générale (stationnement et fixation de l'itinéraire); quant à la question arrêt - limité à la prise en charge - la Commission s'en rapportera aux décisions que la Commission des Services Concédés croira devoir prendre.

13° - Etablissement du service d'autobus - Lille-Wervicq - Société l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves reprises ci-après:

- a) le stationnement de la voiture se fera rue Enrico Ferri avec arrêt Avenue Charles St-Venant, arrêt strictement limité à la montée et à la descente des voyageurs.
- b) sur le territoire de Lille, le véhicule empruntera les artères suivantes: Porte de Gand, Rue de Courtrai, Place aux Bleuets, rue des Jardins, Rue de Roubaix, Rue des Ponts de Comines, Place des Reigneaux, Rue du Priez, Place de la Gare, Rue de Tournai et vice versa;
- c) dans la section La Madeleine-Lille, la Société pétitionnaire ne pourra prendre aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette section;
- d) La Société pétitionnaire versera dans la Caisse de M. le Receveur Municipal la redevance annuelle de 2.000 francs par véhicule.

14° - Etablissement d'un service d'autobus de nuit entre Lille-Roubaix-Tourcoing - Société Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing, pétitionnaire

La Commission se rangeant à la décision prise par le Conseil d'Administration dans sa séance du 22 Février 1932, donne un avis favorable à ce que les départs de nuit aient lieu Place Rihour.

I5° - Etablissement d'un service d'autobus entre Loison et Lille - M. Vincent Lyon, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves reprises ci-après :

- a) le terminus et le stationnement du véhicule se feront Square Jussieu
- b) sur le territoire de Lille, la voiture empruntera les artères suivantes : Rue du Fg d'Arras, Place Jacques Febvrier, rue d'Artois, Place Philippe Lebon, Rue Nicolas Leblanc, Place de la République, côté Palais des Beaux Arts, Boulevard de la Liberté, Rue Nationale, Square Jussieu et vice-versa.
- c) dans la section Wattignies-Lille, le pétitionnaire ne pourra prendre aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette section.
- d) le pétitionnaire versera dans la Caisse de M. le Receveur Municipal la redevance annuelle de 2.000 Frs par véhicule.

I6° - Etablissement d'un service d'autobus entre Lille et Camphin-en-Mélantois - Société Industrielle des Transports Automobiles Régionaux pétitionnaire

La Commission donne un avis favorable sous les réserves reprises ci-après :

- a) le stationnement du véhicule se fera Rue Enrico Ferri avec arrêt terminus Avenue Charles St-Venant, arrêt strictement limité à la descente et à la montée des voyageurs.
- b) sur le territoire de Lille, la voiture empruntera les artères suivantes : Rue de Tournai - Pont supérieur - Rue Pierre Legrand - Rue de Lannoy.
- c) dans la section Hellemmes-Lille, le pétitionnaire ne pourra prendre aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette section.
- d) le pétitionnaire versera dans la caisse de Monsieur le Receveur Municipal la redevance annuelle de 2.000 Frs par véhicule.

I7° Etablissement d'un service d'autobus entre Lille et Orchies - M. Maurice Parent, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves reprises ci-après :

- a) le terminus du service et le stationnement du véhicule seront fixés Square Jussieu.
 - b) sur le territoire de Lille, la voiture empruntera les artères suivantes : Rue du Faubourg de Douai, Rue Armand Carrel, Rue de Douai, Rue de Maubeuge, Boulevard des Ecoles, Boulevard de la Liberté, Rue Nationale et Square Jussieu.
-

- c) dans la section Ronchin-Lille, le pétitionnaire ne pourra prendre aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette section.
- d) le pétitionnaire versera dans la caisse de M. le Receveur Municipal la redevance annuelle de 2.000 frs par véhicule.

18°- Etablissement d'un service d'autobus entre Lille et Loos (rue Kuhlmann) via les Bois Blancs - M. Alexandre Dousdebès, pétitionnaire.

La Commission décide de transmettre le dossier à toutes fins utiles à la Commission des Services Concédés.

19°- Installation de colonnes-affiches sur la Voie publique - Réclamation de la Sté Paris-Province-Publicité.

La Commission étant liée avec les décisions prises par le Conseil d'Administration et notamment celle du 18 Janvier 1932, ne peut donner satisfaction aux nouvelles propositions qui ont été faites. Dans ces conditions, la Commission renvoie le dossier à l'Administration Municipale afin que celle-ci prenne une décision définitive (à noter que la suppression des colonnes-affiches entraînera une perte annuelle de dix mille francs dans les recettes et une dépense supplémentaire pour le renforcement de l'éclairage des carrefours où des colonnes sont installées.)

20°- Installation de colonnes tournantes et lumineuses sur la voie publique - Etablissements Lumière et Mouvement pétitionnaires.

La Commission donne un avis défavorable aux propositions qui lui ont été soumises.

21°- Création de terre-pleins Place Philippe Lebon.

La Commission adopte le devis estimatif qui lui a été soumis et donne un avis favorable à une demande d'ouverture de crédit de 300.000 francs nécessaire à l'exécution des travaux.

En raison de l'heure tardive, l'examen des autres dossiers a été reporté à une date ultérieure.

Séance levée à 12 H. 45

Le Secrétaire,

R. MOUTIER.

réunion du 24-5-32

Commission de la
Voie Publique



Commission de la Voie Publique du 24 Mai 1932

M.M. les Membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis le 24 Mai, à 9 heures 30, dans le bureau de M. le Directeur des Travaux Municipaux sous la présidence de M. l'Adjoint Spriet.

Etaient présents : M.M. Spriet, adjoint
Bour, Conseiller municipal
Vautrin, d°

Etait absent : M. Brodel, Conseiller municipal



Assistaient également :

M.M. Cochez, Directeur des Travaux municipaux
Moutier, Ingénieur des T.P.E., chef du Service
de la Voie publique et du Démantèlement
Piacentini, Commandant des Gardiens de la Paix
Durlot, Inspecteur voyer
Orbie, Inspecteur sous-chef de Police.

1° Procès-verbal de la réunion du 12 Avril.-

Adopté sans observation.

2° Etablissement de services d'autobus : Cie des Tramways Elec-
triques de Lille et de sa banlieue, Sté pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves sui-
vantes :

A - Pour les lignes Haubourdin-Lille et Lille-Lomme, le ter-
minus Grand'Place sera fixé en bordure du nouveau terre-plein face
au kiosque des tramways.

Pour la ligne Lille - Marais de Lomme, le terminus aura lieu
Avenue de Bretagne.

B - Les itinéraires à suivre sur le territoire de Lille se-
ront les suivants :

a) Ligne Lille-Haubourdin : Gd'Place, rue Nationale, place
Tourcoing, bd Bigo Denel, place Cormontaigne, rue d'Isly, place
Antoine Taccq, avenue Beethoven place des Chasseurs de Driant, rue
du ig de Béthune.

b) Ligne Lille-Lomme via Lambersart : Gd'Place, rue Nationale,
bd de la Liberté, Pont de la Citadelle, Avenue Mathias Delobel,
avenue de Soubise, avenue de l'Hippodrome.

c) Ligne Lille-Marais de Lomme : à l'aller : avenue de Bre-
tagne, rue Fourrier, rue du Marais de Lomme. Au retour : rue du
Marais de Lomme, avenue de Dunkerque et avenue de Bretagne.

C - Des arrêts facultatifs pourront être effectués aux en-
droits ci-après :

a) Ligne Lille-Haubourdin : rue Nationale (entre la place de
Strasbourg et la rue Boucher de Perthes) - Place Tourcoing et rue
du ig de Béthune aux environs de la rue Augereau.

b) Ligne Lambersart-Lomme: Bd de la Liberté, face aux Nos 65 et 56bis et Avenue de l'Hippodrome, face au Moulin Rouge, et au Pavillon Bleu.

c) Ligne Lille-Marais de Lomme: Avenue de Bretagne, angle de l'Avenue de Dunkerque et jonction de la rue Fourrier et de la rue du Marais.

D - Toutefois, nous proposons de soumettre le dossier

a) à la Commission des Services Concédés;

b) à la Commission des Finances afin de permettre à cette dernière de stipuler si la redevance de 2.000 frs par voiture, redevance afférente au stationnement des véhicules devra, le cas échéant, être appliquée.

3°- Etablissement d'un service d'autobus entre Hondschoote et Lille - M. M. Vandermesch, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves reprises ci-après :

a) le terminus et le stationnement du véhicule se feront square Jussieu;

b) sur le territoire de Lille, la voiture empruntera les artères suivantes: rue Nationale, place Tourcoing, rue de la Bassée, rue de Turenne, place Leroux de Fauquemont, rue Lequeux et avenue de Dunkerque.

c) un arrêt facultatif, avenue de Dunkerque angle de la rue Lequeux, pourrait être toléré;

d) dans la section Lomme-Lille, le pétitionnaire ne pourra prendre aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette section;

e) le pétitionnaire versera dans la caisse de M. le Receveur Municipal, la redevance annuelle de 2.000 francs par véhicule fixée au tarif général;

f) le dossier sera transmis pour avis à la Commission des Services Concédés.

4°- Treizième Congrès de l'Union Nationale des Combattants - Mesures à prendre pour l'organisation de la circulation lors des fêtes du 19 Juin.

La Commission ne voit aucun inconvénient à donner satisfaction aux demandes présentées par M. le Commissaire Général du 13ème Congrès national et estime qu'il y a lieu de transmettre le dossier

a) au Service des Fêtes;

b) à l'Administration Municipale.

Pour ce qui concerne l'établissement de 3 garages pour véhicules automobiles le 19 Juin 1932; la Commission donne un avis favorable à leur création pour le jour sus-indiqué.

5°- Service d'autobus Armentières-Lille - Sté Générale des Transports départementaux, Sté réclamante.

La Commission estime que le transfert du stationnement squares Jussieu et Dutilleul sera de nature à supprimer toutes les discussions entre les divers exploitants des lignes d'autobus. D'autre part, la Commission ne voit aucun inconvénient à ce que le véhicule emprunte les avenues de Soubise et Mathias Delobel au lieu de quai de la Haute-Deûle et avenue de Dunkerque.

6°- Service d'autobus entre Tournai et Lille - Réclamation de M. Dousdebès.

La Commission, tout en donnant un avis favorable à la réclamation présentée par M. Dousdebès, estime qu'il y a lieu de transmettre celle-ci à la Commission des Finances à toutes fins utiles.

7°- Stationnement d'autobus rue de Tournai, angle rue du Molinel. Réclamation de M. le conseiller Dehove.

La Commission, en attendant que soient démolis les immeubles à l'entrée de l'avenue Charles Saint-Venant, ne voit aucun inconvénient à ce que deux autocars stationnent rue de Tournai entre la rue du Molinel et l'avenue Charles Saint-Venant. Les arrêts seront limités à la montée et à la descente des voyageurs, soit environ 10 minutes.

8°- Stationnement autobus square Jussieu - Réclamation de M. Jean Lapage.

L'intéressé, ayant, par lettre du 19 Avril, demandé le maintien du terminus de sa ligne square Jussieu, la Commission estime que la réclamation de M. Lapage n'a plus sa raison d'être.

9°- Installation d'un distributeur d'huile lourde rue des Stations, retour du n° 31 rue Colbert - MM. Thomas et Bériot, pétitionnaires.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves habituelles.

10° - Occupation du domaine public - M. Erb, pétitionnaire.

La Commission, considérant l'exiguïté des trottoirs de la rue du Bleu Mouton et de la rue du Court Debout, ainsi que l'intensité de la circulation qui s'exerce dans ces artères, estime qu'il y a lieu de refuser l'autorisation sollicitée.

11°- Demande de création d'une gare d'autobus sur l'ancien lit de la Basse Deûle - Comité des Fêtes du Vieux-Lille, pétitionnaire.

La Commission, considérant que cet emplacement ne convient pas pour une gare d'autobus et que la création de la dite gare en cet endroit risquerait de compromettre le projet d'aménagement des jardins - projet décidé par le Conseil Municipal - donne un avis défavorable à la demande présentée par le Comité du Vieux-Lille.

12°- Circulation Grand Place.

La Commission, pour éviter que les véhicules coupent la place en biais, propose d'allonger le nouveau terre plein de 10 m. en direction Grand' Garde et charge le Service de la voie publique de s'assurer des possibilités de réalisation de ce projet.

13° - Rétribution des Commissionnaires Publics.-

La Commission fait siennes les propositions de M. le Doyen Duez.

14° - Etablissement d'un théâtre guignol dans le jardin du Palais des Beaux Arts.

La Commission charge le service de la Voie publique de revoir la question avec le pétitionnaire.

15° - Publicité sur les appareils d'éclairage et de signalisation - Cie Française des Publicités Officielles, pétitionnaire.

L'Administration Municipale ayant à différentes reprises donné un avis défavorable à toute publicité sur les appareils d'éclairage et de signalisation, la Commission ne peut que maintenir ce point de vue et décide de répondre en ce sens à la Sté pétitionnaire.

16° - Circulation Rue Anatole France - Réclamation de l'Union Lilloise du Commerce et de la Petite Industrie.

Les sens uniques établis aux abords de cette artère ont été nécessités afin d'harmoniser la circulation venant de la rue des Manneliers et de la rue Faidherbe et d'éviter ainsi des conflits de circulation dangereux et regrettables. Il est impossible de revenir sur la décision prise, toutefois une partie de la rue Anatole France sera bientôt dégagée par la disparition d'un immeuble situé à l'angle de la rue des Bons-Enfants.

17° - Stationnement de taxis rue Sainte Anne.- Réclamation de la Maison de Modes "Charlotte "

La Commission décide de supprimer le stationnement de trois voitures rue Sainte Anne (station d'attente) et de reporter des stationnements Place de la Gare de manière à ce qu'il y ait onze voitures au lieu de huit.

18° - Demande d'établissement d'un sens unique - rue Saint-Sauveur - M. le Conseiller Municipal Marcel Duprez, pétitionnaire

La Commission prend bonne note de la demande présentée par M. le Conseiller Duprez mais estime qu'il ne peut être donné suite à la question.

19° - Demande de création d'un sens unique rue Gustave Delory: M. Constant Louette et l'Union textile du Nord, pétitionnaires.

La création d'un sens unique rue Gustave Delory entraînerait des conflits de circulation rue de Paris, rue du Molinel, rue des Augustins etc. D'autre part, le besoin ne s'en fait nullement sentir; dans ces conditions, la Commission estime qu'il y a lieu de répondre en ce sens aux pétitionnaires.

20° - Embouteillage rue des Débris St-Etienne, réclamation de la Sté d'Applications Mécaniques.-

La Commission, pour remédier à la situation, estime qu'il

Il y a lieu de supprimer le mode d'arrêt existant pour le remplacer par l'arrêt des voitures côté N° impairs.

21^b - Vente de frites sur la voie publique 32 bis rue de Tournai M. De Rycke, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable à l'installation d'une emprise faisant au maximum 0 m 40 de saillie sur la voie publique à usage de vente de frites, sous réserve que dans cet espace il ne pourra être fait usage de friteuse.

22^o - Etablir un sens unique rue de la Monnaie.

La Commission donne un avis favorable à la création d'un sens unique dans la rue de la Monnaie; la circulation s'effectuera dans le sens Place St Martin vers Place du Concert.

23^o - Etablissement d'un sens unique Rue Royale et Terrasse Sainte Catherine.

La Commission estime que la modification à apporter à la voie des tramways des lignes O.R.X. entraînera la modification des sens uniques existants rue Esquermoise, Rue de Pas et Rue des Bouchers. Il n'apparaît donc pas nécessaire de dévier la circulation des véhicules se dirigeant vers Lille par les artères suivantes : Rue Royale, Terrasse Ste Catherine, Place Jacques Louchard, Rue St Jean et Rue de la Barre.

Séance levée à 12 Heures.

Le Secrétaire,

MOUTIER.

Reunion du 28 Juin 1932

9 a 4



COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE du 28 Juin 1932

Commission de
la Voie Publique

M.M. Les Membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis le 28 Juin 1932 à 9 h. 30 à l'Hôtel de Ville, dans le Cabinet de M. le Directeur des Travaux Municipaux, sous la présidence de M. l'Adjoint Spriet.

Etait présent : M. Spriet, Adjoint au Maire.

Excusés : M. Vautrin, Conseiller Municipal

M. Moutier, Chef du Service de la Voie Publique et du
Démentèlement

Absents : M.M. Bour, Conseiller Municipal
Brodé, d°

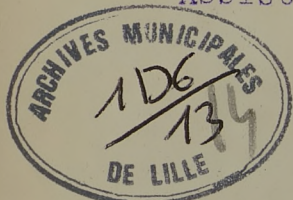
Assistaient également à la réunion :

M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux

Piacentini, Commandant des Gardiens de la Paix

Duflot, Inspecteur-Voyer

Delescluse, Inspecteur sous-Chef de Police.



1°- Procès-verbal de la réunion du 24 Mai 1932

Adopté sans observation.

2°- Acquisition de bornes de signalisation de refuges

Revenant sur sa décision du 12 Avril 1932, la Commission décide de passer avec la Maison Saunier-Duval et Frisquet un marché de gré à gré pour l'achat de 10 bornes de signalisation de refuges semblables à celles déjà placées GrandePlace.

3°- Etablissement d'un service d'autobus entre Bousbecques et Loos, M. Gérard Decaboter, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves suivantes
a) sur le territoire de Lille, le véhicule empruntera les artères ci-après désignées: Avenues du Petit Paradis, des Marronniers, Cuvier, Bd Vauban, Place de Tourcoing, Bd Bigo Danel, Place Cormontaigne, rue d'Isly, Place Antoine Tacq, Avenue Beethoven, Place des Chasseurs de Driant et rue d'Emmerin;

b) Dans la section Quesnoy s/Deûle - Loos, le pétitionnaire ne pourra prendre aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette section.

c) Un arrêt facultatif pourra, le cas échéant, être toléré Place de Tourcoing.

4°- Création d'un service d'autobus entre Lille et Lambersart(Hameau du Gros Ballot) - M. Antoine Loof, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves suivantes
a) le terminus de la ligne aura lieu Square Jussieu et le stationnement du véhicule se fera Square Dutilleul.

b) sur le territoire de Lille, la voiture empruntera les artères ci-après : Rue Nationale, Bd de la Liberté, Avenues Mathias Delobel, de Soubise et de l'Hippodrome.

c) le pétitionnaire ne pourra, sur le territoire de Lille, effectuer d'autre arrêt que le terminus.

.....

d) Le pétitionnaire versera dans la Caisse de M. le Receveur Municipal la redevance annuelle fixée au tarif général.

5°- Autobus - Demande d'arrêts terminus rue Enrico Ferri - Réclamation des commerçants

La Commission estime qu'il n'est pas possible de pouvoir actuellement donner satisfaction au désir exprimé par les dits commerçants pour des raisons de voirie. Toutefois la question pourra être étudiée à nouveau plus tard.

6°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence rue Georges Maertens retour du N° 9 de la rue de l'Hôpital Militaire - M. Dossot, garagiste, pétitionnaire

La Commission donne un avis favorable sous les réserves habituelles.

7°- Circulation - Fourniture de plaques de signalisation

L'ouverture des plis de l'adjudication restreinte a établi que M. Peytel avait fait les offres les plus acceptables. La dépense totale n'atteignant pas 6.000 frs, il n'y a pas lieu de passer avec ce fournisseur un marché de gré à gré.

8°- Modification des terre-pleins du Patvis Saint Maurice

La Commission donne un avis favorable au projet présenté.

9°- Allongement du nouveau terre-plein de la Grande Place

La Commission donne un avis favorable à ce que ce terre-plein soit allongé de 8 m. vers le marché St Nicolas.

10°- Terminus des Autobus Square Jussieu

Afin que le public soit renseigné sur les heures de départ et d'arrivée des différentes lignes ayant pour terminus le Square Jussieu, la Commission estime qu'il y a lieu de faire placer à l'embarcadère ainsi qu'au débarcadère des tableaux en bois munis d'un grillage - sur ces tableaux seront affichés les horaires en vigueur.

11°- Terminus des tramways F navette - Création d'un ou plusieurs terre-pleins Place des Reignaux.

La Commission décide de demander au Service des Travaux d'établir un projet comportant la création d'un ou de deux terre-pleins pour assurer la sécurité des voyageurs à la montée et à la descente du tramway. Ce projet sera soumis ensuite à la 2ème Commission.

Séance levée à 12 heures 30.

Le Secrétaire,

MOUTIER.

106
134

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

MAIRIE DE LILLE
ARCHIVES

Réunion du 3 Novembre 1932



Messieurs les Membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis le 3 Novembre 1932 à 9 heures 30, à l'Hôtel de Ville, dans le bureau de M. le Directeur des Travaux Municipaux, sous la présidence de M. l'Adjoint Spriet.

Etaient présents: M.M. Spriet, adjoint au Maire
Bour, conseiller municipal

Excusé: M. Vautrin, conseiller municipal

Absent: M. Brodel, conseiller municipal

Assistaient également à la réunion:

M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux
Moutier, Ingénieur T.P.E. Chef des Services de la Voie Publique et du Démantèlement
Piacentini, Commandant des Gardiens de la Paix
Dufлот, Inspecteur-Voyer
Orbie, Inspecteur Sous Chef de Police

1° - Procès-verbal des Commissions en date des 12 et 20 Juillet 1932.-

Adopté sans observation

2° - Pose de panneaux de publicité sur les becs de gaz et réverbères situés sur la Voie Publique - Intervention de M. Robert Feys agent régional de la Compagnie Française des Publicités Officielles.-

En application des décisions de principe prises par l'Administration Municipale, à savoir qu'en dehors des panneaux "Attention Ecole" aucune publicité ne pouvait être faite sur les panneaux de signalisation, la Commission estime qu'il ne lui est pas possible de pouvoir donner un avis favorable à la demande présentée par M. Feys et décide de transmettre le dossier à l'Administration Municipale.

3° - Etablissement d'un service d'autobus entre Lille et Loos (Epi de Soile) - M. Courmont-Prin, pétitionnaire.

La Commission ne voit aucun inconvénient à ce que satisfaction soit donnée au pétitionnaire sous les réserves reprises ci-après:

a) le terminus de la ligne sera fixé square Jussieu et le stationnement du véhicule se fera square Duthilleul.

b) sur le territoire de Lille, l'itinéraire sera le suivant: rue Nationale, Boulevard de la Liberté, Place de la République, rue Inkermann, rue des Postes, rue du Faubourg des Postes.

c) dans la section comprise entre Lille-Square Jussieu et Lille Passage à niveau des Postes, aucun arrêt ne pourra être toléré et aucun voyageur ne pourra être pris à destination d'un point quelconque de cette section.

d) le pétitionnaire versera dans la caisse de M. le Receveur Municipal la redevance annuelle fixée au tarif général.

e) la Commission propose en outre de soumettre la question à la Commission des Services Concédés puis à l'Administration Municipale s'il y a lieu.

4° - Service d'autobus Lille-La Bassée, M. Fernand Bocquet, pétitionnaire.-

La Commission ne voit aucun inconvénient à ce que satisfaction soit accordée au pétitionnaire sous les réserves reprises ci-après:

- a) le terminus de la ligne sera fixé Square Jussieu et le stationnement du véhicule se fera square Duthilleul,
- b) sur le territoire de Lille, l'itinéraire sera le suivant: rue du Faubourg de Béthune, Place des Chasseurs de Driant, Avenue Beethoven Place Antoine Tacq, rue d'Isly, Place Cormontaigne, Boulevard Bigo-Danel, Place Tourcoing, rue Nationale,
- c) un arrêt facultatif pourra, éventuellement, être toléré Place de Tourcoing,
- d) dans la section Haubourdin-Lille, aucun voyageur ne pourra être accepté à destination d'un point quelconque de cette section,
- e) le pétitionnaire versera dans la caisse de M. le Receveur Municipal la redevance annuelle fixée au tarif général,
- f) la Commission propose en outre de soumettre le dossier à la Commission des Services Conçédés puis à l'Administration Municipale s'il y a lieu.

5° - Service d'autobus de la Compagnie des Tramways Electriques de Lille et de sa Banlieue.-

La Commission donne un avis favorable à l'établissement des lignes reprises ci-après:

- A Lille Délivrance (Place Jules Duhoo) et Gare
- B Lomme (Place de la Liberté) et Lille Gare- Mons en Baroeul
- C Lomme (Place de la Liberté) et Lille Gare via les Bois Blancs
- D Lambersart (Extrémité avenue de l'Hippodrome) Gare de Lille par l'Avenue Becquart

sous les réserves suivantes:

a) le terminus des lignes d'autobus sera fixé Place de la Gare, à proximité du kiosque de tramways, extérieurement aux voies sauf pour la Ligne Lomme-Gare de Lille-Mons en Baroeul;

b) les itinéraires à suivre, sur le territoire de Lille seront les suivants:

Ligne de Lomme-Délivrance (Place Jules Duhoo) - Gare de Lille
Rue du Marais de Lomme, Avenues de Dunkerque, de Soubise, Mathias Delobel, Boulevard de la Liberté, Rue Nationale, Grand'Place, rues des Manneliers, Faidherbe, Place de la Gare et vice-versa.

Ligne de Lomme (Place de la Liberté) - Gare de Lille - Avenue Virnot à Mons en Baroeul:

Rue du Marais de Lomme, Avenues de Dunkerque, de Soubise, Mathias Delobel, Boulevard de la Liberté, rue Nationale, Grand'Place, Rues des Manneliers, Faidherbe, de Tournai, du Faubourg de Tournai, Bernard Palissy Guillaume Wernier, du Calvaire, du Pont du Lion d'Or, de Flers, Gutenberg, des Montagnards et Cabanis.

Ligne Lomme (Place de la Liberté) Gare de Lille via les Bois Blancs et le Marché de la Nouvelle Aventure:

Quai de l'Ouest, rues des Bois Blancs, Lequeux, Place Leroux de Fauquemont, rue de Turenne, Place Cormontaigne, Boulevard Montebello, rues d'Esquermes, Léon Gambetta, Boulevard de la Liberté, rue Nationale, Grand'Place, rues des Manneliers, Faidherbe et Place de la Gare.

Ligne de Lambersart, (extrémité de l'Avenue de l'Hippodrome) Gare de Lille par l'avenue Becquart.

Avenues de Soubise, Mathias Delobel, Boulevard de la Liberté, rue Nationale, Grand'Place, rues des Manneliers, Faidherbe et Place de la Gare.

- c) des arrêts facultatifs pourront être tolérés.

Ligne Lomme-Délivrance - Gare de Lille

Rue du Marais de Lomme angle rue Fourrier - Rue du Marais de Lomme angle de l'Avenue de Dunkerque - Avenue de Dunkerque angle de l'avenue de Bretagne - Jardin Vauban (Monument des Fusillés) - Boulevard de la Liberté N° 65 et 56bis - Marché St Nicolas direction Gare ou Grand'Place en direction de Lomme - Rue Faidherbe, Hôtel Carlton en direction Gare - Place du Théâtre, face au Grand Théâtre en direction Lomme.

Ligne Lomme - Gare de Lille - Mons en Baroeul

Les mêmes que ci-dessus puis Place de la Gare face Banque Piérard en direction de Mons et face Buffet de la Gare en direction de Lomme - rue Guillaume Wernier angle rue Darwin - Rue du Pont du Lion d'Or angle Rue de Flers - Rue Gutenberg angle rue de Rivoli - Rue Gutenberg angle rue des Montagnards - Rue Cabanis angle de la rue Clovis Hugues.

Ligne Lomme - Gare de Lille via Bois Blancs.

Quai de l'Ouest angle rue des Bois Blancs - Rue des Bois Blancs angle rue Canrobert - Rue des Bois Blancs angle rue Chaplin-Place Leroux de Fauquemont - Boulevard Montebello angle rue d'Esquermes - Place de la Nouvelle Aventure - Marché St Nicolas en direction Gare et Grand'Place en direction Lomme - rue Faidherbe face Hôtel Carlton en direction Gare et Place du Théâtre face au Grand Théâtre en direction de Lomme.

Ligne Lambersart - Gare de Lille par Avenue Becquant

Jardin Vauban (Monument des Fusillés) puis les mêmes que pour la ligne Lomme Délivrance - Gare de Lille.

d) La Commission propose en outre de transmettre le dossier à la Commission des Services Concédés - à la Commission des Finances pour permettre à celle-ci de décider si la redevance afférente au stationnement des véhicules devra être appliquée - à l'Administration Municipale s'il y a lieu.

6° - Etablissement d'un service d'autobus entre Lille et Nomain - M. Briche Gustave, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves reprises ci-après :

a) le terminus de la ligne sera fixé square Jussieu et le stationnement du véhicule se fera Square Duthilleul;

b) sur le territoire de Lille, la voiture empruntera les artères suivantes : rues du Capitaine Ferber, Armand Carrel, de Douai, de Maubeuge, Boulevards des Ecoles, de la Liberté, rue Nationale;

c) un arrêt facultatif pourra, éventuellement être toléré à l'angle de la rue de Maubeuge et de la rue de Valenciennes;

d) dans la section rue du Capitaine Ferber - Lille - Square Jussieu, le pétitionnaire ne pourra accepter aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette section;

e) le pétitionnaire versera dans la caisse de M. le Receveur Municipal la redevance annuelle fixée au tarif général.

f) la Commission propose en outre de soumettre le dossier à la Commission des Services Concédés et à l'Administration Municipale, s'il y a lieu.

7°- Etablissement d'un service d'autobus entre Lille et Wambrechies - M.M. Van Meenin et Ch. Devinck, pétitionnaires.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves suivantes :

a) le terminus de la ligne sera Avenue Charles St Venant et le stationnement du véhicule se fera rue Enrico Ferri;

b) l'itinéraire, sur le territoire de Lille sera le suivant - Boulevard Carnot, rue des Jardins, rue de Roubaix, rue des Ponts de Comines, rue Faidherbe, rue de Tournai;

c) dans la section La Madeleine-Lille, les pétitionnaires ne pourront accepter aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette section;

d) les pétitionnaires verseront dans la caisse de M. le Receveur Municipal la redevance annuelle fixée au tarif général;

e) la Commission décide, en outre, de soumettre le dossier à la Commission des Services Concédés et à l'Administration Municipale, s'il y a lieu.

8°- Service d'autobus entre Haubourdin et Lille - Service Théry Trialle - Demande de dérogation par M. Pierre Delfortrie, Conseiller Général du Nord -

Refuser; répondre qu'il s'agit de l'application d'un arrêté pris dans l'intérêt public général et que, dans ces conditions, aucun tempérament ne peut y être apporté.

9°- Service Comines-Lille par Léon Bolle - Demande de dérogation.

M. Bolle demande de l'autoriser, à titre exceptionnel, à stationner Place Rihour.

La Commission estime qu'il y a lieu de refuser et de répondre qu'il s'agit de l'application d'un arrêté pris dans l'intérêt public général et que, dans ces conditions, aucun tempérament ne peut y être apporté.

10°- Services d'autobus - Infractions aux règlements en vigueur.

La Commission, pour essayer de mettre un terme à l'anarchie existant actuellement, décide d'examiner dans le détail les autorisations accordées jusqu'à ce jour et d'en dresser un état, puis de prévoir une réunion à laquelle pourraient assister les représentants des Administrations intéressées - Etat - département et Ville de Lille, afin de mettre la question au point.

11°- Douane de Fives - Création d'un pan coupé et modifications à apporter à la circulation - Demande de M. le Conseiller Rousseau.

La Commission donne un avis favorable à la création d'un pan coupé à l'intersection des rues Pierre Legrand et de Lannoy. Toutefois, elle se range à l'avis de la Commission du Plan à savoir que la dépense devant résulter de cette modification serait hors de proportion avec les améliorations obtenues. Pour ce qui concerne les modifications à apporter à la circulation, la Commission décide :

a) de reporter rue de Bouvines, avant le carrefour de la rue Bernos, l'arrêt du tramway Mongy en direction vers Hellemmes; l'arrêt vers Lille n'étant pas modifié;

b) d'installer à ce carrefour une borne de virage à l'intersection des rues Pierre Legrand - Bernos et Bouvines;

c) d'établir autour de ce carrefour des passages cloutés. Enfin, elle estime que le remède à apporter aux inconvénients signalés concernant le terminus actuel de la ligne N, consisterait en la réalisation de l'expropriation et de la mise à l'alignement de l'auberge du Bois d'Annappes.

I2°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence IObis, rue de Bavai - M. Dassonville, pétitionnaire.

Autorisé.

I3°- Installation d'une pompe mobile mesureuse d'essence 22, rue Paul Lafargue - M. Léon Procureur, pétitionnaire.

Autorisé.

I4°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence et d'une pompe mobile mesureuse d'huile, 9, rue Ernest Deconninck - M. Bourderieux, pétitionnaire.

La Commission donne un avis défavorable à l'installation de ces emprises, toutefois elle estime qu'une pompe murale faisant au plus Om16 de saillie pourrait être autorisée.

I5°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence, I54, rue de Douai, M. Albert Follet, pétitionnaire.

Autorisé.

I6°- Pompe fixe mesureuse d'essence, 25, rue du Faubourg des Postes - transfert d'autorisation M. Tembuyser, pétitionnaire.

Autorisé.

I7°- Modification des lignes O.R.X. - Implantation de voies nouvelles rue de Pas et rue de la Chambre des Comptes. Intervention de M. Jouveneaux, Ingénieur des Ponts et Chaussées.

La Commission donne un avis favorable à la variante proposée.

I8°- Projet de modification de la ligne K, rue Basse.

Considérant que la dépense à engager ne serait pas en rapport avec les améliorations qui seraient apportées à la circulation, la Commission de la Voie publique, se rangeant à l'avis émis par la Chambre de Commerce, décide de maintenir le statu-quo.

I9°- Terminus de la Ligne F. navette - Création de terre-pleins.

La Commission se rendant compte qu'il est impossible d'établir des terre-pleins devant être utilisés pour la montée et la descente des voyageurs, décide d'abandonner ce projet et d'établir un passage clouté en travers de la Place des Reigneaux, au terminus de la ligne F. navette.

20°- Stationnement rue Léon Gambetta - différend Vandaele - Friedman -

La Commission estimant qu'il s'agit dans le cas présent d'un différend entre voisins décide qu'il y a lieu de maintenir les décisions prises précédemment.

21°- Stationnement 52, rue du Faubourg des Postes. Mme Hoste-Cappelaere, pétitionnaire.

Avis favorable au point de vue circulation.

22°- Stationnement sur la voie publique transfert d'autorisation, M. Marcel Duthil, pétitionnaire,

La Commission donne un avis défavorable au point de vue circulation et transmet à la Commission des Halles et Marchés.

23°- Vente de livres 56, rue Jules Guesde. M. Verstichelen, pétitionnaire.-

Ce genre de commerce n'étant pas repris dans la liste des commerces accessoires susceptibles d'être autorisés à la terrasse des cafés, la Commission donne un avis défavorable à la demande présentée par l'Intéressé.

24°- Demande d'établissement d'un sens unique Avenue Charles Saint Venant - Demande de M. le Conseiller Lahaye.

La Commission après avoir discuté de la question estime qu'il n'est pas possible actuellement de donner un avis favorable à la demande présentée par M. le Conseiller Lahaye.

25°- Demande de dérogation au sens interdit établi rue de la Vignette - Sté Le Réveil du Nord, pétitionnaire.-

La Commission estime qu'elle ne peut, sans créer un précédent dangereux, accorder des dérogations de ce genre, celles-ci étant appelées à créer des conflits de circulation et étant susceptibles d'être cause d'accidents.

26°- Déplacement du kiosque à journaux Place Philippe Lebon - M. Taquet, pétitionnaire.

La Commission estime qu'il n'y a pas nécessité de procéder au déplacement du kiosque à journaux. Toutefois, il y aurait lieu de rappeler aux Messageries Hachette de rester dans la limite de leur concession et de supprimer de ce fait toute installation extérieure.

27°- Demande d'établissement de sens unique rue Manuel et rue de Flandre - M. Flament, pétitionnaire.-

La Commission faisant droit à la requête présentée par M. Flament au nom d'un groupe d'habitants de la rue Manuel, décide d'établir un sens unique rue de Flandre, dans la direction rue Henri Kolb vers la rue du Marché, et rue Manuel, partie comprise entre la rue du Marché et la rue Henri Kolb, dans la direction rue du Marché vers la rue Henri Kolb.

28°- Etablissement d'un sens unique Parvis St-Maurice.-

La Commission décide d'établir parvis St-Maurice les sens de circulation ci-après:

Côté N^{os} pairs: de la rue de Paris vers la rue du Priez.

Côté N^{os} impairs: de la rue du Priez vers la rue de Paris, c'est-à-dire que le sens de la circulation suivrait celui pris par les Tramways.

29°- Circulation rue Cocquerez - Réclamation de M. Louis Callens.

Pour éviter le renouvellement des dégradations dont se plaint à juste titre M. Callens, la Commission décide de faire placer rue Cocquerez, à l'angle de la rue d'Angleterre, deux bornes chasse-roues.

30°- Etablissement de passages cloutés place Richebé -
Réclamation de M. Pajot.-

La Commission donne un avis favorable à l'établissement d'un passage clouté reliant le trottoir de la Pharmacie Leroy au terre-plein de la Statue Faïdherbe et de ce terre-plein, au trottoir du Café des Beaux-Arts.

31°- Démarcation axiale aux passages à niveau.-

La Commission décide d'établir une ligne de démarcation en plots d'acier inoxydable aux P.N. de Douai et des Postes comme il a été convenu antérieurement pour le P.N. d'Arras.

32°- Modification à apporter à l'appareil de signalisation situé
rue de l'Hôpital Militaire a/ rue Jean Sans Peur.-

La Commission fait siennes les propositions du Service de la Police.

33°- Piste pour piétons Quai de la Basse Deûle face à l'Hospice
Général.-

La Commission décide de faire placer à proximité de ce passage cimenté deux plaques indiquant "Piste exclusivement réservée aux piétons".

34°- Apprentissage des Chauffeurs rue de la Bassée - Réclamation
de M. Madoux.-

Considérant que la circulation générale est peu importante à cet endroit la Commission estime qu'il n'est pas possible pour le moment de faire droit à la demande présentée par M. Madoux.

35°- Circulation - Suggestions présentées par M. Desrousseaux.-

La Commission estime qu'il n'est pas possible actuellement de retenir la proposition présentée par M. Desrousseaux. Elle décide de maintenir le statu-quo.

36°- Modification du terre-plein de la Place Sébastopol à la
courbe que fait la ligne D à l'entrée de la rue des Postes - M. Hordoir
pétitionnaire.-

La Commission estime qu'il est impossible de donner une suite favorable à cette proposition en raison des frais énormes qu'entraînerait cette modification.

37°- Déchargement de marchandises - Stationnement de véhicules
sur les trottoirs - Ets Raymond Voituriez, pétitionnaires.-

La Commission donne un avis défavorable, ces stationnements étant de nature à apporter une très grande gêne à la circulation des piétons.

38°- Signalisation automatique - Propositions de la Maison
Saunier, Duval et Frisquet.-

La Commission a pris connaissance des offres qui lui sont faites mais considérant que la dépense serait trop élevée (40 à 50.000 frs par appareil), décide de ne pas y donner suite actuellement.

39° - Publicité sur les panneaux horaires placés aux embarcadères et débarcadères des Autobus au Square Jussieu.-

La Commission donne un avis défavorable, les panneaux étant exclusivement réservés aux horaires des autobus.

40° - Commissionnaires publics - Réduction d'effectif au Poste de la Gare des Voyageurs.-

La Commission décide de maintenir le statu-quo.

41° - Demande de nomination de commissionnaire public à la Gare des Voyageurs - M. Cordule Victor, pétitionnaire.-

La Commission, ayant décidé de maintenir le statu-quo, renvoie la présente demande au Service de la Police.

42° - Fourniture de plaques de signalisation par la Maison Citroën.-

La Commission charge MM. Cochez et Moutier de voir les propositions faites par cette firme puis de les transmettre à M. le Commissaire Central pour avis. Auparavant elle voudrait être en possession d'une plaque type ou d'un croquis exact, afin de se rendre compte si les panneaux proposés sont exempts ou non de publicité.

43° - Panneaux de signalisation - Offres de M. Delévaque.-

La Commission décide qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un essai. Le pétitionnaire sera consulté lorsque des fournitures seront envisagées.

44° - Panneaux de signalisation - Offres de la Société Anonyme Tourisme et Urbanisme.-

L'Administration Municipale ayant pris une décision de principe au sujet de la publicité qui pourrait être apposée au verso des plaques de signalisation, la Commission estime qu'il n'y a pas lieu de retenir l'offre qui lui est faite.

Séance levée à 12 h. 30.

Le Secrétaire,

MOUTIER.

réunion du 6 Décembre 1932

724

Commission de la
Voie Publique



COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE DU 6 DECEMBRE 1932

M.M. les Membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis le 6 Décembre 1932 à 9 heures 30 à l'Hôtel de Ville Cabinet de M. le Directeur des Travaux Municipaux, sous la présidence de M. Spriet adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. Spriet, adjoint au Maire,
Bour, Conseiller municipal,

Excusé: M. Vautrin, conseiller municipal,

Absent: M. Brodel d°



Assistaient également à la réunion:

M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux
Moutier, chef du service de la Voie
publique et du démantèlement,
Piacentini, commandant des gardiens de
la paix,
Dufлот, inspecteur-voyer,
Orbie, inspecteur sous chef de Police

1°- Procès-verbal de la réunion du 3 Novembre 1932.-
Adopté sans observation.

2°- Installation d'une pompe mobile mesureuse d'essence 260 bis
rue Pierre Legrand. L. Louage, pétitionnaire.

Autoriser.

3°- Création de divers services d'autobus par la Cie des Tramways
électriques de Lille et sa banlieue.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves reprises ci-après:

A.- Ligne de Lambersart (jonction des avenues Derville et
Maréchal Foch) à la Gare de Lille par la porte d'Ypres, et à Ron-
chin (P.N. de la ligne de Paris).

a) sur le territoire de Lille, l'itinéraire sera le suivant:

Porte d'Ypres, rues Saint-André, Saint-Pierre, de la Monnaie, des
Chats Bossus (rues Grande Chaussée, de la Bourse, Grand'Place,
rue des Manneliers à l'aller; au retour: place du Théâtre, boule-
vard Carnot, rue des Arts, place des Patiniers), rues Faïdherbe, de
Tournai, du Molinel, des Augustins, Saint-Sauveur, square Ruault,
rue Molière, Boulevard des Ecoles, rues de Maubeuge, de Douai,
Armand Carrel.

...

b) des arrêts facultatifs pourraient éventuellement être tolérés:

porte d'Ypres
rue Saint-André jonction de la rue St-Sébastien
" " " " rue de Jemmapes
Place du Concert
place du Lion d'Or
Casino (aller)
Lycée Faïdherbe (retour)
Grand'Place (café de la Semeuse- aller)
perron du Grand Théâtre (retour)
place de la Gare (entrée du buffet- arrêt fixe)
jonction rues St-Sauveur et G. Delory
Mairie, entrée St-Sauveur
Mairie, square Ruault, jonction rue Molière
boulevard des Ecoles, jonction rue de Maubeuge
rue de Maubeuge, jonction rue de Cambrai
rue de Maubeuge, jonction rue de Valenciennes
place St-Quentin
rue Armand Carrel (Octroi)

B- Ligne de la Passerelle de St-André à la Gare de Lille et à la place Edith Cavell (faubourg du Sud)

a) sur le territoire de Lille, l'itinéraire emprunté serait le suivant :

porte d'Ypres, rues St-André, St-Pierre, de la Monnaie, des Chats Bossus, (rues Grande Chaussée, de la Bourse, Grand'Place, rue des Manneliers à l'aller; au retour place du Théâtre, boulevard Carnot, rue des Arts, place des Patiniers), rues Faïdherbe, de Tournai, du Molinel, des Augustins, Saint-Sauveur, Square Ruault, rue Molière, boulevard des Ecoles, Victor Hugo, porte des Postes, rue du Faubourg des Postes, du Transwaal, des Oeillets, des Glycines, Verlaine, des Iris, place Edith Cavell (ultérieurement rue P.Curie jusqu'à la place Michelet).

b) des arrêts facultatifs pourraient éventuellement être tolérés :

porte d'Ypres
rue St-André, jonction rue St-Sébastien
" " " " " " rue de Jemmapes
place du Concert
place du Lion d'Or
Casino (aller)
Lycée Faïdherbe (retour)
Grand'Place (café de la Semeuse- aller)
perron du Grand Théâtre (retour)
place de la Gare (entrée du buffet) (arrêt fixe)
rue Saint-Sauveur jonction rue G.Delory
Mairie (entrée St-Sauveur)
Mairie, sq.Ruault, jonction rue Molière
boulevard des Ecoles, jonction rue de Maubeuge
carrefour rues de Douai et d'Arras
boulevard Victor Hugo jonction rue Gantois
place Barthélémy Dorez - Cimetièrè du Sud- Jonction rues des Oeillets et des Glycines, place Edith Cavell (ultérieurement place Michelet.

.....

C - Ligne de Thumesnil (Eglise à la Gare de Lille.-

a) sur le territoire de Lille, l'itinéraire emprunté sera le suivant :

Rue du Faubourg d'Arras, place Jacques Febvrier, rues d'Artois, Arago, Gantois, Henri Kolb, Masséna, Nationale, Grand'Place, (rue des Manneliers à l'aller; au retour place du Théâtre, rue de la Bourse), rue Faidherbe, place de la Gare.

b) les arrêts facultatifs pourraient éventuellement être tolérés :

Rue du Faubourg d'Arras jonction rue Abélard
place Jacques Febvrier
place Arago
rue Gantois, jonction rue de Wazemmes
rue Gantois, jonction rue des Postes,
rue Henri Kolb, jonction rue Léon Gambetta
place des Halles
place de Strasbourg
rue Nationale (face Armes de St-Etienne et Café du Boulevard)
Grand Place (Café de la Semeuse (vers gare) latéralement aux
fleuristes (vers Haubourdin)
Hôtel Carlton entre rues de Paris et Faidherbe
(vers Gare)
(perron du Grand Théâtre (vers Thumesnil)

place de la Gare (kiosque des tramways côté rue à Fiens)

D - Service spécial de matinée les jours de Marché de Wazemmes

Les mardis, Jeudis, dimanches un service supplémentaire sera fait pendant la matinée pour relier le Marais de Lomme d'une part, les cités du faubourg du Sud d'autre part, avec le Marché de la place Nouvelle Aventure!

a) Sur le territoire de Lille, l'itinéraire emprunté sera le suivant

Avenue de Dunkerque, rues Lequeux, de Turenne, de la Bassée, place de Tourcoing, rues Henri Loyer et Deschodt, rue Paul Lafargue, place Barthélémy Dorez, rues du Faubourg des Postes, du Transvaal, des Ouillets, des Glycines, Verlaine, des Iris, place Edith Cavell.

b) des arrêts facultatifs pourraient éventuellement être tolérés :

Rue Marais jonction rue Fourier.
" jonction Avenue de Dunkerque
Avenue de Dunkerque jonction avenue de Bretagne
Avenue de Dunkerque jonction rue de Cassel
Avenue de Dunkerque jonction rue Lequeux
Rue de Turenne jonction rue Roland
place de Tourcoing
place Casquette
Rue Paul Lafargue jonction rue d'Iéna
Place Barthélémy Dorez
Cimetière du Sud
jonction rue des Ouillets et des Glycines
place Edith Cavell
(ultérieurement) place Michelet.

E - Ligne de Lille-Gare à Haubourdin (place Sadi-Carnot)

a) Sur le territoire de Lille, l'itinéraire emprunté sera le suivant :

Place de la Gare, rue Faidherbe, (à l'aller place du Théâtre, rue de la Bourse, Grand'Place face Ouest; au retour Grand'Place faces Sud et est, rue des Manneliers), rue Nationale, place de Tourcoing, boulevard Bigo Danel, rues d'Isly et du Faubourg de Béthune.

b) des arrêts facultatifs pourraient éventuellement être tolérés :

place de la Gare (kiosque des tramways côté rue à Fiens)

perron du Grand Théâtre vers Haubourdin

Hôtel Carlton entre rues de Paris et Faidherbe vers gare
Grand'Place (latéralement aux fleuristes vers Haubourdin)

Café de la Semeuse
vers Gare

Rue Nationale (Armes de St-Etienne
vers Haubourdin
café du boulevard
vers Gare

Rue Nationale jonction de la rue Solférino
place de Tourcoing
extrémité de la rue d'Isly vers la place Antoine Tacq
jonction de la rue de Londres

F - Ligne de Lomme-Délivrance (place Jules Duhoo) à la Gare de Lille.

a) Sur le territoire de Lille, l'itinéraire emprunté sera le suivant :

Avenue Mathias Delobel, boulevard de la Liberté, rue Nationale, (Grand'Place, rue des Manneliers vers gare; place du Théâtre, rue de la Bourse, Grand'Place vers Lomme), rue Faidherbe, place de la Gare.

b) des arrêts facultatifs pourraient éventuellement être tolérés

Jardin Vauban - monument des fusillés

Boulevard de la Liberté Nos 65 et 56 bis

Grand'Place (café de la Semeuse vers Gare

(latéralement aux fleuristes vers Lomme

Hôtel Carlton entre rues de Paris et Faidherbe (vers Gare)
Perron du Grand Théâtre vers Lomme

Kiosque des tramways place de la Gare. vers rue à Fiens.

G - Ligne de Lomme (place de la Liberté) par Canteleu à la Gare de Lille et à l'Avenue Virnot à Mons en Baroeul.

a) sur le territoire de Lille, l'itinéraire emprunté sera le suivant :

rue du Marais de Lomme, avenue de Dunkerque, avenue Mathias Delobel, boulevard de la Liberté, rue Nationale, (Grand'Place, rue des Manneliers, vers Gare; place du Théâtre, rue de la Bourse. Grand'Place vers Lomme), rue Faidherbe, place de la Gare, rues de Tournai et du Fg de Tournai, Bernard Palissy, Guillaume Werniers, du Calvaire, du Pont du Lion d'Or, de Flers, Gutenberg, des Montagnards, Cabanis,

b) des arrêts facultatifs pourraient éventuellement être tolérés.

rue du Marais jonction rue Fourier
rue du Marais jonction de l'avenue de Dunkerque
jonction avenue de Dunkerque et de Bretagne
jardin Vauban monument des fusillés
boulevard de la Liberté N^{os} 65 et 56 bis
Grand'Place (café de la Semeuse vers Gare
(latéralement aux fleuristes)
(vers Lomme
Hôtel Carlton entre rues de Paris et Faidherbe vers Gare.

perron du Grand Théâtre vers Lomme

place de la Gare :

(banque Piérard vers Fives
(buffet de la Gare vers Lomme

rue Guillaume Werniers, jonction rue Darwin
rue du Pont du Lion d'Or, jonction rue de Flers
rue Gutenberg jonction rue de Rivoli
rue Gutenberg, jonction rue des Montagnards
rue Cabanis, jonction rue Clovis Hugues.

H - Ligne de Lomme (place de la Liberté) par le Quartier des Bois Blancs et le marché de la Nouvelle Aventure à la Gare de Lille.

a) sur le territoire de Lille, l'itinéraire emprunté sera le suivant :

Quai de l'Ouest, rues des Bois Blancs, Lequeux, de Turenne, boulevard Montébello, rues d'Esquermes, Léon-Gambetta, Masséna, Jean-sans-Peur, de l'Hôpital Militaire, du Palais Rihour, de Rihour, Grand'Place, rue Faidherbe, place de la Gare.

b) des arrêts facultatifs pourraient éventuellement être tolérés.

Quai de l'Ouest jonction rue des Bois Blancs
rue des Bois Blancs jonction rue Canrobert
" " " Eglise
" " " jonction rue Chaplin
Place Le Roux de Fauquemont
Boulevard Montébello jonction rue d'Esquermes
Place de la Nouvelle Aventure

rue Jean Sans Peur jonction rue Solférino
" " jonction boulevard
de la Liberté
Grand'Place (marché St-Nicolas vers Gare
)café de la Semeuse vers Lomme
Hôtel Carlton entre rues de Paris et
Faidherbe vers Gare
perron du Grand Théâtre vers Lomme
place de la Gare, kiosque des tramways,
côté rue à Fiens.

4° - Création d'un service d'autobus entre Aubers et Lille -
M. Delannoy, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves reprises ci-après :

- a) le terminus de la ligne sera fixé Square Jussieu et le stationnement du véhicule se fera Square Duthilleul;
- b) sur le territoire de Lille, la voiture empruntera les artères suivantes : Rue du Faubourg de Béthune, Place des Chasseurs de Driant, Avenue Beethoven, Place Antoine Tacq, Rue d'Isly, Place Cormontaigne, Bd Bigo Danel, Place de Tourcoing et rue Nationale;
- c) un arrêt facultatif pourrait, éventuellement, être autorisé Place de Tourcoing;
- d) dans la section Haubourdin-Lille, le pétitionnaire ne pourra prendre aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette section;
- e) le pétitionnaire versera dans la caisse de M. le Receveur Municipal la redevance annuelle fixée au tarif général.

5° - Création d'un service d'autobus Menin-Lille - Sté Meninoise d'automobiles, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves reprises ci-après :

- a) le terminus de la ligne sera fixé Avenue Charles St Venant et le stationnement de la voiture se fera rue Enrico Ferri;
- b) sur le territoire de Lille, le véhicule empruntera les artères suivantes : Porte de Gand, Place de Gand, rue de Courtrai, Place aux Bleuets, rue des Jardins, rue de Roubaix, Place des Reigneaux, Rue du Priez et rue de Tournai;
- c) un arrêt facultatif pourrait, éventuellement être toléré Place aux Bleuets;
- d) dans la section La Madeleine-Lille, la Société pétitionnaire ne pourra accepter aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette section;
- e) la Société pétitionnaire versera dans la caisse de M. le Receveur Municipal la redevance annuelle fixée au tarif général.

6° - Ligne d'autobus Lille-Wervicq - Réclamation de la Sté l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing.

Des critiques ont été faites par divers propriétaires d'autocars lorsque l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing a été autorisée à effectuer le terminus de ses lignes d'autobus Lille-Roubaix et Lille-Tourcoing rue Léon Trulin. Cette autorisation avait été accordée en raison du doublement des lignes de tramways. Pour ce

qui concerne la ligne Lille-Wervicq, il n'en est pas de même et la Commission estime qu'il y a lieu, d'appliquer d'une façon absolue les principes relatifs au terminus et au stationnement des autobus repris dans l'arrêté du 4 Juin 1932.

7°- Circulation rue Léon Gambetta - Réclamation de l'Union des Commerçants de ladite rue.

La Commission donne un avis très favorable à la création d'un poste fixe d'agents de la circulation aux carrefours de la rue Léon Gambetta avec les rues Masséna et Henri Kolb d'une part, et du Marché et Charles Quint, d'autre part. Toutefois, elle fait remarquer que le Service de la Police déclare ne pas avoir suffisamment d'agents à sa disposition pour assurer ces services;

8°- Stationnement de forains sur la Voie Publique.

La Commission donne un avis nettement défavorable au stationnement des forains sur la voie publique en dehors des foires et kermesses.

9°- Création d'un terre-plein sur la chaussée centrale du Boulevard Charles Delesalle. M. le Maire de Marcq en Baroeul, pétitionnaire

La Commission décide de demander à M. le Maire de Marcq en Baroeul des précisions et des renseignements complémentaires.

10°- Stationnement de véhicules rue des Trois Couronnes- Réclamation de M. le Conseiller Marcel Duprez.

La Commission estime qu'il y a lieu d'interdire tout stationnement dans cette artère et de faire poser les panneaux de signalisation nécessaires.

11°- Circulation rue de Bouvines carrefour de la rue du Calvaire et de la rue du Pont du Lion d'Or. Requête de M. Compain, directeur de l'Ecole Montesquieu.

La Commission donne un avis favorable à l'installation de trois passages cloutés à ce carrefour.

12°- Circulation rue de Béthune.

La Commission décide de signaler à M. Dehove à toutes fins utiles la vitesse des tramways au carrefour de la rue de Béthune et de la rue des Molfonds et d'Amiens.

13°- Circulation avenue Emile Zola - Réclamation de M. Neu président du Conseil d'Administration de la clinique Ambroise Paré.

La Commission, devant l'impossibilité matérielle d'établir un sens unique avenue Emile Zola, décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition qui lui est présentée. Toutefois, elle ne voit aucun inconvénient à ce qu'à titre tout à fait exceptionnel la Clinique Ambroise Paré fasse placer à ses frais une pancarte mentionnant : "Clinique - Silence".

14° Renouvellement des rails de la boucle intérieure de la Place de la Gare et création de refuges par la Cie des Tramways Electriques de Lille et de sa banlieue.

La Commission donne un avis favorable aux propositions qui lui sont faites. Toutefois elle estime qu'il y aurait lieu de réduire ou de reculer d'un mètre au moins le terre-plein projeté au débarcadère des lignes C.D.T.

15° Projet d'embranchement particulier pour l'Administration de la Guerre, Boulevard de Strasbourg - Cie des Chemins de fer du Nord pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable; toutefois, elle estime qu'il y a lieu de soumettre le dossier au service du Contentieux pour avis en ce qui concerne la redevance.

16° Stationnement sur la Voie Publique - Boucherie Lebossé, pétitionnaire.

La Commission donne un avis défavorable, le pétitionnaire tenant une maison de commerce.

17° Annonces par Hauts Parleurs - Union des Commerçants des Rue et Place de Béthune, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous réserve que le haut-parleur ne fonctionnera que les dimanches du 4 au 18 courant de 14 heures à 20 heures, que l'installation sera strictement intérieure et que l'intensité de l'émission sera aussi modérée que possible.

18° Attributs en travers rue - Omnia Pathé, Sté pétitionnaire.

La Commission estime que, si des autorisations ont été accordées précédemment à titre tout à fait exceptionnel pour des inaugurations de salles, il y a lieu pour le cas présent de refuser l'autorisation sollicitée par la Sté Omnia Pathé.

19° Signalisation - Offres de panneaux par l'Automobile-Club du Nord de la France.

La Commission décide d'adresser une lettre de remerciements et d'indiquer que l'offre sera étudiée en comparaison avec une proposition de la Maison Citroen, proposition fort intéressante pour la Ville puisque les panneaux seraient placés sans aucun frais pour l'Administration Municipale.

20° Circulation - Signalisation pour trafic inter-Communal - Offres de la Sté Citroen.

La Commission considérant que l'offre qui lui est faite est très intéressante pour la Ville, attendu que celle-ci n'aurait aucune dépense à effectuer, propose d'adopter le projet qui lui a été présenté.

. . .

21° Circulation -

La Commission examine diverses questions relatives à la Circulation. Elle décide de faire placer des bornes de virages au Boulevard de la Liberté, angle de la rue Jean Sans Peur, au Boulevard de la Liberté angle de la Place Richebé, au Boulevard de la Liberté à proximité du Palais des Beaux-Arts, au Pont de la Citadelle, rue Solférino, angle de la rue Léon Gambetta, rue Solférino face à la rue Inkermann.

D'autre part, elle décide de terminer les passages cloutés rue Nationale angle de la rue de l'Hôpital Militaire et ultérieurement rue Nationale angle de la rue de Pas.

Enfin elle décide la création de quatre passages cloutés aux carrefours dangereux situés rue du Faubourg de Roubaix intersection des rues Saint Gabriel et de la Louvière.

Séance levée à II heures 30.

Le Secrétaire,

MOUTIER.

994

27/3
31/7

Commission de la Voie Publique du 3 Janvier 1933

M.M. les Membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis le 3 Janvier 1933 à 9 heures 30 à l'Hôtel de Ville, dans le cabinet de M.le Directeur des Travaux Municipaux, sous la présidence de M.l'Adjoint Spriet.

Etaient présents : MM. Spriet, adjoint au Maire,
Bour, Conseiller Municipal,
Excusé : M. Vautrin, Conseiller Municipal,
Absent : M. Brodel d° d°

Assistaient également à la réunion :

MM. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,
Moutier, Chef du Service de la Voie Publique et du Démantèlement,
Piacentini, Commandant des Gardiens de la Paix,
Dufлот, Inspecteur-Voyer,
Orbie, Inspecteur-Sous-Chef de Police .



1°- Procès-verbal de la réunion de la Commission de la Voie Publique du 6 Décembre 1932.-

Adopté sans observation .

2°- Etablissement d'un service d'autobus entre Lille et Gench - M. Gaston Bereyne, pétitionnaire .-

La Commission donne un avis favorable sous réserve que le terminus de la ligne sera fixé Square Jussieu et que le stationnement du véhicule se fera Square Dutilleul.

3°- Etablissement de services d'autobus par la Société Anonyme des Transports Citroën .

La Commission donne un avis favorable à la création des lignes reprises ci-après :

- a) Ligne Lille-Saint-Omer,
- b) " Lille-Béthune,
- c) " Lille-Lens-Arras,
- d) " Lille-Hénin-Liétard-Arras,
- e) " Lille-Douai-Arras,
- f) " Lille-Saint-Quentin .

sous réserve que les terminus de ces lignes auront lieu square Jussieu et que le stationnement des véhicules se fera Square Dutilleul.

4°- Installation de colonnes lumineuses et tournantes pour publicité .- M. Mahler, pétitionnaire.-

La Commission, tenant compte des décisions prises antérieurement par l'Administration Municipale, décide qu'il n'y a pas lieu de retenir la demande formulée par M. Mahler .

5°- Déplacement d'un passage clouté Place de la République

La Commission estime qu'il y a lieu d'établir un passage clouté reliant la rue Denis Godefroy au terre-plein de la Place de la République côté Palais des Beaux-Arts et charge M. Dufлот de voir à ce sujet M. l'Adjoint Devernay.

6°- Modification du sens interdit de la rue de la Vignette - Demande de la Sté Anonyme La Presse Populaire

La Commission estime qu'il y a lieu de procéder à un supplément d'informations et charge M. le Conseiller Bour ainsi que M. Piacentini de procéder à une enquête sur place.

7°- Stationnement rue de la Vieille Comédie - Réclamation de M. Dereux

Satisfaction devant être donnée à M. Dereux incessamment, la Commission estime qu'il y a lieu de lui répondre en ce sens.

8°- Stationnement des remorques de tramways Place de la Gare - Réclamation de M.M. Derycke, Théry et Moorhead

La Commission décide qu'il y a lieu :

- a) de transmettre la réclamation à la Compagnie des Tramways,
- b) d'aviser les intéressés que leur demande a été transmise à ladite Compagnie avec un appui chaleureux.

9°- Demande d'établissement d'un sens unique Avenue de Dunkerque, Place du Colysée et rue Hegel par le Service des Mines

Une partie de ces artères étant située sur le territoire de Lambersart, la Commission estime qu'il y a lieu d'étudier et de revoir cette question.

10°- Achat de plots de signalisation réflex - Offres de la Maison Pollet.

La Commission décide qu'à titre d'essai 200 plots-réflex pourraient être achetés.

11°- Installation d'un indicateur automatique de rues, installation à titre d'essai - Proposition de la Cie Française des Publicités Officielles

La Commission donne un avis favorable à l'installation d'un appareil sur le terre-plein central de la Place de la Gare sous les réserves suivantes :

- a) l'appareil sera placé à titre d'essai et sans engagement pour la Ville de Lille;
- b) il sera installé aux lieu et place de l'enseigne existante et posé par M. Dupleix;

.....

c) il sera surmonté d'une plaque attirant l'attention du public sur la question des taxis;

d) en cas de suppression de l'emprise, les lieux seront remis en état par les soins de la Sté pétitionnaire.

12°- Offre de panneaux de signalisation - Offre de la Sté Livergranit.-

La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de retenir les offres qui lui sont faites en raison du poids et du peu d'esthétique de ces plaques.

13°- Pose de bornes de virages.-

La Commission estime qu'il y a lieu d'installer ces bornes aux carrefours dangereux repris ci-après :

- a) rue des Postes angle de la rue Solférino,
- b) rue Solférino angle de la rue Nationale,
- c) rue Solférino angle du Bd Vauban,
- d) boulevard Vauban angle du Bd de la Liberté,
- e) boulevard de la Liberté, angle de la place de la République, (chaussée latérale, côté Préfecture),
- f) allée centrale place de Tourcoing côté Bd Vauban,
- g) place des Quatre Chemins,
- h) allée centrale du Bd des Ecoles vers rue de Cambrai,
- i) carrefour des rues de Maubeuge, Douai et Valenciennes.

14°- Circulation au carrefour de la rue Nationale et du Bd de la Liberté.-

La circulation étant rendue très difficile à cet endroit, la Commission a estimé qu'il y avait lieu d'y apporter certaines modifications. A titre d'essai les virages seraient interdits. La Commission reviendra ensuite sur cette affaire.

Séance levée à II^h30.

Le Secrétaire,

MOUTIER.



COMMISSION de la VOIE PUBLIQUE du 24 Janvier 1933.

---:---:---:---

M.M. les Membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis le 24 Janvier 1933 à l'Hôtel de Ville, dans le Cabinet de M.le Directeur des Travaux Municipaux, sous la présidence de M.Vautrin, Conseiller Municipal.

106
134

MAIRIE DE LILLE
ARCHIVES

Etaient présents : M.M. Bour, Conseiller Municipal,
Vautrin, d°

Excusés : M.M. Spriet, Adjoint au Maire,
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux
Piacentini, Commandant des Gardiens
de la paix,

Assistaient également à la réunion :

M.M. Kléber Lahaye, Conseiller Municipal,
Moutier, Chef du service de la Voie
Publique et du Démantèlement
Dufлот, Inspecteur-Voyer
Orbie, Inspecteur S/Chef de Police.

1°- Procès-verbal de la réunion du 3 Janvier 1933.

Adopté sans observation.

2°- Installation d'un service d'autobus entre Lille et Valenciennes par la Cie des Chemins de fer économiques du Nord.

La Commission donne un avis favorable sous réserve :

a) que le terminus de la ligne sera fixé avenue Charles Saint Venant et que le stationnement du véhicule se fera rue Enrico Ferri;

b) que sur le territoire de Lille la voiture empruntera les artères suivantes : rue St-Amand, rue du Long Pot, rue Bellevue, rue Pierre Legrand, porte et rue de Tournai.

3°- Etablissement d'un "Sens unique" avenue Charles Saint Venant - Demande de M. le Conseiller Lahaye.

Après avoir entendu les explications données par M.le Conseiller Lahaye, la Commission estime qu'il y a lieu de faire procéder à un essai de "Sens unique" dans le sens rue de Tournai vers la rue Gustave Delory et dans la partie élargie côté n°s impairs, un autre "Sens unique" en direction vers la rue de Tournai.

4°- Suspension momentanée du passage véhicules "poids lourds" sous la voute de la Porte de Gand.

La Commission estime qu'il n'est pas possible de pouvoir donner une suite favorable à cette proposition. Toutefois elle propose de faire poser deux plaques indiquant "marchez au pas", de demander à la Cie des Tramways d'inviter son personnel à ralentir la marche des véhicules sous les voutes et de demander au Service de la Police d'exercer de temps à autre une surveillance.

5°- Stationnement de véhicules squares Jussieu et Duthilleul. M.Edouard Martin, pétitionnaire.

La Commission estime qu'il n'est pas possible momentanément de supprimer cette gare d'autobus. D'autre part, elle décide de

.....

maintenir le statu quo quant aux modifications à apporter au sens unique établi à cet endroit. Cette modification devant entraîner une dépense de 15 à 17.000 francs pour le déplacement des appareils de signalisation. Elle retient la proposition de M.le Commissaire Central tendant à établir à certaines heures d'affluence un service de surveillance.

6°- Demande d'autorisation de stationnement de véhicules place Rihour. M.M.Reybrouck-Hoisne, pétitionnaires.

Considérant que les autres commerçants établis à cet endroit sont hostiles à tout stationnement de véhicules, la Commission décide de maintenir le statu-quo.

7°- Vente de billets de la Dette, place de la Gare, trottoir de l'Hôtel Chagnot.

La Commission donne un avis favorable.

8°- Stationnement sur la Voie Publique - Madame Martin, pétitionnaire.

Considérant que l'intéressée est dans un état de grossesse avancée, la Commission est d'avis de lui accorder à titre exceptionnel et provisoire l'autorisation de pouvoir déposer son panier de fleurs sur la voie publique et sous réserves :

- a) que le panier soit placé de telle façon qu'il entrave le moins possible la circulation sur la voie publique;
- b) que le stationnement ne soit pas supérieur à un quart d'heure.

9°- Stationnement sur la Voie Publique. Mme Coudenys, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable au stationnement sur le terre-plein situé à l'angle de la rue de Douai et de la rue de St-Quentin.

10°- Suggestion présentée par le Secrétaire du Syndicat Confédéré des Chauffeurs de taxis.

Considérant que le nombre sans cesse croissant des autobus est de nature à concurrencer les taxis, que d'autre part la Commission de Discipline des Chauffeurs de Taxis du 9 Décembre 1932 a en principe, donné un avis favorable aux propositions présentées par M.Huyge, la Commission de la Voie Publique à son tour donne un avis favorable :

- a) à la réduction à 150 du nombre des voitures de louage autorisées à stationner;
- b) à l'abaissement à 1,50 au lieu de 2 frs le kilomètre, le tarif parcours pour toute course effectuée sur le territoire des communes autres que Lille.

Séance levée à 10 heures 45.

Le Secrétaire,

MOUTIER.



COMMISSION de la VOIE PUBLIQUE du 14 FEVRIER 1933

MM. les Membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis le 14 Février 1933 à l'Hôtel de Ville, dans le cabinet de M. le Directeur des Travaux Municipaux, sous la présidence de M. l'Adjoint Spriet.-

Etaient présents :

MM. Spriet, Adjoint au Maire de Lille.

Bour)
(Conseillers municipaux.
Vautrin)

Absent : Mr. Brodel, conseiller municipal.-

Assistaient également à la réunion :

MM. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux.
Piacentini, Commandant des Gardiens de la Paix.
Duflot, Inspecteur-Voyer.
Orbie, Inspecteur Sous-Chef de Police.

1° - Procès-verbal de la réunion du 24 Janvier 1933.-

Adopté sans observation.

2° - Service d'Autobus - Hollain - Marcq-en-Baroeul via Lille - Mr. Germain Janssens, pétitionnaire.-

La Commission donne un avis favorable sous réserve que sur le territoire de Lille la voiture empruntera les artères suivantes : Rue Pierre Legrand, Pont Supérieur, Rue de Tournai, Avenue Charles St-Venant, Place de la Gare, Rue Faidherbe, Place du Théâtre et Boulevard Carnot.-

3° - Etablissement d'une voie de service de raccordement entre le Boulevard Carnot et la Place des Buisses - E.L.R.T. Sté pétitionnaire.-

La Commission donne un avis favorable sous réserve qu'à l'intersection du Boulevard Carnot et de la rue des Jardins il soit établi un double raccord en V afin de supprimer les manoeuvres contraires au sens de la circulation et le virage à gauche à la corde. Cette voie ne pourra être utilisée uniquement que pour la mise en service des voitures nécessaires à l'exploitation de la ligne Place des Buisses - Chapelle d'Elocques ainsi que pour la rentrée desdites voitures au dépôt de Marcq.-

...

...

4° - Accident au Pont de Cantelieu - Réclamation de M. Morel au sujet des dégâts causés à son immeuble par des camions automobiles.-

La Commission donne un avis favorable aux propositions présentées par M. Druart, Ingénieur du Service Vicinal et estime qu'il y a lieu de transmettre le dossier toutes fins utiles à la Commission des Travaux.-

5° - Stationnement rue du Faubourg d'Arras face au n° 10 - M. Destabel, pétitionnaire.-

La Commission, estimant que ce stationnement serait de nature à gêner considérablement la circulation, donne un avis favorable.-

6° - Photographie filmée sur la Voie Publique, Mr. Robert Alt, pétitionnaire.-

La Commission donne un avis favorable au point de vue circulation.-

7° - Installation d'une pompe mobile mesureuse d'essence, Boulevard de la Liberté, 108 bis - M. Vanlart, pétitionnaire.-

Autoriser.-

8° - Etablissement de cuvettes sous le seuil des habitations de la rue Chevreuil - Syndicat des propriétaires de ladite rue, pétitionnaire.-

Attendu que le service de l'Hygiène a donné un avis favorable à l'installation de ces emprises, la Commission de la Voie Publique ne voit aucun obstacle à les tolérer, si la voie était ultérieurement reconnue, mais sous réserve que :

La saillie ne sera pas supérieure à 0 m.30 à compter du nu du mur.-

9° - Stationnement d'autobus par M. Debaisieux et M. Delzenné - Intervention de l'Auto-moto - Club du Hainaut à Tournai.-

Aucun stationnement des véhicules appartenant aux réclamants n'a encore été constaté en 1933. En conséquence, aucune redevance ne peut être jusqu'à présent réclamée pour l'exercice courant.-

Toutefois, la Commission désirerait savoir si, tout transporteur n'effectuant pas de service de transports en commun mais transportant simplement des ouvriers ou des Stés quelconques, doit être soumis au paiement de la redevance afférente au stationnement des véhicules.-

10° - Offres de fourniture et pose de bacs à papiers- La Publicité Nationale à Anvers, pétitionnaire.-

La Commission estime qu'il y a lieu de demander à la Sté pétitionnaire la pose d'une corbeille à titre d'essai.-

...

11° - Etablissement d'un sens unique Avenue de Dunkerque au droit du Pont de Cantelieu.-

La Commission estime qu'il y a lieu d'attirer l'attention de la Commune de Lambersart laquelle a des intérêts communs avec la Ville de Lille pour demander l'établissement de sens unique Avenue de Dunkerque, rue Hegel et Place du Colysée.-

12° - Installation de chalets de nécessité à usage mixte sur la voie publique - Sté de Publicité Ebar, pétitionnaire.-

Tenant compte des décisions prises antérieurement par l'Administration Municipale, la Commission donne un avis défavorable à la demande présentée par la Sté pétitionnaire.-

13° - Circulation Boulevard Vauban - Suggestions de M. Palciaux.-

La Commission tenant compte des suggestions proposées estime qu'il y a lieu d'inscrire dans le programme de 1933 l'installation de passages cloutés au Boulevard Vauban, angle de la Rue Soliérim et angle de la Rue Colbert.-

14° - Circulation de véhicules Rue du Fresno - Réclamation de M. Maurice Delesalle.-

Considérant qu'il s'agit simplement du passage des véhicules servant à l'enlèvement des ordures ménagères, la Commission estime qu'il y a lieu de rappeler à la Maison A. Collin et Cie que la circulation est interdite dans cette artère partie comprise entre la Recette Municipale et la rue du Palais Rihour.-

15° - Stationnement de véhicules sur la voie publique - Circulaire préfectorale en date du 4 février 1933.-

Considérant que les arrêtés relatifs au stationnement des véhicules sur le territoire de Lille ont été pris suivant les règles édictées dans la circulaire susvisée, la Commission, après avoir pris connaissance de ladite circulaire, a décidé de la classer.-

16° - Sens interdit de la rue de la Vignette - Nouvelle demande de la Presse Populaire.-

En raison du danger pour la circulation qu'entraînerait toute modification au sens unique établi dans la rue de la Vignette et après avoir entendu les explications données par M. le Conseiller Bour et M. Piacentini, Commandant des Gardiens de la Paix, la Commission estime qu'il y a lieu de maintenir le statu-quo.-

17° - Etablissement d'un sens unique - Rue de la Monnaie.-

Les difficultés intolérables de circulation rue de la Monnaie mettent la Commission dans l'obligation de créer un sens unique dans cette artère dans la direction Place St-Martin vers Place St-André.-

... ..

L'interdiction de circulation contraire serait faite à partir du carrefour des rues de la Collégiale, Pont-Neuf et St-André. Les véhicules se rendant Place St-Martin pourront emprunter la rue de la Halle et le quai de la Basse-Deûle.-

Avant de prendre une décision définitive la Commission propose d'écrire en ce sens.-

a) à M. le Président du Comité du Commerce et des Rêtes du Vicux-Lille.-

b) à M. le Conseiller Dehove, Président de la Commission des services concédés en lui demandant de vouloir bien en aviser la Cie des Tramways pour modification des itinéraires des lignes d'autobus n° 1 et n° 2.-

18° - Installation de bornes de virages - Place de la République.-

La Commission décide de faire placer dans le plus bref délai les bornes ci-après :

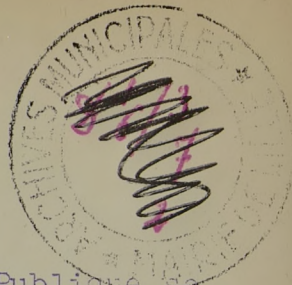
- a) Place Richebé, prolongement de la rue du Molinel,
- b) Boulevard de la Liberté, angle de la Chaussée Centrale,
- c) Boulevard de la Liberté, angle de la chaussée longeant la Préfecture,

Séance levée à 11 h. 45

Le Secrétaire,

Signé : MOUTIER.-

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE DU 7 MARS 1933



M.M. les Membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis le mardi 7 Mars 1933, à 9 heures 30, dans le cabinet de M. le Directeur des Travaux Municipaux sous la présidence de M. l'adjoint SPRIET

106
134
MAIRIE DE LILLE
ARCHIVES

Etaient présents: M.M. Spriet, adjoint au maire,
Vautrin, conseiller municipal

Excusé: M. Bour, conseiller municipal

Absent: M. Brodel, conseiller municipal.

Assistaient également:

M.M. Cochez, directeur des Travaux municipaux,
Moutier, Ingénieur des T.P.E.,
Chef du Service de la Voie Publique et du Démantèlement,
Piacentini, Commandant des gardiens de la Paix,
Duflot, inspecteur-voyer,
Orbie, inspecteur sous-chef de police

1°- Procès-verbal de la réunion du 14 Février 1933.
Adopté sans observation.

2°- Marchands de fleurs Grand'Place - Modifications à apporter au stationnement.

La Commission, après avoir pris connaissance du rapport présenté par le service de la Police et le service de la Voie Publique, donne un avis favorable au déplacement de plusieurs fleuristes et estime qu'il y a lieu de retourner le dossier à la Commission des Halles et Marchés à toutes fins utiles.

3°- Création d'un service d'autobus Lille-Wannehain- M. Lehembre pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves reprises ci-après:

- a) le terminus de la ligne sera fixé avenue Charles Saint-Venant et le stationnement du véhicule se fera rue Enrico Ferri,
- b) sur le territoire de Lille, la voiture empruntera les artères suivantes; rue de Saint-Amand, rue du Long Pot, rue de Belle Vue, rue Pierre Legrand, Pont Supérieur et rue de Tournai

4°- Installation de deux pompes fixes mesureuses d'essence 235rue Nationale - Sté Economique pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves habituelles.

5°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence Boulevard Carnot angle rue des Jardins- M. Lucien Touquet, pétitionnaire.

Considérant que M. Touquet exerce le commerce de cafetier, la Commission, se rangeant aux décisions prises par l'Administration Municipale laquelle a décidé qu'il y avait lieu de

réserver pour la Ière zone, zone où la circulation est très intense, les autorisations d'installation de pompes mesureuses d'essence aux commerçants dont la vente de ce carburant est en rapport direct avec leur commerce, estime qu'il y a lieu de refuser l'autorisation sollicitée par le pétitionnaire.

6°- Installation de corbeilles à papiers sur la voie publique - Offres de la Sté Publicité Nationale à Anvers.

La Commission donne un avis favorable à l'installation de 300 corbeilles quitte à ce que ce nombre soit augmenté si ces installations rendent service.

En cas de ratification par l'Administration Municipale, l'autorisation serait accordée à la Sté pétitionnaire sous forme de permission de voirie c'est-à-dire par arrêté.

7°- Etablissement d'une voie de Om60 à travers la rue Lequeux - Entreprise Caroni S.A.R.L. pétitionnaire.

Considérant que la voie serait installée pour une durée d'un an au minimum et utilisée toutes les 10 minutes au minimum pour le passage d'un train, que dès lors toute circulation serait rendue impossible dans la rue Lequeux, la Commission donne un avis défavorable à l'installation d'une voie à niveau de la chaussée et propose de donner un avis favorable pour le passage de ladite voie en souterrain.

8°- Eclairage des bornes de virages - Intervention de l'Automobile-Club du Nord de la France.

La Commission estime qu'il n'y a pas nécessité d'éclairer lesdites bornes jour et nuit d'autant que celles-ci seront peintes de deux couleurs différentes soit rouge et blanc.

9°- Installation de bornes de virage.

La Commission estime qu'il y a lieu d'adresser à M. le Directeur du Réseau Electrique une lettre demandant l'installation des bornes restant à poser dans le plus bref délai.

10°- Installation de bornes de signalisation sur la voie publique.

La Commission propose de faire des appels d'offres pour la fourniture de 10 bornes de virage et de 5 bornes de signalisation de refuge.

11°- Installation de passages cloutés sur la voie publique.

La Commission, après avoir établi un programme pour l'année 1933, décide qu'il y a lieu de faire des appels d'offres

- a) pour l'acquisition
 - b) pour la fixation
- de 5000 plots.

12°- Circulation Place des Reigneaux - Réclamation de M. Henri Degrave.

La Commission propose

- a) de répondre au pétitionnaire
- b) d'intervenir auprès de la Commission des Fêtes afin que soit supprimée toute kermesse Place des Reigneaux et que, dans

l'avenir, la Commission des Fêtes veuille bien saisir la Commission de la Voie Publique pour que celle-ci donne son avis - au point de vue circulation - pour tous nouveaux emplacements attribués aux du-casses.

I3.- Etablissement d'un sens unique Avenue Charles Saint Venant

La Commission après avoir pris connaissance de la lettre adressée par M. le Conseiller Lahaye, décide de rendre définitive la mesure prise à titre d'essai en vue de la création d'un sens unique Avenue Charles Saint-Venant. Réponse sera faite en ce sens à M. le Conseiller Lahaye.

I4°.- Etablissement d'un sens unique rue de la Monnaie.

Après avoir pris connaissance de la lettre adressée par le Comité des Fêtes du Vieux-Lille, la Commission estime qu'il y a lieu de surseoir momentanément à l'établissement dudit sens unique, la modification des lignes de tramways O.R.X. devant entraîner la modification du sens de la circulation des véhicules se rendant vers la Grand'Place.

I5°.- Signalisation - Intervention de M. le Conseiller Ingelrans

La Commission estime qu'il y a lieu d'attendre pour examiner à nouveau les propositions de M. Fénart - proposition faisant l'objet de l'intervention de M. le Conseiller Ingelrans - que l'Administration Municipale ait statué sur l'offre présentée par la Société Citroën, les panneaux proposés par cette dernière firme devant être placés sans aucun frais pour l'Administration Municipale.

I6°.- Circulation sur la Voie Publique - Vitesse des autocars.

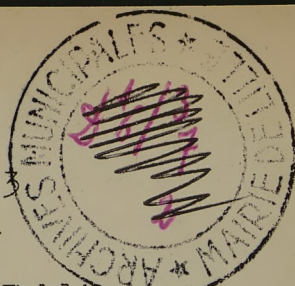
La Commission estime que les prescriptions du Code de la Route, des arrêtés préfectoraux et du Code des Arrêtés Municipaux doivent être appliquées à tous les véhicules sans distinction y compris les autocars à quelque firme qu'ils appartiennent. La Commission charge M. Piacentini d'intervenir a) auprès de M. le Commissaire Central afin que ce dernier fasse paraître dans la presse des articles laissant entrevoir que des sanctions sévères seraient prises contre les délinquants; b) auprès de la Compagnie des Tramways de Lille afin de faire réduire la vitesse de ses autobus dans les voies à circulation intense.

Séance levée à II heures 30.

Le Secrétaire,

MOUTIER.

Commission de la Voie Publique du 9 Mai 1933



Messieurs les Membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis le 9 Mai 1933 à 9 heures 30 à l'Hôtel de Ville, dans le cabinet de M. le Directeur des Travaux Municipaux, sous la présidence de M. l'Adjoint Spriet.

Etaient présents :

M.M. H. Spriet , Adjoint au Maire
Bour, Conseiller Municipal
Vautrin, d°
Dehove d°



Absents : M. Devernay, Adjoint au Maire
Erodel conseiller municipal.

Assistaient également à la réunion :

M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux
Moutier, Ingénieur des T.P.E. chef du service de la voie
Publique et du démantèlement
Piacentini, Commandant des Gardiens de la Paix
Dufлот, Inspecteur-Voyer
Orbie, Inspecteur Sous-chef de Police

1° - Procès-verbal de la réunion du 7 Mars 1933

Adopté sans observation.

2° - Création de services d'autobus entre Lille et Douai et Lille et Cambrai - Sté des Transports Citroën, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves reprises ci-après : a) le terminus de la ligne étant un terrain privé sis à Lille, 25 rue du Molinel, où la Sté pétitionnaire a installé sa gare de départ, l'itinéraire sur Lille sera fixé comme suit :
rue du Molinel, rue de Paris, Place Simon Volland, Boulevard Pain, Boulevard des Ecoles, rue de Maubeuge, rue de Douai, rue Armand Carrel et rue du Faubourg de Douai.

b) un arrêt facultatif pourrait éventuellement être toléré à l'angle de la rue de Maubeuge et de la rue de Valenciennes.

c) dans la section Lille-Ronchin la Société pétitionnaire ne pourra accepter aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette section.

3° - Création d'un service d'autobus entre Lille et Valenciennes via Anzin - Sté des Transports Citroën Pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves reprises ci-après :

a) le terminus de la ligne étant fixé dans un terrain privé sis à Lille, 25 rue du Molinel, où la Sté pétitionnaire a installé une gare de départ de ses autobus, l'itinéraire sur le territoire de Lille sera fixé comme suit : rue de Tournai, Pont supérieur et rue Pierre Legrand.

b) un arrêt facultatif pourrait être éventuellement toléré au lieu dit "la Douane de Fives" à l'angle de la rue Pierre Legrand et de la rue de Lannoy.

c) dans la section Lezennes-Lille, la Société pétitionnaire ne pourra accepter aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette section.

4°- Création d'un service d'autobus entre Lille et Aire sur la Lys via Hazebrouck. M.M. Marcel et Henri Noël pétitionnaires.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves reprises ci-après:

a) le terminus de la ligne sera fixé Square Jussieu et le stationnement du véhicule se fera Square Dutilleul;

b) sur le territoire de Lille, la voiture empruntera les artères suivantes: avenue de Dunkerque, rue Lequeux, place Leroux de Fauquemont, rue de Turenne, rue de la Bassée, place de Tourcoing, rue Nationale et vice-versa;

c) sur le territoire de Lille, un arrêt facultatif pourrait, éventuellement, être autorisé place Tourcoing;

d) dans la section Lomme-Lille, les pétitionnaires ne pourront accepter aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette section;

e) les pétitionnaires verseront, dans la caisse de M.le Receveur Municipal, la redevance fixée au tarif général.

5°- Création d'un service d'autobus entre Lille et Dunkerque. M. Vandermeersch, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves suivantes

a) le terminus de la ligne sera fixé square Jussieu et le stationnement du véhicule se fera square Dutilleul;

b) sur le territoire de Lille, la voiture empruntera les artères suivantes: avenue de Dunkerque, rue Lequeux, place Leroux de Fauquemont, rue de Turenne, rue de la Bassée, place de Tourcoing et rue Nationale;

c) sur le territoire de Lille, un arrêt facultatif pourrait éventuellement être autorisé place de Tourcoing;

d) dans la section Lomme-Lille, le pétitionnaire ne pourra accepter aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette section;

e) le pétitionnaire versera dans la caisse de M.le Receveur Municipal la redevance fixée au tarif général.

6°- Création d'un service d'autobus entre Lille et Valenciennes via Orchies et Aniche - Sté des Transports Citroën pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves reprises ci-après:

a) le terminus de la ligne étant fixé dans un terrain privé sis à Lille, 25 rue du Molinel, où la Société pétitionnaire a installé une gare de départ de ses autobus, l'itinéraire sur le territoire de Lille serait le suivant: rue du Molinel, place Richebé, boulevard de la Liberté, boulevard des Ecoles, rue de Maubeuge, rue de Douai, rue de Saint-Quentin et porte de Douai,

b) un arrêt facultatif pourrait éventuellement être toléré rue de Maubeuge à l'angle de la rue de Valenciennes.

c) dans la section Ronchin-Lille et vice-versa, la Société pétitionnaire ne pourra accepter aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette section.

7°- Service d'autobus Lille - Merais de Lomme via Bois-Blancs. Modification d'itinéraire. A. Dousdebès, pétitionnaire.

La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de revenir sur la décision prise antérieurement laquelle est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 4 Juin 1932.

8°- Service d'autobus Lambersart-Fives. Demande de prolongement dans le quartier du Buisson (Pellevoisin). Pétition d'un groupement d'habitants du quartier de Pellevoisin.

La Commission donne un avis favorable, au point de vue circulation aux propositions présentées et décide de soumettre la question à la Commission des Services Concédés à toutes fins utiles.

9°- Séances cinématographiques gratuites à l'occasion du Tour de France du film du Tour de France Le Journal pétitionnaire.

La Commission ne voit aucun inconvénient à ce que satisfaction soit accordée sous réserve que les séances auront lieu le 27 Juin 1933 Place de la République sur le terre-plein côté Palais des Beaux-Arts.

10°- Stationnement sur la voie publique - Réclamation contre M. M. Six.

La Commission, après avoir pris connaissance du rapport présenté et des explications complémentaires, donne un avis favorable à la suppression de l'autorisation accordée préalablement à M. Six.

11°- Kiosques à journaux - Etablissements supplémentaires.

La Commission, après avoir entendu les explications données par M. Try, directeur des Messageries Hachette, estime qu'il s'agit d'une extension de la concession et que, dans ce cas, il y a lieu d'examiner séparément chaque emprise. Satisfaction pourrait, le cas échéant être accordée moyennant paiement des droits de voirie relatifs à ce genre d'occupation. L'autorisation à intervenir fixera les conditions matérielles de ces emprises; d'autre part, les Messageries Hachette joindront à leurs demandes l'accord du ou des riverains.

12°- Stationnement de véhicules Place de la République. Président de l'Automobile Club du Nord de la France pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable pour occupation du terre-plein de la Place de la République côté Palais des Beaux Arts le 17 Mai de 11 heures à 17 heures sous réserve que les dégâts commis, le cas échéant, au terre-plein seront remboursés par l'Automobile-Club.

13°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 260 bis Rue Pierre Legrand - M. Louage, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves habituelles.

14° - Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 78-80 Boulevard Victor Hugo - Carpels, pétitionnaire.

Autorisée.

15° - Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 233-235 rue Nationale - Sté l'Economique, pétitionnaire.

Autorisée.

16° - Remplacement d'une pompe fixe mesureuse d'essence 4 Place Richebé - M. Prevost, pétitionnaire.

Autorisée.

17° - Etablissement d'un refuge pour piétons avec pylônes d'éclairage au carrefour du Buisson - Proposition de la Commune de Marcoen Baroeul.

La Commission donne, en principe, un avis favorable aux propositions qui lui sont faites quant à l'implatation d'un refuge pour piétons. Elle décide, en outre, de transmettre le dossier à toutes fins utiles au service de l'éclairage puis, le cas échéant, à la Commission des Travaux.

18° - Déplacement d'un passage clouté Place de la République - Intervention de M. l'adjoint Devernay et de M. le Conseiller Dehove.

La Commission, après avoir entendu les observations présentées par M. le Conseiller Dehove, décide d'établir un nouveau passage clouté en travers le Bd de la Liberté et reliant le terre-plein de la Place de la République au trottoir de la Pharmacie située Place Richebé, à l'angle du Bd de la Liberté.

19° - Sens interdit de la rue de la Vignette - Demande présentée par la Presse Populaire.

La Commission, dans un esprit de conciliation, décide que le sens interdit de la rue de la Vignette ne sera dorénavant obligatoire qu'entre 8 heures et 20 heures au lieu de jour et nuit.

20° - Stationnement de véhicules rue des Trois-Couronnes - Intervention de M. le Conseiller Duprez.

La Commission, dans le but de concilier les intérêts des commerçants de cette artère avec les nécessités de la circulation, décide de créer un arrêt alterne au lieu d'un arrêt côté N°s impairs seulement.

21° - Circulation - Signalisation - Trafic intercommunal - Offres de la Sté Citroën.

La Commission, après avoir pris connaissance des modifications apportées, approuve le projet définitif qui lui a été présenté.

22° - Etablissement d'une voie de service reliant la Place des Buisses au Boulevard Carnot - Sté Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable au projet rectificatif que la Sté pétitionnaire lui a fait parvenir, toutefois celle-ci n'ayant pas répondu quant à la question modification des redevances, la Commission charge le service de la voie publique de confirmer les termes de la lettre adressée antérieurement à l'E.L.R.T.

23° - Traversée de la rue Lequeux par une voie Decauville - M. Caroni, entrepreneur, pétitionnaire.

Considérant que M. Caroni effectue les travaux de création du nouveau port en Haute Deûle, travaux pour lesquels la participation de la Ville a été accordée, que le passage des trains nécessitera l'arrêt de la circulation dans la rue Lequeux pendant une demie minute environ tous les quarts d'heure, la Commission donne un avis favorable à l'installation d'une voie Decauville à niveau de la rue Lequeux sous réserve que cette traversée sera munie de chaque côté de barrières semblables à celles employées par les Cies de chemins de fer et que, en cas de travail de nuit, M. Caroni devra assurer, à ses frais, un éclairage suffisant du P.N.

24° - Union du service des dépanneurs d'autos - Demande d'autorisation du port d'un brassard.

La Commission estime que l'Administration Municipale n'a pas d'autorisation à donner ou à refuser quant au port d'un brassard. Toutefois, il pourrait être répondu au pétitionnaire que l'Administration Municipale ne voit aucun inconvénient à ce que le personnel de l'Union du service de dépannage porte un brassard n'ayant aucun caractère officiel.

25° - Pose de colonnes-affiches supplémentaires par la Sté Paris-Provence. Publicité, pétitionnaire.

La Commission étant liée par la décision prise antérieurement par l'Administration Municipale estime qu'il n'est pas possible de pouvoir donner satisfaction à la Sté pétitionnaire et décide de transmettre la demande susvisée au Conseil d'Administration à toutes fins utiles.

26° - Installation de Corbeilles à Papiers sur la Voie Publique - Offres de la Sté Publicité Nationale à Anvers.

Après avoir reçu le représentant de la Sté Publicité Nationale à Anvers, lequel offre a) une redevance de 25 Frs par corbeille munie de publicité.

b) un nombre illimité de corbeilles à placer dans les rues, dans les écoles ou dans les hôpitaux, la Commission estime qu'il s'agit, dans ce cas, d'un fait nouveau qui permet de revoir la question.

Considérant qu'il serait utile de faire un effort au point de vue propreté publique, que ces bacs placés en sens inverse de la circulation ne peuvent apporter aucune gêne ni aucun dommage matériel, que les dits bacs à papier ne peuvent en aucun cas nuire à l'éclairage, la Commission donne un avis favorable à l'acceptation des nouvelles propositions. Toutefois, elle décide de transmettre à nouveau le dossier au Conseil d'Administration à toutes fins utiles.

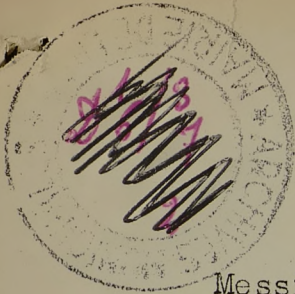
27° - Fourniture de bornes de signalisation.

Après avoir pris connaissance des offres faites, lors de l'adjudication restreinte du 24 Mars 1933, par diverses firmes et après avoir consulté les plans, coupes etc... des appareils proposés, la Commission décide a) de passer avec la Maison Saunier-Duval et Frisquet un marché de gré à gré pour l'acquisition de 10 bornes de virages au prix de 900 Frs la borne;

b) de faire l'acquisition, à titre d'essai, de deux bornes de signalisation de refuges N° 4602 proposées par les Etablissements Duranne au prix de 690 Francs la borne.

Séance levée à 12 heures 20.

LE SECRETAIRE
MOUTIER.



COMMISSION de la VOIE PUBLIQUE du II JUILLET 1933.

Messieurs les Membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis le Mardi II Juillet 1933, à 9 heures 30, dans le cabinet de M.le Directeur des Travaux Municipaux sous la présidence de M.l'Adjoint Spriet.

Etaient présents: M.M. Spriet, adjoint au Maire
Bour, conseiller municipal
Vautrin, d°

Absent : M. Brodel, conseiller municipal

Assistaient également :

M.M. Cochez, directeur des Travaux Municipaux,
Moutier, Ingénieur des T.P.E. chef du
service de la Voie Publique et
du Démantèlement,
Piacentini, Commandant des Gardiens de
la Paix,
Dufлот, inspecteur-voyer
Orbie, officier de paix.

106
134
MAIRIE DE LILLE
ARCHIVES

1°- Procès-verbal de la réunion du 9 Mai 1933.

Adopté sans observation.

2°- Création d'un service d'autobus entre Lille et Boulogne sur Mer. Sté des Transports Citroën, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves suivantes :

a) le terminus de la ligne sera fixé rue du Molinel n°25 dans le terrain où la Société pétitionnaire a installé sa gare de départ et le stationnement du véhicule se fera audit lieu;

b) sur le territoire de Lille, la voiture empruntera les artères suivantes : rue du Molinel, bd de la Liberté, rue Nationale, place Tourcoing, rue de la Bassée, rue de Turenne, place Leroux de Fauquemont, rue Lequeux et avenue de Dunkerque;

c) sur le territoire de Lille, un arrêt facultatif pourra éventuellement être autorisé place de Tourcoing;

d) dans la section Lille-Lomme, la Société pétitionnaire ne pourra accepter aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette section.

3°- Création d'un service d'autobus entre Lille et Dunkerque - Sté des Transports Citroën, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves reprises ci-dessus.

4°- Création d'un service d'autobus entre Lille et Calais - Sté des Transports Citroën, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves reprises ci-dessus.

5°- Création d'un service d'autobus entre Lille et Malo-les-Bains. M.Gustave Catteau, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves reprises ci-après :

.....

a) le terminus de la ligne sera fixé square Jussieu et le stationnement du véhicule se fera square Dutilleul;

b) sur le territoire de Lille, la voiture empruntera les artères suivantes : avenue de Dunkerque, rue Lequeux, place Leroux de Fauquemont, rue de Turenne, rue de la Bassée, place Tourcoing, rue Nationale et square Jussieu;

c) sur le territoire de Lille, un arrêt facultatif pourrait éventuellement être autorisé place de Tourcoing;

d) dans la section Lomme-Lille, le pétitionnaire ne pourra accepter aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette section;

e) le pétitionnaire versera dans la caisse de M.le Receveur Municipal la redevance fixée au tarif général.

6°- Modifications d'itinéraires des lignes Lille-Arras via Lens ou via Hénin-Liétard et Lille Béthune et Bruay; créations des services Lille-Aire sur la Lys via Armentières, Lille-Armentières, Lille-Saint Pol via Bruay et Lille-Hazebrouck via Armentières. Sté des Transports Citroën, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves reprises ci-après :

A - Ligne Lille à Arras via Lens ou via Hénin-Liétard.

a) sur le territoire de Lille, les véhicules emprunteront les artères ci-après: rue du Faubourg d'Arras, place Jacques Febvrier, rue d'Artois, place Philippe Lebon, rue Nicolas Leblanc, place de la République et rue du Molinel;

b) un arrêt facultatif pourra éventuellement, être toléré place de la République, chaussée côté Palais des Beaux-Arts;

c) dans la section Lille-Wattignies, la Sté pétitionnaire ne pourra prendre aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette section.

B - Ligne Lille-Béthune et Bruay.

a) sur le territoire de Lille, les voitures emprunteront les artères suivantes: rue du Fg de Béthune, place des Chasseurs de Driant, avenue Beethoven, place Antoine Tacq, rue d'Isly, place Cormontaigne, bd Bigo Danel, place de Tourcoing, rue Nationale, bd de la Liberté, et rue du Molinel;

b) un arrêt facultatif pourra être, éventuellement, toléré place de Tourcoing;

c) dans la section Haubourdin-Lille, la Sté pétitionnaire ne pourra accepter aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette section.

C - Ligne Lille-Aire sur la Lys via Armentières.

a) sur le territoire de Lille, la voiture empruntera les mêmes artères que pour le service Lille-Boulogne-sur-Mer;

b) un arrêt facultatif pourra éventuellement être toléré place de Tourcoing;

c) dans la section Lomme-Lille, la Sté pétitionnaire ne pourra accepter aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette section.

D - Ligne Lille-Armentières.

a) sur le territoire de Lille, le véhicule empruntera les mêmes artères que pour le service Lille-Boulogne sur Mer;

.....

b) un arrêt facultatif pourra, éventuellement, être toléré place de Tourcoing;

c) dans la section Lomme-Lille, la Sté pétitionnaire ne pourra accepter aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette section.

E - Ligne Lille - Saint Pol via Bruay.

a) sur le territoire de Lille, la voiture empruntera les mêmes artères que pour le service Lille-Béthune et Bruay;

b) un arrêt facultatif pourra être toléré, éventuellement, place de Tourcoing;

c) dans la section Haubourdin-Lille, la Sté pétitionnaire ne pourra accepter aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette section.

F - Ligne Lille-Hazebrouck via Armentières.

a) sur le territoire de Lille, la voiture empruntera les mêmes artères que pour le service Lille-Boulogne sur Mer;

b) un arrêt facultatif pourra être toléré, éventuellement, place de Tourcoing;

c) dans la section Lille-Lomme, la Sté pétitionnaire ne pourra accepter aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette section.

7°- Création d'un service d'autobus Lille-Arras via Pont à Marcq et Douai - Sté des transports Citroën, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves reprises ci-après :

a) sur le territoire de Lille, la voiture empruntera les artères ci-après : rue du Molinei, bd de la Liberté, bd des Ecoles, rue de Maubeuge, rue de Douai, rue Armand Carrel, rue du Faubourg de Douai;

b) sur le territoire de Lille, un arrêt facultatif pourra éventuellement être autorisé à l'angle de la rue de Maubeuge et de la rue de Valenciennes;

c) dans la section Ronchin-Lille, les pétitionnaires ne pourront accepter aucun voyageur à destination d'un point quelconque de cette section.

8°- Modification d'itinéraire pour le service Lille-Haubourdin via Ancoisne. M.Verhaeghe, pétitionnaire.

La Commission estime qu'il y a lieu de répondre à M.Jouvenaux qu'il n'est pas possible d'apporter de tempérament aux dispositions de l'arrêté du 4 Juin 1932 et que, dans ces conditions, l'arrêté d'autorisation accordé préalablement à M.Verhaeghe doit être modifié suivant les prescriptions de l'arrêté précité.

9°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence I3 rue de l'Orphéon en remplacement d'une auto-pompe. M.Richard et Cie, pétitionnaires.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves habituelles.

10°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 304 rue Nationale. M.Maurice Dubois, garagiste, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves habituelles.

.....

II° Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 4 et 6 rue Jordaens à Lille. MM. FLIPO et DUVINAGE, garagistes, pétitionnaires.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves habituelles.

I2° Établissement d'une canalisation de 300 m/m pour l'alimentation du réservoir de la Madeleine.

La Commission donne un avis favorable au projet sous réserve de demander l'avis du Service des Eaux.

I3° Dégradations commises aux trottoirs par la chute de marchandises lourdes. Mesures à prendre.

La Commission donne un avis favorable au projet d'arrêté présenté.

I4° Stationnement de marchand frites Bd. des Ecoles angle du Bd. Louis XIV. M. Derain pétitionnaire.

La Commission estime qu'elle n'a pas d'avis à donner puisqu'il s'agit d'un stationnement pendant la durée de la Foire Commerciale, période pendant laquelle tout stationnement est interdit.

I5° Stationnement sur la Voie Publique. M. Ercolini, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous réserve que le stationnement aura lieu rue Dubrunfaut à au moins 10 m. en retrait de la rue Pierre Legrand.

I6° Vente de fleurs sur le trottoir 3 rue du Faubourg des Postes. M. Hornain, pétitionnaire.

Considérant qu'il s'agit d'une occupation accidentelle, la Commission d'un avis favorable.

I7° Barricadage sur la voie publique. Réclamations.

Considérant que les barricadages ne doivent être établis que pendant l'exécution des travaux, la Commission propose d'appliquer l'article 320 du Code des Arrêtés municipaux, et de mettre en demeure MM. Delespierre et Agrafel d'avoir à supprimer dans les quarante huit heures la palissade qu'ils ont fait établir rues Faidherbe et de Paris au droit du Carlton.

I8° Installation d'appareils de publicité par projections lumineuses. M. Eugène Jéhin, pétitionnaire.

L'Administration Municipale ayant à différentes reprises donné un avis défavorable pour pareilles emprises, la Commission estime qu'il y a lieu de maintenir les décisions prises antérieurement et de répondre en ce sens au pétitionnaire.

I9° Stationnement des autobus rue Enrico Ferri. Réclamation collective.

La Commission propose de répondre aux pétitionnaires que la situation actuelle n'est que provisoire et qu'avec les voies nouvelles créées pour la Foire Commerciale, le terminus des autocars sera appelé à être modifié.

20° Circulation. Demande de dérogation aux arrêtés en vigueur. M. Desmots, pétitionnaire.

La Commission estime qu'il y a lieu de répondre à M. DESMONTS qu'aucune dérogation ne peut être apportée aux règlements en vigueur.

21° Demande d'établissement d'un arrêt alterné rue des Débris St Etienne. M.Léon Guidez, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable au rétablissement d'un arrêt alterné rue des Débris St Etienne.

22° Arrêt alterné rue des Trois Couronnes. Réclamation de M. Dervaux.

La Commission maintient ses décisions prises antérieurement c'est-à-dire établissement d'un arrêt alterné.

23° Demande de suppression du sens unique de la rue de Flandre. Intervention de M. Marcel Dujardin.

La création d'un sens unique dans la rue de Flandre est consécutive à l'établissement d'un sens unique rue Manuel, lequel a été demandé par un groupe de commerçants. D'autre part la rue de Flandre est très étroite et une réglementation de la circulation s'imposait pour cette artère.

Dans ces conditions, la Commission estime qu'il y a lieu de maintenir les mesures prises antérieurement et de répondre dans ce sens à M. Marcel Dujardin.

24° Enlèvement ou déplacement d'un pylône de tramways. Réclamation d'un groupe de commerçants de la rue du Long Pot et adjacentes.

La Commission donne au point de vue circulation un avis favorable au déplacement du pylône incriminé et décide de transmettre la réclamation à la Commission des Services Concédés.

25° Etablissement d'une double voie rue du Priez Cie des Tramways Electriques de Lille et de sa banlieue, concessionnaire.

La Commission donne un avis favorable au projet présenté et décide de transmettre le dossier à la Commission des Services Concédés à toutes fins utiles.

26° Tramways. Modification de parcours des lignes O.R.X.

La Commission après avoir pris connaissance du dossier, maintient les avis favorables donnés antérieurement.

La question de création ou de modification de sens unique sera étudiée et les arrêtés réglementant la circulation interviendront en temps utile et en concordance avec l'implantation des voies.

27° Signalisation. Offres de miroirs rétroviseurs et de panneaux de signalisation par M. Louis Delattre.

Dans le but d'améliorer la circulation dans le centre de la Ville et de se conformer aux conditions de la convention de Genève et des circulaires ministérielles du 11 Août 1932, la Commission décide de faire placer un miroir rétroviseur à titre d'essai et de commander

25 panneaux - sens unique
25 panneaux - sens obligatoire
6 panneaux - interdiction de stationner

La dépense devant en résulter sera à imputer sur l'article 23 du B.E.

28° Dalles de signalisation. Offres de M.Casano.

Après avoir pris connaissance des offres qui lui ont été faites la Commission a estimé qu'il n'y avait pas lieu de les retenir pour le moment.

29° Installation d'un garage souterrain Place de la République Propositions de M.Florin.

Après avoir entendu les explications peu précises de M.Florin, la Commission a estimé que l'accès du garage devrait être placé en bordure de la chaussée longeant le Palais des Beaux Arts - le garage devant être situé sous le terre plein côté Palais des Beaux-Arts -

En principe, la Commission donne un avis favorable à l'idée présentée et demande que l'Administration Municipale veuille bien émettre son avis à ce sujet. Dans l'affirmative, la question sera reprise dans son ensemble et mise au point.

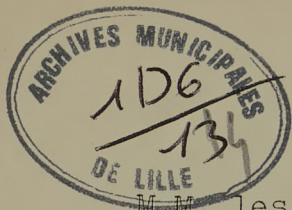
Séance levée à 12 heures.

Le Secrétaire,
Moutier,

Vu et soumis à
M.l'Adjoint Spriet

Lille le 13/7/33

P.Cochez,



COMMISSION de la VOIE PUBLIQUE

du 19 Septembre 1933



M.M. les Membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis le mardi 19 Septembre 1933, à 9 heures 30, dans le cabinet de M. le Directeur des Travaux Municipaux sous la présidence de M. l'adjoint Spriet.

Etaient présents : M.M. Spriet, Adjoint au Maire
Bour, Conseiller municipal
Vautrin, d°

Assistaient également :

M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux
Moutier, Ingénieur des T.P.E., Chef du
Service de la Voie Publique et du Démantèlement
Piacentini, Commandant des Gardiens de la Paix
Dufлот, Inspecteur-Voyer
Delesalle, Officier de Paix.

1° Procès-verbal de la réunion du 9 Mai 1933.

Adopté sans observation.

2° Stationnement de véhicules sur la voie publique. Contravention Defives, pour stationnement automobile face au N° 138 rue de Paris.

A la demande de M. le Secrétaire Général de la Mairie, la Commission décide le renvoi de l'affaire pour information complémentaire en ce qui concerne le stationnement au droit de l'habitation personnelle.

3° Pose de panneaux de publicité sur les becs de gaz et réverbères situés sur la voie publique. Intervention de M. Christiaens de l'Union Lilloise du Commerce et de la Petite Industrie.

La Commission de la Voie Publique n'a jamais été hostile, en principe, à ce mode de publicité.

Elle estime que tous les appareils de signalisation ne doivent présenter aucune publicité.

Mais, pour des appareils sur les lampadaires, consoles de gaz, etc..., elle ne fait aucune objection de principe, pourvu que les appareils soient posés dans le sens opposé à celui de la circulation, que le caractère esthétique de ces appareils soit pris en considération, et que les mesures de publicité ne soient pas de nature à nuire à un commerçant voisin.

La Commission de la Voie Publique est donc d'avis de poursuivre les pourparlers avec les Publicités Officielles, en accord avec l'Union Lilloise du Commerce et de la Petite Industrie.

4° Stationnement pour vente de noix sur la voie publique. Intervention de M. Brodel en faveur de M. Empis, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable au point de vue circulation à la demande de stationnement pour vente de noix rue Faidherbe, côté Nos pairs, sous réserve que le pétitionnaire soit adossé contre un pylone de tramways ou un lampadaire.

5°- Stationnement pour vente de frites sur la voie publique, rue Mourmant -- Mme Cuvelier, pétitionnaire.-

Considérant l'exiguïté des trottoirs et l'intensité de la circulation qui s'exerce dans cette artère, la Commission donne un avis défavorable à ce stationnement.

6°- Stationnement d'une voiture à usage de friterie, pendant la nuit, sur la voie publique, rue du Bombardement -- M. Béckaert, pétitionnaire.-

Considérant que l'Administration Municipale a, depuis longtemps, décidé de ne plus laisser stationner la nuit les voitures de marchands de frites sur la voie publique, la Commission donne un avis défavorable à la demande présentée par M. Béckaert et estime, bien que la rue du Bombardement, soit une voie publique sans circulation, qu'il y a lieu d'inviter l'intéressé à chercher une remise pour sa voiture.

7°- Stationnement de taxis - Paiement des droits - Réclamation de M. Henri Huyghe.-

La Commission de la Voie Publique estime que la question "recouvrement des droits de stationnement" ne rentre pas dans ses attributions; en conséquence, elle décide de transmettre la réclamation de M. Huyghe à la Commission des Finances à toutes fins utiles.

8°- Taxis - Limitation du nombre de stationnements - Demande de réduction du nombre de voitures - M. Douchet, pétitionnaire

La Commission de la Voie Publique estime que les propositions de M. Douchet sont de nature à engendrer le chômage et donne un avis nettement défavorable aux suggestions présentées par le pétitionnaire.

9°- Pompe fixe mesureuse d'essence, 36 rue de Tournai - Demande de transfert d'autorisation par M. Courmont-Prin.-

Avis favorable.

10°- Remplacement d'une pompe fixe mesureuse d'essence, 23, rue Frédéric Mottez - M. Deroose - pétitionnaire.-

Avis favorable.

11°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence, 78, rue des Stations - Société Electric-Auto, pétitionnaire.-

Avis favorable.

12°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence, rue Halévy, retour du 40 rue d'Isly - M. Vincent, pétitionnaire.-

Avis favorable.

13°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence, 108 bis Boulevard de la Liberté - M. Vanglart, pétitionnaire.-

Avis favorable.

14°- Installation d'une pompe mobile mesureuse d'essence, 169 avenue de Dunkerque - M. Paul Vandeputte, pétitionnaire.-

Avis favorable.

15°- Installation d'une pompe mobile mesureuse d'essence, 20 rue du Faubourg d'Arras- M. Cianti, pétitionnaire .-
Avis favorable .

16°- Création de Passages cloutés au carrefour des rues de Douai, Arras et Solférino - Demande de M.le Conseiller Philippe Martin.-

La Commission donne un avis favorable à la réalisation des passages cloutés demandés; accorde un droit de priorité à l'exécution des travaux et décide de répondre en ce sens à M.le Conseiller Ph. Martin.

17°- Circulation - Demande de désignation d'un poste fixe d'agent de la circulation au carrefour des rues de Douai et d'Arras- Demande de M.le Conseiller Philippe Martin.-

Après avoir pris connaissance des observations présentées par le service de la Police, la Commission estime qu'il y a lieu de répondre à M.le Conseiller Ph. Martin en lui signalant que le Service de la Police ne dispose pas d'un personnel suffisant pour établir à ce carrefour un poste fixe d'agent attaché à la circulation. Toutefois, dans la mesure des disponibilités, un agent de la brigade cycliste de la circulation sera désigné pour exercer une surveillance à cet endroit .

18°- Installation de passages pour piétons - Observation de M. l'Adjoint Willems .-

Après avoir pris connaissance d'une suggestion de M. l'Adjoint Willems, tendant à ce que les passages cloutés soient établis perpendiculairement aux trottoirs, façon de procéder qui apporterait une réduction sensible de la dépense de par la diminution du nombre de plots employés et de la réduction du prix des travaux, la Commission de la Voie publique estime que les passages cloutés doivent être établis suivant le sens de la circulation des piétons pour éviter les embarras de circulation sur les trottoirs sans obliger les piétons à faire un parcours supplémentaire .

19°- Demande d'établissement d'un sens unique rue Molière et rue de Rocroi - M. Van Wolput, pétitionnaire .-

La Commission donne, en principe, un avis favorable à la demande présentée par M. Van Wolput, toutefois, elle estime qu'il y a lieu de demander l'avis de M. Dehove, président de la Commission des Services Concédés, ces sens uniques à créer devant entraîner une modification de l'itinéraire des autobus de la C° des Tramways de Lille effectuant les services des lignes N°s 1 et 2 .

20°- Circulation d'autobus dans le quartier Saint-Sauveur - Réclamation de M. Samier .-

Satisfaction ayant été donnée au pétitionnaire :

1°- par les instructions données par la Société des Transports Citroën en vue de réprimer l'usage abusif des klaxons ,

2°- par la modification d'itinéraire pour l'accès et la sortie des véhicules de ladite Société à sa gare de départ, la Commission estime qu'il n'y a pas lieu momentanément de poursuivre la requête .

21°- Transport en commun - Intervention de M. le Conseiller Lahaye .-

Après avoir pris connaissance des suggestions présentées par M. le Conseiller K. Lahaye, la Commission estime que seule la question de la circulation des autobus est de son ressort. Elle propose de maintenir les mesures prises dernièrement par le Service

de la Police c'est à dire de demander à la Sté des Transports Citroën de réduire la vitesse des véhicules dans le secteur de la Gare.

22°- Stationnement d'autobus rue Enrico Ferri - Réclamation de M.M.Cromar et Lebargy .-

La Commission adopte les propositions du Service de la Police, c'est à dire donne un avis favorable au stationnement des autobus sur la chaussée contre le terre-plein situé entre la rue Enrico Ferri, le Boulevard de Ceinture, la rue Gustave Delory prolongée et à droite de cette dernière artère.

23°- Circulation Place de Strasbourg - Réclamation de M. Méert.-

La Commission estime que des instructions doivent être données au Service de la Police en vue de faire ralentir les véhicules à cet endroit.

24°- Installation de corbeilles à papier sur la Voie Publique - Offres de services des Etablissements Krieg et Zivy.-

Le Conseil Municipal ayant autorisé la Sté la Publicité Nationale à placer à titre gratuit des corbeilles à papier, la Commission estime qu'il n'y a pas lieu de retenir l'offre présentée par les pétitionnaires.

25°- Signalisation - Gonioviseur Berst

La Commission charge le service de la Voie Publique de demander des plans, croquis, cotes et prix, afin de pouvoir statuer sur cette question.

26°- Installation d'appareils de publicité par projections lumineuses - M. Jehin, pétitionnaire.-

La Commission estime que les trottoirs sont trop étroits dans la rue de Béthune, que d'autre part, l'intensité de la circulation et la présence d'une voie de tramways dans cette artère seraient de nature à provoquer des accidents. De plus, l'Administration Municipale ayant à différentes reprises donné un avis défavorable pour l'installation de semblables emprises, la Commission décide de maintenir les avis préalablement émis.

27°- Questions diverses :

A) M. le Conseiller Bour signale que les cyclistes circulent souvent en peloton. La Commission décide de signaler le fait au service de la Police afin que celui-ci intervienne utilement.

B) Modification de la Place Philippe Lebon. La Commission décide de faire installer des passages cloutés dans la traversée des rues accédant sur cette place et d'autre part, de faire établir 2 passages cloutés transversaux l'un dans la direction rue Nicolas Leblanc - Rue d'Artois - l'autre rue Jean Bart - Rue des Pyramides.

Séance levée à 12 heures.

Le Secrétaire,

Vu et soumis à M.l'Adjoint Spriet, Signé: MOUTIER.

25/9/33

signé: COCHEZ.

Vu:

L'Adjoint délégué,

signé: SPRIET.



COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

Séance du 31 Octobre 1933



M.M. les Membres de la Commission de la voie Publique se sont réunis le mardi, 31 Octobre 1933, à 9 heures et demie, dans le bureau de M. le Directeur des Travaux Municipaux, sous la présidence de M. l'adjoint Spriet.

Etaient présents: M.M. Spriet, adjoint au Maire,
Bour, Conseiller Municipal.

Absents: M.M. Brodel, conseiller municipal,
Vautrin conseiller municipal.

Assistaient également:

M.M. Cochez, directeur des Travaux Municipaux,
Moutier, Ingénieur des T.P.E., Chef du Service de la
Voie Publique et du Démantèlement,
Piacentini, Commandant des Gardiens de la Paix,
Orbie, Officier de Paix,
Dufлот, Inspecteur-voyer.

1°- Procès-verbal de la réunion du 19 Septembre 1933.
Adopté sans observation.

2°- Stationnement de voitures automobiles sur la Voie Publique
Contrevenant Paul Defives.

La Commission de la Voie Publique a revu la question. Le stationnement des véhicules est réglementé par les articles II et 57 du Code des Arrêtés Municipaux. L'article 57 renforce les dispositions de l'article II en ce qui concerne certaines voies. Parmi celles-ci n'est pas comprise la portion de la rue de Paris où sont situés les bureaux de M. Defives; mais les dispositions de l'article II sont applicables et, d'autre part, le stationnement sur la voie publique est également réglementé par l'article II du Code de la Route qui interdit tout stationnement sur la Voie Publique sans motif légitime.

Il n'a jamais été admis que le fait par un particulier de transformer la voie publique en garage et de laisser stationner indéfiniment sa voiture pour vaquer à ses occupations pouvait être considéré comme motif légitime.

En tous cas, la Police est tout à fait qualifiée pour verbaliser en vertu du Code de la Route. Elle est, en ce qui concerne cette application, sous le contrôle du Procureur de la République.

Si le procès-verbal avait été adressé au Parquet, ce n'est pas en simple police que M. Defives aurait comparu, mais, devant le Tribunal Correctionnel pour outrages à agent.

Il y a, en effet, quelque chose de beaucoup plus grave pour M. Defives que le stationnement indu de son véhicule : c'est son attitude devant un agent de la Circulation. Ceux-ci qui sont en nombre trop restreint, ont déjà assez de difficultés à accomplir leur mission sans encore de voir exposés à être bafoués par des particuliers.

Si aucune suite n'est donnée à des procès-verbaux de ce genre, on ne pourra pas s'étonner si, par la suite, le service en souffre considérablement.

3°- Transfert d'autorisation de pompe mesureuse d'essence II9 rue de Douai - Sté des Transports Citroën, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable au transfert sollicité.

4°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence, 86 Rue Pierre Legrand. M. Blarel, pétitionnaire.

Avis favorable.

5°- Kiosques à journaux - Etalage supplémentaire. Messageries Hachette, pétitionnaires.

Tenant compte de la décision prise par le Conseil d'Administration au cours de sa séance du 5 Décembre 1932, la Commission donne un avis favorable à l'installation d'étalages extérieurs uniformes ayant 1 m 25 de longueur et 0 m 65 de largeur, sauf pour la Place de la République où une emprise de 1 m 50 sur 1 m 50 peut être accordée.

6°- Installation d'un refuge rue de Tournai au terminus de la ligne G.B.

La Commission donne un avis favorable au projet présenté et transmet le dossier à la Commission des Travaux à toutes fins utiles.

7°- Stationnement de marchands de quatre saisons sur la Voie Publique - M. Louis Roggeman et Mme Sanctorum, pétitionnaires.

La Commission précise à nouveau qu'elle est résolument hostile en raison des nécessités de la circulation, à l'installation de nouveaux emplacements sur la voie publique. Mais, étant donné les usages et les précédents, elle déclare que la présence des marchands de quatre saisons. Louis Roggeman, face au 118 de la rue Pierre Legrand et de Madame Louise Sanctorum, rue de l'Espérance, ne présente pas plus d'inconvénient que les autorisations précédemment accordées. Dans des conditions, elle émet un avis favorable sous réserve que les stationnements seront distants de 10 m au minimum de l'arête extérieure de la bordure du trottoir de la rue adjacente.

8°- Friterie sur la voie publique 94 rue de Lannoy. M. Deglorie, pétitionnaire.

Considérant qu'un brasero installé sur le trottoir serait de nature non seulement à gêner la circulation mais pourrait également être une source d'accidents, qu'au surplus, ce genre de commerce n'est pas repris dans la liste des commerces-accessoires susceptibles d'être autorisés à la terrasse des cafés, la Commission donne un avis défavorable.

9° Installation d'une friterie 54 rue du Molinel - M. Notteau, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable à l'installation projetée sous réserve que celle-ci soit admise par la Commission de Sécurité et que la saillie de l'emprise ne soit pas supérieure à Om40.

10° Stationnement d'autocars rue de Tournai - Sté Industrielle des Transports Automobiles Régionaux, S.I.T.A.R., pétitionnaire.

La Commission fait sien l'avis du service de la Police, c'est-à-dire que l'arrêt des autocars au droit de la pompe à essence peut être effectué uniquement pour le ravitaillement en essence et non pour la descente ou la montée des voyageurs.

11° Publicité par projections lumineuses. Pulmen Publicité, Sté pétitionnaire.

La Commission, après avoir à nouveau examiné la requête de M. Jehin, maintient ses avis défavorables précédemment donnés, ce, en raison de l'intensité de la circulation s'exerçant rue de Béthune et des décisions prises antérieurement par le Conseil d'Administration.

12° Taxis. Stationnement. Réclamation du Syndicat Confédéré des Chauffeurs de taxis et cochers de fiacres réunis.

La Commission décide de transmettre la réclamation à la Commission de Discipline des Chauffeurs de taxis, laquelle se réunira le mardi 14 Novembre 1933.

13° Installation de corbeilles à papier sur la voie publique. Sté la Publicité Nationale à Anvers, pétitionnaire.

La Commission a pris connaissance de la liste des emplacements proposés par la Sté permissionnaire. Elle décide de rester dans les limites des décisions prises antérieurement et de demander l'avis du service de l'éclairage en vue des modifications à apporter ultérieurement à l'éclairage public.

14° Bascules automatiques pèse-personnes. Changement d'appareils.

La Commission donne un avis favorable à la substitution des bascules à tickets aux bascules à aiguilles, l'encombrement étant le même dans les deux cas et les nouveaux appareils plus esthétiques que les anciens.

15° Installation d'une colonne-affiche sur la voie publique. Paris-Province-Publicité, Sté pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable au transfert square Morrisson de la colonne située au préalable rue Pierre Dupont, laquelle a dû être enlevée par suite de l'exécution des travaux de voirie.

16° Signalisation. Fourniture de plaques. Don de l'A.C.N.F.

La Commission décide d'adresser à M. le Président de l'A.C.N.F. ses remerciements et charge le service de la Voie Publique de poser lesdits panneaux aux endroits qui seront fixés d'accord avec M. le Commissaire Central de Police.

17° - Signalisation - Geniovisneur Berst - Verreries de
Goetzenbruck, petitionnaires -

Considérant que cet appareil devrait être placé à une hauteur telle que les conducteurs des différents véhicules ne pourraient le voir, et vu son prix trop élevé, la Commission estime qu'il n'y a pas lieu de donner suite aux offres qui lui ont été faites.

18° - Voeux.-

M.le Conseiller Bour présente un voeu tendant à améliorer la visibilité de la circulation au carrefour des rues du Faubourg de Roubaix, de la Louvière et St Gabriel, Afin d'éviter le retour des accidents qui se sont produits nombreux en cet endroit, M.le Conseiller Bour préconise la création d'un pan coupé à l'ancien poste des pompiers situé à l'angle de la rue du Faubourg de Roubaix et de la rue Saint-Gabriel .

La Commission, à l'unanimité, admet ce voeu et demande à ce qu'il soit transmis à la Commission des Travaux à toutes fins utiles .

Séance levée à 11h45

Le Secrétaire,

MOUTIER .



Commission de la Voie Publique du 19 Décembre 1933



Messieurs les membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis le mardi 19 Décembre 1933, à 9h30 dans le cabinet de M. le Directeur des Travaux, sous la présidence de M. l'Adjoint Spriet .

Etaient présents :

M.M. Spriet, Adjoint au Maire,
Bour, Conseiller Municipal,
Vautrin, d°

Absent : M. Brodel, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion :

M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,
Moutier, Ingénieur des T.P.E. Chef du Service de la Voie
Publique et du Démantèlement ,
Duflet, Inspecteur Voyer,
Orbie, Officier de Paix .

I° - Procès-verbal de la réunion du 31 Octobre 1933 .-

Suite donnée aux résolutions prises par le Conseil d'Administration au cours de sa réunion du 4 Décembre 1933 ;

a) Stationnement de voitures automobiles sur la Voie Publique. Contravention Defives .- M. l'Adjoint Spriet maintient l'avis qu'il a donné en accord unanime avec les membres de la Commission de la Voie Publique. C'est du reste l'avis de M. le Doyen Ducq, et il ne pouvait en être autrement. On ne peut considérer, au bon sens et en droit, comme motif légitime, un stationnement de fait par un propriétaire qui transforme la voie publique en un garage et laisse sa voiture de 12 h à 17h20, soit pendant plus de cinq heures sur la voie publique et sans gardien .

Il ajoute que si un stationnement de ce genre n'était pas prévu et réprimé par le Code des Arrêtés Municipaux, il continuerait à l'être par les dispositions du Code de la Route, que la police doit faire respecter, dispositions que, d'après la jurisprudence, l'Administration Municipale peut aggraver, mais ne peut en aucun cas, atténuer .

b) Kiosques à journaux - étalages supplémentaires - Messageries Hachette, pétitionnaire .- Suite à l'intervention de M. l'Adjoint Willems, la Commission estime que les étalages supplémentaires, seront passibles dupaiement au droit de voirie fixé à l'article 102, Section I, paragraphe 8 du Code des Arrêtés Municipaux, soit 0.50 à 0.75 par m2 et par jour suivant les lieux .

c) Stationnement de marchands des quatre saisons sur la Voie Publique . M. Rogeman et Mme Sanctorum, pétitionnaires .- La Commission maintient son avis et ne pourra que se féliciter d'un refus qui

sera opposé à la demande par le service compétent, en l'espèce, par le Service des Halles et Marchés .

d) Etablissement d'un pan coupé à l'ancien poste des pompiers à l'angle de la rue St Gabriel. La Commission décide de transmettre le dossier au Service du Pavage et à la deuxième Commission à toutes fins utiles .

2°- Service d'autobus entre Lille et Wervicq exploité par l'E.L.R.T. - Intervention de M. l'Ingénieur en Chef du Département du Nord .- En raison des circonstances présentées, la Commission ne voit aucun inconvénient, au point de vue circulation, à ce que satisfaction soit donnée au désir exprimé par M. l'Ingénieur en Chef. Elle décide de retourner le dossier à M. le Conseiller Dehove président de la Commission des Services Concedés .

3°- Modification de trajet des Services d'autobus-Lambersart Ronchin et Lambersart-Fives . C° Electrique de Lille et de sa Banlieue, pétitionnaire .- La Commission donne un avis favorable au projet présenté. Toutefois, elle estime qu'il y aurait lieu de prévoir un sens unique dans la rue de la Monnaie, attendu qu'il s'exerce une circulation très intense dans cette artère et qu'un sens unique sera établi dans cette voie, lors de la modification de la boucle des tramways O.R.X.

4°- Etablissement d'une ligne d'autobus entre Lille et Noeux les Mines .- La Commission donne un avis favorable sous les réserves habituelles .

5°- Etablissement d'un service d'autobus entre Eplechin (Belgique) et Lille . M. Henri Deron, pétitionnaire .- La Commission donne un avis favorable sous les réserves habituelles .

6°- Etablissement d'un Service d'autobus entre Lille-Aubers. M. Jules Accou, pétitionnaire .- La Commission donne un avis favorable sous les réserves habituelles .

7°- Etablissement d'un Service d'Autobus entre Lille et la Panne. M. Marcel Vandermeersch, pétitionnaire .- La Commission donne un avis favorable sous les réserves habituelles .

8°- Etablissement d'une pompe fixe mesureuse d'essence, 22 rue d'Isly. M. Alphonse Biébuyck, pétitionnaire.- Avis favorable .

9°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence. Boulevard Papin n° 8. M. J. Crepin, pétitionnaire .- Avis favorable .

10°- Transfert d'autorisation pour pompe fixe mesureuse d'essence, rue de Tournai, retour du N° 1 de la rue du Molinel - M. Joseph Prum, pétitionnaire .- Avis favorable .

11°- Installation d'une pompe mobile mesureuse d'essence, 146ter Boulevard Victor Hugo - M. Verdier, pétitionnaire .- Avis favorable.

12°- Reconstruction d'un trottoir 233-235 rue Nationale à Lille. Etablissement d'un palier. Société l'Economique, pétitionnaire .- Etant donné que la limitation du palier ne présenterait aucun avantage pour la Société pétitionnaire, pour les usagers ou pour la circulation, la Commission estime qu'elle ne peut donner un avis favorable à la création dudit palier. Toutefois, elle ne voit aucun inconvénient à ce que le trottoir soit reconstruit suivant le profil normal .

13°- Stationnement de voiture de marchand de frites sur la Voie Publique. M. Beckaert, pétitionnaire .- La Commission ne peut émettre qu'un avis en application des règlements en vigueur, lesquels doivent être suivis .

Toutefois, tout en reconnaissant qu'au point de vue circulation, le stationnement n'apporte aucune gêne, elle laisse à M. le Secrétaire Général le soin de donner à l'intervention de M. l'Adjoint Domsin, la suite que doit comporter cette affaire .

14°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence, 189, rue du Faubourg des Postes.- M. Deroy, pétitionnaire .- Autoriser.

15°- Installation d'un écran vitré 5-7 Place de la Gare. M. Charles Vandenperre, pétitionnaire .- Autoriser sous réserve que toute publicité sera interdite sur cette emprise, que l'écran sera enlevé tous les soirs et à toutes réquisitions du service de la Police, que l'autorisation sera accordée à titre précaire et révocable sans indemnité, à toute époque sur simple avertissement de l'Administration Municipale .

16°- Circulation ; sens unique rue Rocroy et rue Molière .- La Commission, prenant acte de l'avis favorable émis par M. le Président de la Commission des Services Concédés, décide de donner suite aux décisions prises antérieurement .

17°- Stationnement sur la Voie Publique. Réclamation de M. M. Guermonprez et fils . La Commission charge le service de la Voie Publique d'étudier la possibilité d'établir un sens unique rue Colbert dans la partie comprise entre la rue Léon Gambetta et la rue Nationale .

18°- Pose de plaques de signalisations à l'angle de la rue des Bois-Blancs et de la rue Henri Regnault .- Réclamation de M. Cambien .- La Commission estime qu'il y a 3 autres carrefours plus dangereux à signaler d'autant que la circulation à cet endroit n'est pas très intense. La question pourra être revue ultérieurement.

19°- Signalisation urbaine lumineuse - Propositions de M. Albert Martin .- La Commission donne un avis défavorable, des disponibilités budgétaires ne permettant pas de supporter les frais d'éclairage des appareils proposés .

20°- Circulation Avenue de Soubise.- Voeu du Conseil d'arrondissement - Intervention de M. le Prefet du Nord .-

La Commission décide de placer dans cette avenue des plaques de signalisation indiquant la vitesse maximum de 30 Km à l'heure et, au Grand Tournant, des plaques mentionnant virage dangereux.

21°- Passages cloutés rue Arnould de Vuez angle du Bd de la Liberté .- Proposition de M. l'Adjoint Devernay .- La Commission donne un avis favorable aux suggestions présentées par M. l'Adjoint Devernay .

22°- Etablissement de passages cloutés Grand'Place .-

La Commission décide d'établir des passages cloutés reliant le trottoir des grands cafés au nouveau terre-plein et la rue des Sept Agaches à l'ancien terre-plein .

23°- Installation de bornes de virages .- La Commission donne un avis favorable à l'installation de II bornes de virages aux carrefours ci-après :

Bd des Ecoles, angle rue de Cambrai =	I borne
Carrefour des rues de Maubeuge, Valenciennes et Douai =	2 "
Bd Vauban, angle rue Colbert =	2 "
Rue Solférino, angle rue Masséna =	2 "
Rue Solférino, angle rue des Postes =	I "
Place de Béthune =	I "
Rue Gambetta, angle rues Henri Kolb et Masséna =	2 "

24°- Installation de bornes de refuges . La Commission décide de placer aux abords de la Foire Commerciale des bornes de refuges. M. le Conseiller Bour est chargé de voir la question avec le service de la Voie Publique .

Séance levée à 12 heures 15 .

Le Secrétaire,

signé: Moutier .

M. le Secrétaire Général
19/I/34
signé: COCHEZ .

Vu et soumis à
M. l'Adjoint Spriet
signé: COCHEZ .

VU:
l'Adjoint délégué,
signé: SERIET .



COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE



Séance du 13 Février 1934

M.M. les Membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis le mardi 13 Février 1934 à 9 heures 30 dans le bureau de M. le Directeur des Travaux Municipaux sous la présidence de M. l'Adjoint Spriet.

Etait présent : M. Spriet , adjoint au Maire

Etait excusé: M. Vautrin, conseiller municipal

Absents : M.M. Bour conseiller municipal,
Brodé, conseiller municipal

Assistaient également à la réunion:

M.M. Moutier, Ingénieur T.P.E. Chef du service de la Voie Publique et du Démantèlement,
Dufлот, Inspecteur-voyer.

1°- Procès-verbak de la réunion du 19 Décembre 1933. Adopté sans observation.

2°- Réunion du Conseil d'Administration du 29 Janvier 1934.
La Commission prend note, pour l'avenir, des observations présentées par M. l'adjoint Willems touchant les passages cloutés Grand' Place.

Elle prend acte du désir exprimé par M. l'adjoint Devernay tendant à l'établissement de passages cloutés place du Théâtre entre le terre-plein et le boulevard Carnot; elle essaiera, dans la mesure du possible, d'y donner satisfaction tout en faisant remarquer toutefois que, si les passages cloutés sont nécessaires, ils ne doivent pas être multipliés à l'excès ce qui pourrait apporter une entrave à la circulation.

3°- Fourniture de plots de signalisation. Demande d'acquisition de plots. La Commission donne un avis favorable à l'acquisition de 5.000 plots et décide de procéder à un appel d'offres en vue d'une adjudication restreinte.

4°- Installation de passages cloutés - Fixation des plots.
La Commission donne un avis favorable à un appel d'offres en vue d'une adjudication restreinte pour la pose des 5000 plots prévus ci-dessus.

5°- Fourniture de bornes de signalisation. Propositions.
La Commission donne un avis favorable à l'acquisition de 10 bornes et décide de procéder à un appel d'offres en vue d'une adjudication restreinte.

6°- Création d'un service d'autobus entre Lille-Baisieux et Wannehain M. Antoine Loof pétitionnaire. La Commission donne un avis favorable sous réserve que le terminus de la ligne sera fixé avenue Charles Saint Venant que le stationnement du véhicule se fera rue Enrico Ferri et que, sur le territoire de Lille, la voiture empruntera les artères suivantes: rue Pierre Legrand, Pont Supérieur, rue de Tournai et avenue Charles Saint Venant.

7°- Création d'un terre-plein et d'un passage clouté rue de Tournai, au terminus de la ligne B navette.

La Commission donne un avis favorable à la création d'un refuge Place de la Gare, face à la Banque Piérard et Mabillet ainsi qu'à l'installation d'un passage clouté de 10 m de largeur entre le trottoir de la banque susvisée et la voie de tramways.

8°- Aménagement du carrefour Pierre Logrand-Bourjemois-Maisance, au lieu dit "La Clef d'Or".

La Commission donne un avis favorable à la création d'un terre-plein à ce carrefour dangereux et à l'installation d'une borne de signalisation de refuge.

9°- Etablissement d'un trottoir cyclable Avenue Julien Destrée.

La Commission donne, au point de vue circulation, un avis favorable.

10°- Etablissement d'un passage souterrain sous la rue des Manne-liers. M. Philippe Martin, pétitionnaire.

La Commission estime qu'au point de vue technique, la proposition ne paraît pas être facilement réalisable; dans ces conditions il lui paraît difficile de pouvoir donner suite aux suggestions de M. le Conseiller Martin.

11°- Services d'autobus de la Cie des Tramways Electriques de Lille et de sa banlieue. Modification d'itinéraire des lignes N° 1 2 et 3.

La Commission estime que la modification des parcours des lignes d'autobus est fonction des sens uniques à établir par suite de la mise en service de la boucle que feront les tramways des lignes O.R. X. Dans ces conditions elle ne peut statuer actuellement et transmet à nouveau le dossier à la Commission des Services Concedés pour projet des artères à emprunter par les lignes d'autobus.

12°- Création d'une terrasse rue des Molfonds et retour rue des Fossés. M. Dereume, pétitionnaire.

Considérant l'exiguïté des trottoirs (1 m 50 et 1 m 80) et l'intensité de la circulation, la Commission donne un avis défavorable à l'installation sollicitée.

13°- Bascules automatiques - pèse personnes. Transfert d'appareils. M. Dauze, agent régional, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable au transfert Place Richobé près du taxiphone, de l'appareil installé rue de Gand, face aux Halles St Martin, cet appareil devant disparaître par suite de la démolition du susdit bâtiment.

14°- Pose de panneaux de publicité en divers lieux. M. Jackson, pétitionnaire.

Considérant que ces tableaux ne seront placés que pour des cas exceptionnels, la Commission donne un avis favorable sous réserve du paiement de la redevance afférente à ces emprises, soit 16 frs le m² par an.

15°- Postes radiophoniques. Distribution à domicile. M. Serge Zissman pétitionnaire.

Considérant que, d'une part, les voies publiques sont suffisamment encombrées par les canalisations des services concédés et des services publics généraux, et que d'autre part, l'Administration Municipale a estimé qu'il y avait lieu de poursuivre la suppression des lignes aériennes, la Commission ne peut que donner un avis défavorable aux suggestions du pétitionnaire et retourne le dossier à toutes fins utiles à M. le Secrétaire Général.

Séance levée à 10 h 50

Le Secrétaire,

MOUJER

Vu et Soumis à M. l'Adjoint SRIET

15/2/34

P. COCHEZ

VU :
L'Adjoint délégué

SRIET



Réunion de la Commission de la Voie Publique

Séance du 27 Mars 1934



Messieurs les membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis le 27 Mars 1934 à 9 heures et demie dans le bureau de M. le Directeur des Travaux Municipaux sous la présidence de M. l'adjoint Spriet.

Etaient présents: M.M. Spriet, adjoint au Maire,
Bour, conseiller municipal

Excusé : M. Vautrin, conseiller municipal,

Absent : M. Brodel, conseiller municipal

Assistaient également à la séance:

M.M. Cochez, directeur des Travaux Municipaux,
Moutier, chef du Service de la Voie Publique et du
démantèlement,
Piacentini, commandant des Gardiens de la paix,
Dufлот, inspecteur-voyer,
Orbie, officier de paix.

1°- Procès-verbal de la Commission du 13 Février 1934.

Adopté sans observation.

2°- Etablissement de passages cloutés - Fourniture de plots de signalisation.

La Commission décide de passer un marché pour fourniture de 5.000 plots avec la maison Morel frères laquelle nous a fait parvenir l'offre la plus intéressante.

3°- Projet de signalisation urbaine.

La Commission prend acte du projet présenté par l'Automobile-Club du Nord de la France, M. l'adjoint Spriet ayant signalé qu'il avait déjà adressé à ladite Société ses remerciements et ceux de l'Administration Municipale.

4°- Signalisation des virages dangereux.

La Commission décide l'acquisition et la pose de quarante bornes signal à cataphotes; la dépense - soit environ 2.400 frs serait supportée par l'article 26 du B.E. intitulé "Voie Publique signalisation"

5°- Signalisation autour de la Foire Commerciale

La Commission décide de faire placer à l'angle de la rue Georges Lefebvre et de l'avenue Eugène Varlin, une borne de virages et 3 bornes de refuge sur les terre-pleins de la rue Georges Lefebvre.

6°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 59 rue d'Artois. M.M. Créquy et Cornette, garagistes, pétitionnaire

Autoriser.

7°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence II7 à I23 rue de Douai.- Flandre - Artois - Picardie - Automobiles, pétitionnaire.

Autoriser.

8°- Création d'un service d'autobus entre Berck-Villoet Lille. M. Léon Lebas, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous réserve:

a) le terminus de la ligne sera fixé square Jussieu et le stationnement du véhicule se fera square Dutilloul;

b) sur le territoire de Lille, la voiture empruntera les artères suivantes: rue du Faubourg de Béthune, place des Chasseurs de Driant, avenue Beethoven, place Antoine Tacq, rue d'Isly, place Cormontaigne, boulevard Bigo-Danel, , place de Tourcoing, rue Nationale et square Jussieu;

c) sur le territoire de Lille, un arrêt facultatif pourrait éventuellement être autorisé place de Tourcoing et place des Chasseurs de Driant.

9°- Création d'un service d'autobus entre Lannoy et Lille - MM Trocoit et Cie pétitionnaires.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves suivantes:

a) le terminus de la ligne sera fixé avenue Charles Saint-Venant et le stationnement du véhicule se fera rue Enrico Ferri.

b) sur le territoire de Lille, la voiture empruntera les artères suivantes: rue Pierre Legrand, traversée des fortifications, Pont Supérieur, rue de Tournai, avenue Charles Saint-Venant

c) sur le territoire de Lille, un arrêt facultatif pourrait éventuellement être autorisé au lieu dit: Douane de Fives et rue Georges Lefebvre angle du boulevard de ceinture.

10°- Services d'autobus entre Roubaix-Tourcoing-Halluin-Linselles - Werwicq et Comines- Demande de prolongement des lignes jusqu'à la Foire Commerciale . L'E.L.R.T. pétitionnaire.

La Commission ne voit aucun inconvénient à ce que les voitures de l'E.L.R.T. conduisent leurs voyageurs jusqu'aux abords de la Foire Commerciale sous réserve de suivre les prescriptions des règles générales prises pour cette période.

II°.- Services d'autobus. Création d'arrêt supplémentaire.

La Commission donne un avis favorable à la création d'un deuxième arrêt sauf pour les lignes dont le parcours sur le territoire de Lille est assez réduit. Elle adopte le tableau annexé au rapport présenté.

I2°.- Création d'une gare d'autobus. Syndicat des transporteurs en commun de la Région du Nord, pétitionnaire.

Après avoir entendu le président du groupement intéressé, lequel recherche la création d'une gare pour autobus afin de faciliter les correspondances entre les différents services, la Commission estime qu'elle ne peut donner un avis favorable à l'occupation du terrain appartenant à la Ville et situé entre la rue Edouard Delesalle et la rue du Plat (ancienne Salpêtrière). Toutefois elle ne verrait aucun inconvénient à ce que les autobus soient tous garés au même endroit, pas très éloigné du centre de la Ville afin de concilier les intérêts des usagers et ceux des entrepreneurs.

I3°.- Stationnement d'autobus Place Saint Martin : Propositions de M. le Conseiller Marcel DUPREZ.

La Commission estime que la proposition de M. le Conseiller Duprez présente un gros intérêt au point de vue circulation mais soulèverait de vives critiques au point de vue esthétique général.

La disparition des Halles Saint Martin a pour but le dégagement des installations et des aménagements du Quai de la Basse-Deûle. D'autre part, il y a lieu de lier les intérêts des usagers et des propriétaires d'autocars et la question est elle-même liée aux nouvelles propositions qui seront faites au régime de la circulation par suite des modifications qui seront apportées au parcours des tramways des lignes O.R.X.

Pour ces raisons, la Commission estime qu'il y a lieu de maintenir le statu-quo.

I4°.- Pose d'une flèche "Sens Unique" derrière l'Eglise Saint-Michel. Mrs Prouvée, pétitionnaires.

La Commission propose de donner satisfaction lors du remplacement des plaques de signalisation.

I5°.- Circulation. Signalisation automatique.

La Commission après avoir examiné les différents projets présentés a décidé de retenir celui des Etablissements Georges Claude Paz et Silva et de faire une étude en vue de l'appliquer au carrefour des rues de la Bourse, Lepelletier, Grande Chaussée et Place du Théâtre.

De même elle charge le service de la Voie Publique de rechercher la possibilité d'établir au carrefour des rues des Minoliers et de Paris un appareil de signalisation commandé par un agent de la force publique.

Séance levée à II H.15.

Vu et soumis à l'Adjoint Spriet Le Secrétaire
5/4/34 Moutier,

signé: Cochez

Vu: L'Adjoint délégué
Spriet,



COMMISSION de la VOIE PUBLIQUE



Séance du 8 Mai 1934

M.M. les Membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis le mardi 8 Mai 1934 à 9 heures trente dans le bureau de M.le Directeur des Travaux Municipaux, sous la présidence de M.l'Adjoint Spriet.

Etaient présents : M.M. Spriet, a&joint au Maire,
Bour, conseiller municipal.

Excusés : M.M. Vautrin, conseiller municipal
Piacentini, commandant des gardiens
de la Paix.

Absent : M. Brodel, conseiller municipal.

Assistaient également à la réunion :

M.M. Cochez, directeur des Travaux Mu-
nicipaux,

Moutier, Ingénieur du T.P.E., chef
du Service de la Voie Pu-
blique et du Démantèlement

Orbie, Officier de Paix

Duflot, Inspecteur-Voyer.

PROCES-VERBAL

1°- Procès-verbal de la séance du 27 Mars 1934.

Adopté sans observation.

2°- Circulation - Signalisation automatique.

La Commission prend acte du désistement de la Sté S.E.R. P.J. de Paris et décide de continuer les pourparlers engagés avec les établissements George, Claude, Paz et Silva. Elle estime qu'il y aurait lieu de demander des renseignements complémentaires à M. le Préfet de la Seine.

3°- Circulation - Suggestions présentées par M.le Conseiller Louis Brodel.

La Commission décide :

a) de signaler au service de la Police les stationnements des marchands de quatre saisons et autres au carrefour des rues
b) pour canaliser la circulation des véhicules Grand Place vers la rue des Menneliers, de placer une borne de virage ainsi qu'une flèche constituée par des plots de signalisation en caoutchouc.

c) d'établir un arrêt alterné rue Thiers.

4°- Stationnements prolongés de véhicules rue Ste Anne - Réclamation de M.Lang.

La Commission estime que pour obvier aux inconvénients signalés, il y a lieu d'établir dans cette artère un arrêt alterné.

.....

5°- Circulation - Stationnement de taxis rue du Molinel, au carrefour de la rue Ste Anne.

La Commission, après avoir entendu les explications fournies par le Service de la Police, décide de dégager le carrefour et de poser deux plots en bronze pour limiter les stationnements des taxis.

6°- Stationnement de voitures de messageries avenue Charles Saint Venant - Réclamation de M.Devolder.

La Commission, après avoir entendu les explications données par M.Mésans, messenger, estime qu'il y a lieu de faire un effort de conciliation entre les intérêts respectables des deux parties. Dans ces conditions, elle décide, à titre d'essai, d'autoriser M.Mésans, à laisser stationner son véhicule à l'endroit de l'avenue Charles Saint Venant qui ne gênera pas la visibilité de l'immeuble occupé par M.Devolder.

7°- Création d'un arrêt fixe pour tramways rue Nationale à l'intersection de la rue de l'Hôpital Militaire - M.Wacrenier, pétitionnaire.

La Commission estime qu'il y a intérêt, pour le commerce, de tolérer des arrêts de chaque côté de la rue Nationale. Toutefois, comme il n'existe pas de passages charretiers entre les voitures en stationnement et la voie de tramways, tout arrêt de ces derniers véhicules provoquerait un arrêt général de la circulation dans une artère où celle-ci doit s'effectuer le plus rapidement possible.

Dans ces conditions, la Commission donne un avis défavorable à la proposition présentée par M.Wacrenier.

8°- Stationnement de marchands de fleurs rue Faidherbe - Mlle Foulon, pétitionnaire.

La Commission donne un avis défavorable pour le stationnement en première zone. Toutefois, elle ne voit aucun inconvénient à ce que satisfaction soit accordée, au point de vue circulation, aux emplacements ci-après : place de la République ou place Sébastopol.

9°- Installation d'une pompe mobile mesureuse d'essence 9 quai Vauban. M.Morel, pétitionnaire.

Autoriser aux conditions habituelles.

10°- Circulation rue des Chats Bossus - Embouteillages.

Sur proposition de M.l'adjoint Spriet, la Commission décide d'écrire à M.l'adjoint Dehove en vue de faire installer rue des Chats Bossus et place des Patiniers, par la Cie des Tramways Electriques de Lille et de sa banlieue, des appareils de signalisation annonçant l'approche des tramways venant en sens inverse de la circulation établie rue des Chats Bossus c'est-à-dire de la rue Basse vers la place du Lion d'Or.

II°- Autobus - Réclamations - Voeu de M.Bour, conseiller municipal.

M. le Conseiller Bour signale à la Commission qu'à différentes reprises il a reçu des doléances des usagers des autobus relativement aux horaires et aux arrêts des différents services.

La Commission estime qu'il y aurait lieu de demander à la Cie des Tramways d'établir non seulement des horaires mais d'indiquer à chaque arrêt, lesquels devront être très apparents, les heures de passages des voitures effectuant le ou les services.

Séance levée à II heures 30.

Le Secrétaire,

R.MOUTIER.

Vu et soumis à M.l'Adjoint Spriet.

Le 16 Mai 1934.

signé : P.COCHÉZ.

Vu : signé : H.SPRIET.

M.le Secrétaire Général.

Le 23 Mai 1934.

signé : P.COCHÉZ.

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

106
134
Séance du 26 Juin 1934

MAIRIE DE LILLE
ARCHIVES

PROCES VERBAL DE LA REUNION



Messieurs les membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis le mardi 26 Juin 1934 à 9 heures 30, dans le bureau de M. le Directeur des Travaux Municipaux, sous la présidence de M. l'adjoint Spriet.

Etaient excusés :

M.M. Desprez, géomètre-expert
Vautrin et Bour, conseillers municipaux

Etaient absents :

M.M. Brodel et Peeters, conseillers municipaux.

Assistaient à la réunion :

M.M. Spriet et Dehove, adjoints au Maire
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux
Moutier, Ingénieur des T.P.E., Chef du Service de la Voie Publique et du Démantèlement
Piacentini, Commandant des Gardiens de la Paix
Orbie, Inspecteur Sous-Chef de Police
Dufлот, Inspecteur-Voyer.

1°- Procès-verbal de la réunion du 8 Mai 1934

Adopté sans observation.

2°- Circulation - Signalisation automatique

La Commission après avoir pris connaissance des propositions formulées par les Ets G. Claude, Paz et Silva - agence de Lille - a décidé de maintenir celle relative à la signalisation lumineuse pour le carrefour des rues des Manneliers, Paris et Place du Théâtre.

L'achat des appareils coûterait 14.650 frs, la dépense totale soit environ 25.000 frs serait supportée par l'article 26 du budget extra-ordinaire intitulé "Voie Publique - Travaux de signalisation".

Un rapport sera présenté au Conseil Municipal.

3°- Modifications des lignes de tramways O.R.X.- Circulation générale dans les rues Esquermoise et adjacentes

Pour répondre aux vœux exprimés par la Commission d'enquête, la Commission de la Voie Publique décide :

.....

a) de maintenir provisoirement le sens unique existant rue des Bouchers;

b) d'établir des sens uniques dans les artères reprises ci-après:

Rue Royale, de la rue d'Angleterre vers la rue de la Barre

Rue Esquermoise, de la rue de la Barre vers la Grand Place

Rue de la Barre, de la rue Royale vers la rue des Bouchers

Rue de Pas, de la rue Nationale vers la rue des Poissonceaux

Rue Lepelletier, de la Place du Théâtre vers la rue Basse

Rue de la Monnaie, de la Place Louise de Bettignies vers la rue d'Angleterre

4°- Station-relai d'essence rue du Faubourg d'Arras - Etablissement d'entrées charretières - M.M. Desmarais frères, pétitionnaires

La Commission donne un avis favorable aux propositions présentées par les pétitionnaires sous réserves :

a) d'assurer l'écoulement des eaux dans le fil d'eau

b) qu'au droit des entrées charretières la bordure du trottoir devra avoir au moins 0m.07 centimètres de découvert

c) que le service des Travaux Municipaux sera averti 48 heures avant le commencement des travaux.

5°- Pompe mobile mesureuse d'essence 7 rue de Saint Quentin - M. Pierre Arnold, pétitionnaire

Autoriser.

6°- Pompe mobile mesureuse d'essence 64 rue Pierre Legrand - M. Guffroy, pétitionnaire

Autoriser.

7°- Pompe mobile mesureuse d'essence 121 Bd Montebello - M. Vienne, pétitionnaire

Autoriser.

8°- Pompe fixe mesureuse d'essence 118 rue de Douai - Sté Flandre-Artois-Picardie, Automobiles, pétitionnaire

Autoriser.

9°- Pompe fixe mesureuse d'essence 7 Square Jussieu - M. Huot, pétitionnaire

Refuser, l'installation se trouvant en Ière zone et le pétitionnaire étant restaurateur et non garagiste.

10°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 4 Place Richebé M. Prévost, pétitionnaire

Autoriser.

11°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 128 rue Nationale. M.M. Richard et Cie, pétitionnaires

Autoriser.

12°- Etablissement de passages cloutés Boulevard Papin, angle Boulevard des Ecoles. M. Philippe Martin, conseiller municipal, pétitionnaire

La Commission donne un avis favorable à la création desdits passages cloutés.

13°- Publicité par camions-automobiles. M. Henri Jooris, pétitionnaire

La Commission donne un avis favorable sous réserve qu'il ne pourra y avoir aucun stationnement, que la voiture publicitaire ne pourra circuler en 1ère zone, que le pick-up ne fonctionnera que modérément et de façon à ne pas couvrir les appareils avertisseurs des autres véhicules.

14°- Demande d'établissement d'un sens unique rue des Augustins

La Commission estime qu'il n'est pas possible actuellement d'établir un sens unique dans cette artère. La question pourra être revue ultérieurement.

15°- Création d'un arrêt supplémentaire sur la ligne d'autobus N° 7 - M. Charles Mornie, pétitionnaire

La Commission estime que la question concerne la Commission des Services Concédés; en conséquence, elle décide de transmettre le dossier à M. l'adjoint Dehove.

16°- Publicité lumineuse - M. Marcel Pollet, pétitionnaire

La Commission tenant compte des décisions prises antérieurement par l'Administration Municipale estime qu'il n'est pas possible de donner satisfaction au pétitionnaire.

17°- Transports publics par automobiles. Application des règlements concernant la vitesse

La Commission estime que la note de M. le Préfet du Nord concerne le service de la Police et décide de transmettre le dossier à ce service.

18°- Remplacement des candélabres Place de Strasbourg, rue Nationale Grand Place - Garniture florale des lampadaires

La Commission estime que la garniture florale des lampadaires serait sans effet, les nouveaux candélabres devant être placés incessamment. D'autre part, les bacs des corbeilles à fleurs sont dans un état de vétusté très avancé et les corbeilles ne pourront être fixées sur les nouveaux appareils. Dans ces conditions, la Commission propose d'abandonner la garniture des bacs.

19°- La Commission autorise le service de la Voie Publique à acheter dans le plus bref délai 5 bornes de virages à la Maison Durenne et Co au prix de l'adjudication, soit 760 frs l'une.

Séance levée à II heures 30.

Le Secrétaire,
MOUTIER.